



**HAL**  
open science

# Les jardins partagés : une puissance d'innovation dans le fonctionnement avec les habitants et au sein de la collectivité toulousaine ?

Manon Balzeau

## ► To cite this version:

Manon Balzeau. Les jardins partagés : une puissance d'innovation dans le fonctionnement avec les habitants et au sein de la collectivité toulousaine ?. Sciences agricoles. 2014. dumas-01072123

**HAL Id: dumas-01072123**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01072123>**

Submitted on 7 Oct 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS  
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire : 2013-2014

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :  
Maîtrise d'œuvre et d'ingénierie par  
apprentissage

### Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

## Les jardins partagés : une puissance d'innovation dans le fonctionnement avec les habitants et au sein de la collectivité toulousaine ?

Par : Manon BALZEAU



**Soutenu à Angers le : 09 septembre 2014**

**Devant le jury composé de :**

Président : Véronique BEAUJOUAN

Maître d'apprentissage: Isabelle SALVI

Enseignant référent : Patrice CANNAVO

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

## Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

### Confidentialité :

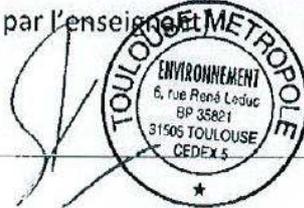
Non  Oui si oui :  1 an  5 ans  10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible<sup>(1)</sup>.

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).

Date et signature du maître de stage<sup>(2)</sup> :

11 septembre 2014



### Droits d'auteur :

L'auteur<sup>(3)</sup> autorise la diffusion de son travail

Oui  Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement<sup>(4)</sup>

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur :

### Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

Oui  Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement<sup>(4)</sup>

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant : 11.09.14

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

# Un grand merci :

A toute la Direction de l'Environnement pour son accueil, sa gentillesse et son soutien.

A Isabelle Salvi, ma collègue et tutrice, qui m'a accompagnée dans la compréhension d'un système public complexe et qui m'a permis de découvrir un univers merveilleux.

A Laurence Berasatégui, la femme papillon, pour sa sincérité et sa gentillesse et Françoise Cheyroux, qui ensoleille la Direction.

A Vincent Deltrieu et Yannick Even, les paysagistes de demain au grand cœur, prêts à accueillir les jardins du futur et les conséquences sur leur métier.

A Moussa, Nicole, Béatrice, Anne-Christine, Nour, les semeurs de jardins.

A Francis, Jean, Michèle, Marie, Fabrice, Annie et tous les autres qui font pousser les jardins toulousains.

Et une pensée particulière à mes deux collègues Sabine Chardavoine et Laura Parvu qui m'ont accompagnée dans tous mes fous rires : des dinosaures, des vaches qui rient, des caliméros et sans qui les journées auraient parfois été très longues.

# Table des acronymes

---

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage  
ANR : Agence Nationale de la Recherche  
COV : Composé Organique Volatil  
DC : Direction de la Communication  
DDL : Direction de la Démocratie Locale  
DDS : Direction du Développement Social  
DE : Direction de l'Environnement  
DJEV : Direction Jardins Espaces verts  
DP : Direction du Patrimoine  
EIP : Ecole d'Ingénieur de Purpan  
EQRS : Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires  
ETP : Equivalent Temps Plein  
HAP : Hydrocarbure Aromatiques Polycyclique  
HCT : HydroCarbures Totaux  
JASSUR : Jardins ASSociatifs URbains  
MCS : Mission Centres Sociaux  
MGPV : Mission Grand Projet Ville  
SCOP : Société Coopérative et Participative  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SIG : Système d'Informatique Géographique

# Liste des illustrations

---

## ✓ Liste des figures

Figure 1 : Croquis au feutre d'un jardin partagé avec parcelles collective et individuelle .....	2
Figure 2 : Les jardins des Hmong comme "détonateur" de la politique publique des jardins partagés toulousains .....	3
Figure 3 : Page de garde de la charte des jardins partagés toulousains .....	4
Figure 4 : Processus de travail structuré en 4 étapes .....	7
Figure 5 : La germination d'un jardin partagé en 4 étapes .....	8
Figure 6 : Mobilisation hiérarchique des services .....	9
Figure 7 : Le jardin du Verrier, un jardin de poche, le jardin des Castors : un jardin de production .....	10
Figure 8 : Panneau de situation aux couleurs de la charte des jardins partagés sur le portail du jardin partagé des 7 deniers et bac à jardiner au jardin partagé de Jolimont.....	18
Figure 9 : Abaissement de la hauteur du grillage : perméabilité entre le jardin et le reste de l'espace public, jardins partagé Coll Saint Cyprien et Arènes romaines.....	19
Figure 10 : Mobilier bois, jardin partagé Coll Saint Cyprien .....	19
Figure 11 : Atelier de jardinage, parcelle collective Graine de Monlong, animé par Moussa Diallo .....	25
Figure 12 : Atelier pédagogique sur les plantes médicinales, jardin partagé de la Cité Madrid .....	26
Figure 13 : Apéro-concert au jardin partagé Coll Saint Cyprien .....	26
Figure 14 : Le bilan d'activité des jardins partagés, un instrument de la médiation .....	27
Figure 15 : Jardin partagé : les règles du jeu.....	33
Figure 16 : Fiche de poste "Gestionnaire des jardins partagés toulousains" .....	38
Figure 17 : Accompagnement à la création par l'association <i>Partageons les Jardins!</i> .....	39

## ✓ Liste des tableaux

Tableau 1 : Actualisation de la synthèse des comparaisons entre villes de France sur la politique des jardins partagés par Emma Vial Ponrouch, 2014 .....	14
Tableau 2 : Comparaison des bénéfices et des contraintes qu'apportent le cadre institutionnel, pour la collectivité et pour les citoyens .....	34

# Table des annexes

---

Annexe I : Organigramme de la ville de Toulouse. Direction de l'Environnement, 2014

Annexe II : Charte des jardins partagés toulousains. Direction de l'Environnement, 2009

Annexe III : Carte des jardins partagés de la ville de Toulouse. Direction de l'Environnement, juin 2014

Annexe IV : Le synoptique des jardins partagés. Direction de l'Environnement, juillet 2014

Annexe V : La gestion des pollutions dans les jardins partagés de la ville de Toulouse, Outils d'Aide à la Décision. Manon Balzeau, novembre 2013

Annexe VI : Questionnaire analytique sur les impacts des jardins partagés concernant le travail de la DJEV. Manon Balzeau, juin 2014

Annexe VII : Grille d'aménagements types dans les jardins partagés. Direction Jardins Espaces verts, Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine, Mission GPV, février 2011

Annexe VIII : Bilan d'activité interactif type des jardins partagés de la ville de Toulouse. Manon Balzeau, février 2014

Annexe IX : Les neuf rôles dans l'équipe, Meredith Belbin, 2006

# Sommaire

---

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
1. Les jardins partagés sur Toulouse : mise en place d'une politique publique claire et pragmatique.....	3
1.1. Du prototype à la construction progressive d'une politique publique.....	3
1.1.1. Les jardins partagés toulousains sont nés dans un contexte de régularisation d'initiative sociale .....	3
1.1.2. Fin 2009, le cadre d'une politique publique est en place .....	4
1.1.3. L'appareil administratif se structure en marchant .....	6
1.1.4. Un processus de travail et des procédures sont construits .....	6
1.2. Les ressources disponibles et mobilisées.....	9
1.3. Des résultats quantitatifs et qualitatifs .....	10
1.3.1. Près de 20 000 m <sup>2</sup> de jardins partagés ouverts pour la fin 2014 .....	10
1.3.2. Faire appel à une AMO a permis un enrichissement des pratiques et des compétences .....	10
1.3.3. Un intérêt fort du milieu de la recherche pour l'expérience toulousaine.....	11
1.3.4. Zoom sur un plan d'action de la Direction de l'Environnement en réaction à un problème de pollution des sols.....	12
1.3.5. Des indicateurs qui invitent à aller plus loin.....	13
1.4. Toulouse, une ville qui a rattrapé son retard vis-à-vis de la politique des jardins partagés en France.....	13
2. Les jardins partagés à la croisée du technique et du social .....	17
2.1. Zoom sur la contribution de la Direction des Jardins Espaces Verts.....	17
2.1.1. Des impacts sur le travail de paysagiste ? .....	17
2.1.1.1. Un poste modifié pour le suivi opérationnel des travaux.....	18
2.1.1.2. Des équipements adaptés pour des aménagements à l'image du porteur de projet	18
2.1.1.3. Une nouvelle ère de travail : la co-construction .....	20
2.1.2. Vers un nouveau métier ?.....	22
2.2. Zoom sur la contribution des acteurs sociaux, médiateurs relais entre la ville et les habitants.....	22
2.2.1. Appui de la Mission Centres Sociaux sur les quartiers d'habitat social .....	22
2.2.1.1. Sur les quartiers d'habitat social, l'accompagnement des habitants est essentiel	23
2.2.1.2. « Le jardin comme outil de développement social » .....	24
2.3. Assurer le suivi des jardins partagés dans le temps exige pragmatisme et qualité de médiation.....	25

3. Un projet transversal qui a porté ses fruits mais qui connaît ses limites. Quelles perspectives pour l'avenir des jardins partagés ?.....	29
3.1. Un travail interservices réussi grâce à la bonne cohésion d'équipe .....	29
3.2. Les limites du projet transversal et constat d'un contexte de réévaluation du projet de jardins partagés .....	31
3.3. Perspectives d'avenir pour les jardins partagés.....	32
3.3.1. Vers une synergie active entre la collectivité et les citoyens ? .....	32
3.3.2. Proposition d'avenir pour pérenniser les jardins partagés .....	37
<b>Conclusion</b>	40
<b>Bibliographie</b>	41
<b>Sitographie</b>	41

# Introduction

---

La tradition française des jardins ouvriers ou familiaux, qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, a été renouvelée dans les années 1980 par le courant des « community gardens » venu des Etats-Unis. « *Il s'agit d'une forme de participation des habitants à l'espace public, pas seulement dans une logique vivrière mais aussi de développement social à l'échelle du quartier*<sup>1</sup> ».

Le jardin partagé dans sa définition est à la croisée des chemins entre valeurs environnementales et sociales. Cette forme de jardin est aussi le symbole d'une dynamique novatrice : la concertation entre agents municipaux et habitants, ainsi que la mise en réseau des acteurs des jardins partagés (1). Même si, les jardins familiaux s'adaptent à leur époque, et que les jardins partagés perdent peu à peu l'exclusivité de la dynamique sociale, il reste pourtant un point divergent à ce sujet concernant la mise en œuvre de l'équipement jardin. Pour les premiers, la dynamique de groupe est fonction de la vie quotidienne de l'association, alors que pour les seconds, c'est la création de l'équipement qui génère l'énergie collective.

Réunis autour d'un porteur de projet, les habitants cultivent ensemble fruits et légumes dans le jardin partagé, mais pas seulement : solidarité, respect de l'autre et de l'environnement, partage, et rencontres sont de mise. Il n'y a pas une forme de jardin partagé mais bien plusieurs : « *Chaque parcelle correspond à un projet différent, reflet d'une diversité de savoirs, de pratiques et de hasards. Chaque jardinier invente son paysage, règle son temps et son esthétique selon ses propres aspirations* » (Clément G., 2008).

En France, les expériences issues des jardins partagés à Nantes, Lyon et Toulouse s'inscrivent dans un renouvellement des pratiques sociales d'un quartier. On observe alors une volonté de créer les conditions d'une action collective, souple et ouverte. Ces mutations impliquent toutefois de repenser les modes de production et de gouvernance des projets.

Avec quelques années de retard, la ville de Toulouse s'inscrit à son tour en 2009 dans le lancement d'une politique publique en matière de jardins partagés. Mais de quelle manière la ville de Toulouse a-t-elle dû innover dans la construction de cette gouvernance ? Quels ont été les impacts d'une telle politique sur les agents municipaux semeurs de jardins partagés et sur les habitants les fructifiant ? Le cadre institutionnel pour des projets si novateurs n'est-il pas un frein à la créativité des jardiniers ? Telles sont les questions soulevées par ce mémoire. En d'autres termes, il s'agira de répondre au plus juste à la problématique suivante : les jardins partagés peuvent-ils être une puissance d'innovation dans le fonctionnement avec les habitants et au sein de la collectivité toulousaine ?

L'objectif de ce travail sera de démontrer la manière dont les mutations sociales ont entraîné la création de la politique publique sur les jardins partagés par les services municipaux de la ville de Toulouse. Cette analyse s'appuiera plus particulièrement sur l'observation du changement des pratiques professionnelles - au regard notamment de deux années d'apprentissage passées au sein de la Direction de l'Environnement de Toulouse Métropole - et sur l'aboutissement de propositions d'avenir, en termes de fonctionnement interne à la collectivité et avec les habitants.

La mission des jardins partagés est portée au sein de la Direction de L'environnement par une « femme pilote », Madame Isabelle Salvi, qui coordonne les services municipaux collaborateurs sur le circuit de la création d'un jardin partagé. Elle « fait germer » les jardins à Toulouse en mettant en œuvre une politique publique en matière de jardins partagés

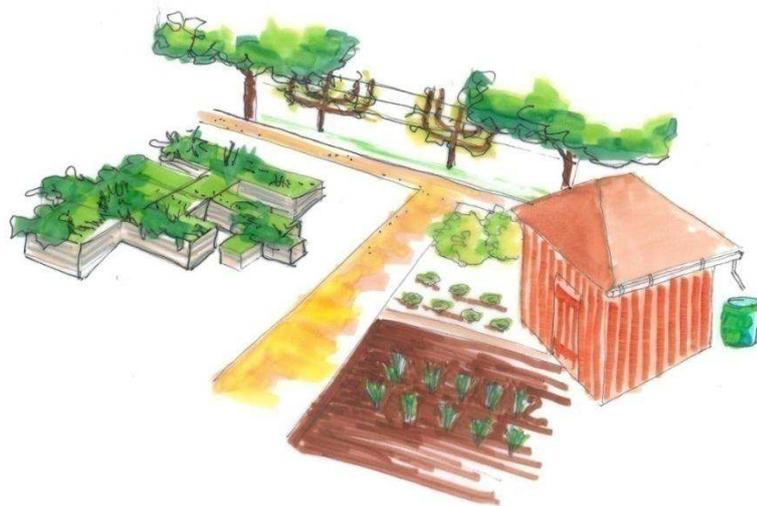
---

<sup>1</sup> Entretien avec la chargée de mission nature et agriculture en ville. Direction de l'Environnement Toulouse Métropole

qu'elle a construite pas à pas grâce à l'aide des services espaces verts, du social, du foncier et de bien d'autres encore.

En effet, la problématique de ce mémoire repose sur un constat de deux années passées les mains devant le clavier de la Direction de l'Environnement, mais les pieds dans la terre des jardins partagés toulousains. Encadrée par Madame Salvi pour accompagner les habitants-jardiniers dans leurs activités de tous les jours, je suis entrée en poste en septembre 2012. Grâce à un suivi rigoureux de sa part, à travers des points de bilan hebdomadaires, j'ai pu appréhender le milieu complexe d'une collectivité publique. Par ailleurs, ces deux années d'apprentissage ont aussi été pour moi une manière d'affiner le contour du métier de paysagiste. J'ai découvert une nouvelle facette de ce métier - que je trouve pour ma part peut-être plus humble - de concepteur de l'espace main dans la main avec ceux pour qui il façonne un espace de nature. Une vraie bouffée d'air frais en cette fin de diplôme, souvent difficile car nous propulsant vers des questions d'avenir ! Quelle facette du métier de paysagiste vais-je alors choisir : le concepteur de l'espace, le semeur de valeurs paysagères (pour ne pas énoncer le mot « enseignant ») ou encore le créateur ? Je crois avoir aujourd'hui trouvé un bon mélange de toutes les couleurs du métier de paysagiste, à savoir *le médiateur paysagiste*.

Pour ce qui est de son développement, ce mémoire est construit en trois parties. Si la première partie définit le contexte novateur de la mise en place de la politique publique des jardins partagés, la seconde partie illustre le bouleversement des pratiques professionnelles que peut provoquer un sujet tel que les jardins partagés tant il est à l'équilibre entre des problématiques sociales et environnementales, en se basant sur une analyse dans les services techniques espaces verts et sociaux. Enfin, la troisième partie s'attache plus particulièrement à évaluer les bénéfices et les limites du travail transversal de la politique publique des jardins partagés et dans un contexte de remaniement municipal, à proposer des solutions pour l'avenir des jardins entre la collectivité et les citoyens, et au sein de la collectivité elle-même.



**Figure 1 : Croquis au feutre d'un jardin partagé avec parcelles collective et individuelle**

**Source : Manon BALZEAU**

## 1. Les jardins partagés sur Toulouse : mise en place d'une politique publique claire et pragmatique

### 1.1. Du prototype à la construction progressive d'une politique publique

La dynamique des jardins partagés toulousains est née dans les années 2000, impulsée par un projet d'aménagement social : le Parc Monlong. Inauguré en 2009, ce parc est considéré comme étant le prototype d'une nouvelle politique publique sociale et innovante tant par la construction d'outils et de méthodes de travail, que par la mobilisation de différents services. Au travers d'une analyse rétrospective, nous évaluerons en quoi la mise en place de la politique des jardins partagés de Toulouse est innovante.

#### 1.1.1. Les jardins partagés toulousains sont nés dans un contexte de régularisation d'initiative sociale

C'est au cours des années 2005-2006 que les prémices des jardins partagés émergent, selon une double entrée : politique de la ville et gestion des espaces verts.

Situé dans le quartier de Bellefontaine, le parc de Monlong était en friche depuis des années et une agriculture vivrière voyait le jour, de manière illicite, avec le savoir faire des jardiniers de la communauté Hmong (Figure 2). Plutôt que d'interdire cette initiative, la municipalité et des associations actives sur le terrain (comme l'association DIRE et la régie du quartier Bellefontaine), ont pris le parti de régulariser la situation. Ce fut alors le moyen d'impulser une dynamique de rénovation de cet espace délaissé en parc public, et dans une perspective d'action sociale, de faire bénéficier, aux habitants des quartiers Reynerie et Bellefontaine et à la communauté Hmong, de terrains cultivables pour leur foyer.

Pendant près de trois ans, les services<sup>2</sup> se cherchent quant à la coordination du site. Chacun pressent les jardins partagés comme un sujet sensible et novateur à la fois, demandant des compétences très variées qu'un service seul ne possède pas. En effet, plusieurs domaines sont questionnés : le patrimoine pour régulariser l'occupation du foncier, les espaces verts pour la gestion du site, le social pour l'accompagnement du projet social et l'urbanisme<sup>3</sup> pour le projet de rénovation de cet espace.

C'est ainsi qu'au début du projet, le site devait être géré par la Direction des Jardins et Espaces Verts (DJEV) de la ville de Toulouse. Mais la DJEV comprend vite les limites de son approche technique. Sa méthode de travail est remise en question par la SCOP



**Figure 2 : Les jardins des Hmong comme "détonateur" de la politique publique des jardins partagés toulousains**  
*Source : Manon BALZEAU*

<sup>2</sup> Annexe I : Organigramme de la ville de Toulouse

<sup>3</sup> Mission Grand Projet Ville : MGPV

SaluTerre qui accompagne alors le projet de jardin partagé lors de la concertation, qui lui demande de se positionner comme conseil-jardinier et non plus comme concepteur de l'espace.

Pour les services du social<sup>4</sup>, c'est une double ambition qui se profile. Il faut régulariser la situation des Hmong cultivant sous le modèle jardin familial dont le but est vivrier, mais aussi éviter le communautarisme en ouvrant le site à d'autres habitants. Enfin, il est souhaitable de s'appuyer sur cette expérience intéressante de jardin illégal pour faire de ce parc public un lieu convivial et utilisant le jardinage comme un outil social.

La Direction du Patrimoine (DP) de la ville de Toulouse doit, quant à elle, recréer une convention type « jardin partagé », qui ne peut pas s'appuyer sur celle des jardins familiaux, car régie par le code rural et s'établissant sur le domaine privé. Par ailleurs, il s'agit également de parvenir à légaliser l'occupation de l'espace public par la communauté Hmong.

Le site de Monlong constitue alors pour la collectivité un projet référentiel à forte dimension d'innovation. Ce parc est en ce sens le témoin d'une prise de conscience des élus et des agents de la collectivité sur les bienfaits que représente l'équipement urbain du jardin partagé.

### 1.1.2. Fin 2009, le cadre d'une politique publique est en place

#### ➤ La charte des jardins partagés toulousains est signée le 27 novembre 2009

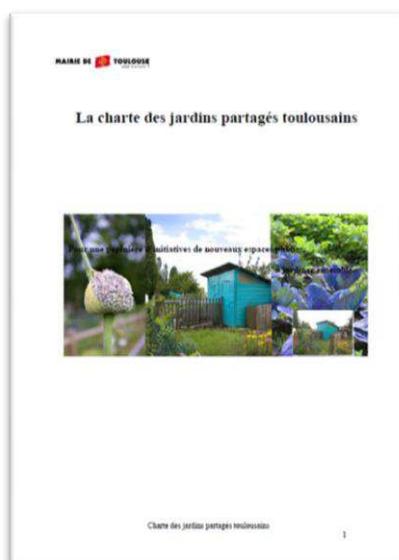


Figure 3 : Page de garde de la charte des jardins partagés toulousains

Source : Direction de l'Environnement, Toulouse Métropole

Suite à la dynamique impulsée par le projet Monlong et son inauguration en 2009, l'équipe municipale de la ville de Toulouse, nouvellement en place, a cristallisé sa volonté de lancer une politique publique, en votant en Conseil municipal le 27 novembre 2009, une charte des jardins partagés<sup>5</sup>. Cette Charte fixe le cadre général dans lequel chaque projet de jardin doit s'inscrire et définit en ce sens la volonté de la ville : les enjeux, les valeurs et les modalités d'accompagnement. La Charte est ainsi garante de la qualité des projets de jardins et de leurs cohérences sur l'ensemble du territoire de la Ville. Ci-à gauche, la page de garde de la Charte (Figure 3).

Les jardins partagés sont des projets emblématiques en termes de développement durable<sup>6</sup> :

➤ En terme **social** ; les objectifs concernent une ouverture sur le quartier, la mixité sociale, l'appropriation de l'espace par les habitants, la responsabilisation citoyenne et l'intérêt d'un nouveau rapport à la nature.

➤ En terme **économique**, les objectifs concernent la production individuelle et collective, la lutte contre la précarité alimentaire et la revalorisation d'espaces urbains.

<sup>4</sup> Direction de la Démocratie Locale : DDL, Direction du Développement Social : DDS et Mission Centres Sociaux : MCS

<sup>5</sup> Voir Annexe II : La charte des jardins partagés toulousains. Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine, 2009.

<sup>6</sup> Mairie de Toulouse/Toulouse Métropole, Charte des jardins partagés toulousains, 2009, 4p.

- En terme **environnemental**, les objectifs concernent l'éducation à l'environnement, la qualité du paysage urbain, le développement des continuités écologiques et la pratique du jardinage éco responsable.

Cependant, les projets de jardins partagés doivent être conçus, aménagés et animés de manière concertée avec les habitants. Leur ouverture au public ne doit pas devenir une privatisation de l'espace public.

Une gouvernance municipale se met alors en place avec la constitution d'un Comité de suivi composé de cinq élus thématiques : développement et écologie urbaine (élu pilote), politique de la ville, éco quartiers, biodiversité et espaces verts, éducation et sensibilisation à l'environnement. Y sont régulièrement associés les 6 adjoints de secteur. Il est ainsi défini que le Comité de suivi se réunira une fois par an<sup>7</sup>.

La charte signe le départ d'un volontarisme : l'engagement de la Ville au soutien de projets de jardins partagés dès lors qu'ils correspondent aux objectifs fixés dans la charte et sous réserve du budget imparti. C'est aussi le souhait politique de développer ces projets en dehors des secteurs politique de la ville pour en faire une politique de droit commun.

- **Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est signé le 8 décembre 2009**

Dans le cadre d'une consultation précédente (2006), la ville de Toulouse a fait appel à un cabinet d'études afin d'élaborer un premier diagnostic de sites : le bureau d'études paysager SaluTerre structuré en SCOP. Basé en Aquitaine, il est sélectionné pour ses compétences en matière de méthodologie de concertation appliquée sur des projets de jardins et de compost partagés. Sous le cadre d'une nouvelle commande, SaluTerre signe un marché à bons de commande d'AMO le 8 décembre 2009 et pour une durée de 48 mois.

Ce marché prévoyait des prestations<sup>8</sup> de concertation et de médiation, d'accompagnement à la pédagogie de projet, d'élaboration technique des projets et de formation des acteurs sociaux.

Les prestations ont essentiellement été centrées sur un appui à la concertation et à la mobilisation ; la mobilisation en porte-à-porte initialement prévue a toutefois été peu utilisée.

Cependant, en 2012, il a fallu préciser la mise en synergie de la posture de l'AMO avec la politique publique de la collectivité, ce qui a débouché sur la mise en place d'un avenant à budget constant et introduisant deux types de prestations supplémentaires<sup>9</sup>. Il s'agit d'accompagner la collectivité dans sa stratégie globale de mise en œuvre de la politique des jardins partagés et d'intervenir en appui de la collectivité pour coordonner la mise en œuvre opérationnelle d'un jardin partagé.

La volonté de la ville de Toulouse de poursuivre une politique de jardins partagés est ainsi actée par la signature de la Charte et du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SCOP SaluTerre.

Selon une cohérence d'ensemble, il est décidé que la Direction de l'Environnement de la ville de Toulouse pilote l'ensemble du projet de jardins partagés.

---

<sup>7</sup> Direction de l'Environnement de Toulouse Métropole, Note de cadrage sur la politique des jardins partagés, 2009.

<sup>8</sup> Mairie de Toulouse / Toulouse Métropole, Extrait du Cahier des Clauses Particulières du Marché public de prestations intellectuelles pour la Mission d'assistance à la réalisation de jardins partagés sur les quartiers de Toulouse, 2009, 16 p.

<sup>9</sup> Mairie de Toulouse / Toulouse Métropole, Avenant au Marché public de prestations intellectuelles pour la Mission d'assistance à la réalisation de jardins partagés sur les quartiers de Toulouse, 2012, 3 p.

### 1.1.3. L'appareil administratif se structure en marchant

Dans le contexte d'évolution de l'organigramme entre 2008 et 2009, les modalités d'intervention et le niveau de mobilisation de l'appareil administratif ne sont pas clairement définis.

En particulier, il n'y a pas eu de formalisation du passage de relai début 2010 entre un pilotage MGPV et un pilotage Direction de l'Environnement.

L'organisation des acteurs sociaux sur le territoire est une des conditions de réussite des jardins partagés. Sous estimée au départ, cette structuration a pris forme à mi-parcours.

Le niveau de ressources mobilisables par l'administration a limité la production des projets de jardins : en d'autres termes, on observe un décalage entre l'ambition affichée au départ et les ressources réellement affectées.

### 1.1.4. Un processus de travail et des procédures sont construits

Une étape essentielle a permis de définir le rôle de chaque acteur sur ce projet de jardin partagé : la définition des phases de création d'un jardin partagé. Pour cela, un document de travail a été élaboré et retravaillé chaque année pour une mise à jour permanente. Il s'agit d'un organigramme présenté en Figure 4, structuré en 4 étapes de création :

1. ■ Structuration et mobilisation des habitants
2. ■ Faisabilité technique
3. ■ Création concertée
4. ■ Suivi opérationnel et administratif

Les demandes de jardins partagés toulousains ont été qualifiées, suite à de multiples réunions publiques avec les habitants. Elles sont de natures différentes, et émanent d'un souhait de l'habitant ou de la collectivité<sup>10</sup>.

- Demande de l'habitant
  - Un groupe d'habitants souhaite jardiner ensemble
  - L'envie de jardiner ensemble émerge lors d'une concertation au cours d'une instance publique sur un projet urbain
  - Les jardins familiaux souhaitent évoluer en aménageant des parcelles collectives à partager
- Souhait de la collectivité
  - La Ville souhaite inciter à l'implantation de jardins partagés dans un quartier
  - La collectivité réserve du foncier pour un jardin partagé dans une future opération d'urbanisme

---

<sup>10</sup> Direction de l'Environnement de Toulouse Métropole, Note de cadrage sur la politique des jardins partagés, 2009.

## Un jardin partagé pas à pas : qui fait quoi pour chaque jardin ?

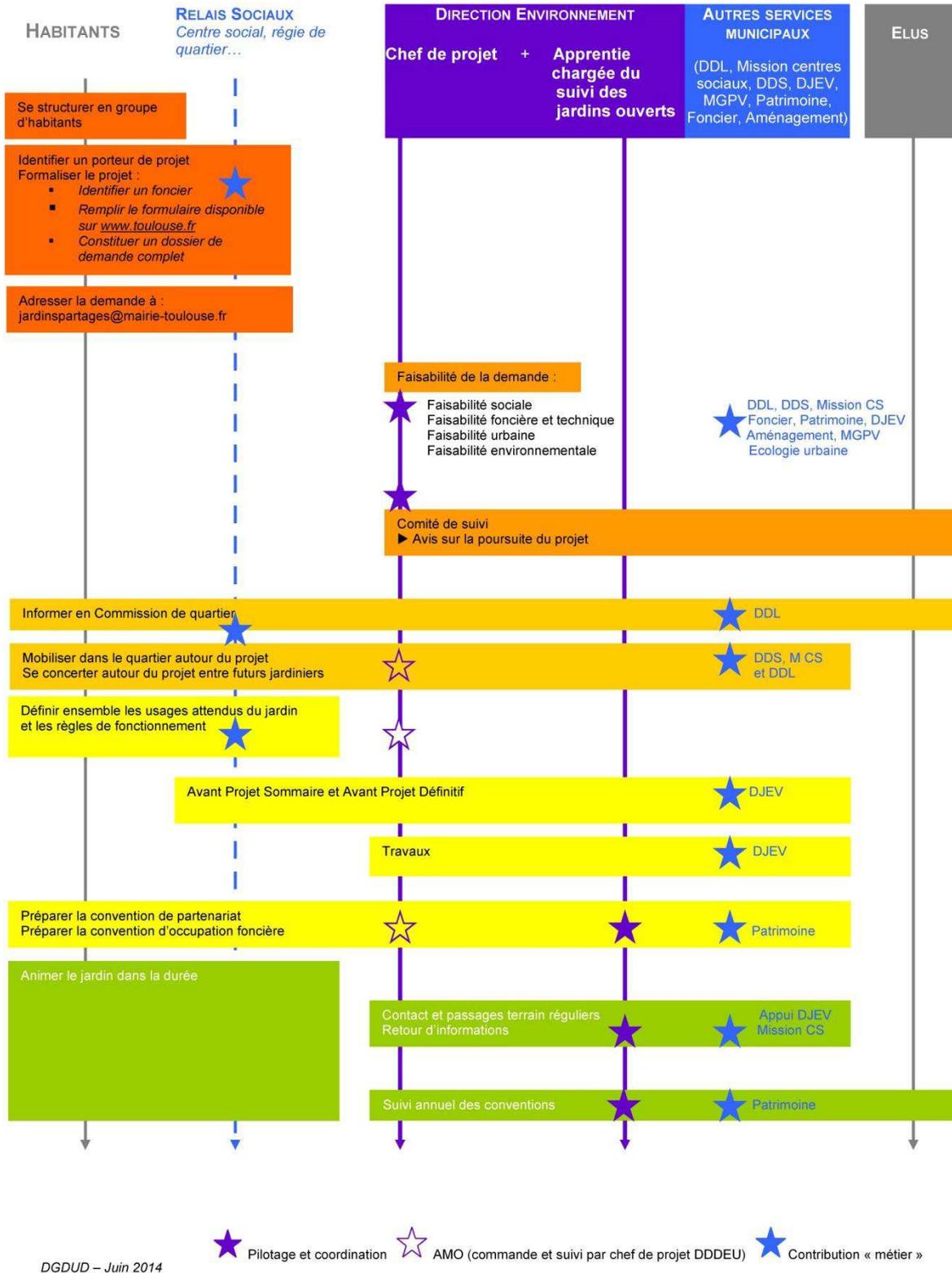


Figure 4 : Processus de travail structuré en 4 étapes  
Source : Direction de l'Environnement Toulouse Métropole

Malgré l'hétérogénéité des demandes, la Ville tente d'y répondre de manière homogène à travers le processus en 4 étapes qu'elle a mis en place, présentées en Figure 5.

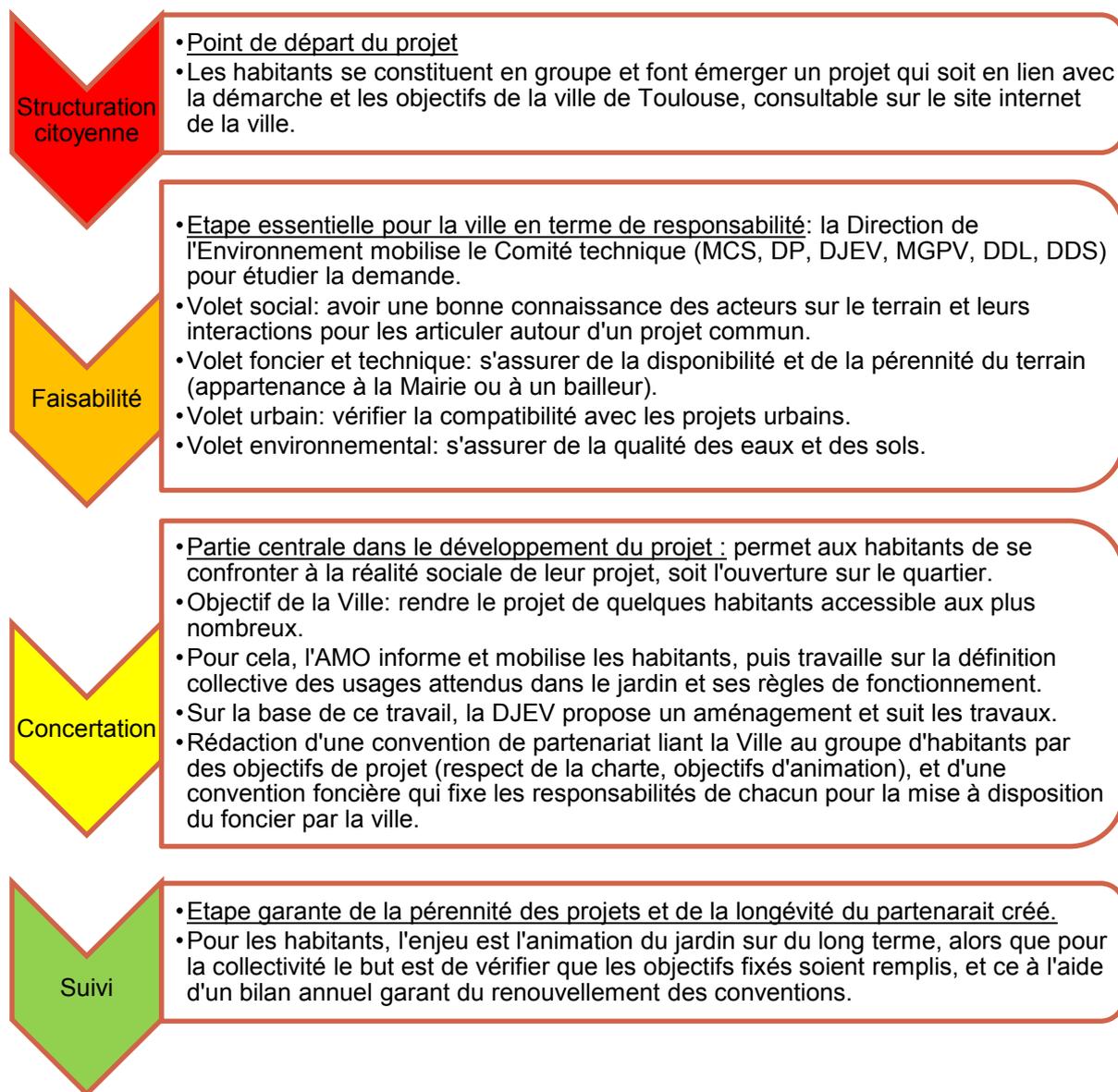


Figure 5 : La germination d'un jardin partagé en 4 étapes  
Source : Manon BALZEAU

Le travail de structuration effectué par la Direction de l'Environnement était ici d'identifier chaque étape et de clarifier le rôle de chacun : habitants, agents et élus, mais également de clarifier le moment et la nature de l'intervention de chaque service.

## 1.2. Les ressources disponibles et mobilisées

Afin de finaliser la structuration de la collectivité pour répondre aux projets de jardins partagés, deux nouveaux acteurs entrent en jeu : la Mission Centres Sociaux et le chargé de suivi des jardins partagés ouverts de la ville de Toulouse.

### ➤ Dans les quartiers d'habitat social de la ville de Toulouse

Au sein des quartiers plus sensibles, il est apparu nécessaire d'accompagner les collectifs d'habitants-jardiniers afin de tendre vers leur autonomie. Ainsi, certaines conventions de partenariat ont été signées avec les centres sociaux. Toutefois, ce n'est que depuis octobre 2010 qu'ils ont été officiellement et collectivement sollicités par la Direction de l'Environnement et que depuis le début de l'année 2012 que la Mission Centres Sociaux (MCS) est intervenue sur le sujet. L'apport de la MCS est stratégique pour la structuration des acteurs sociaux et l'accompagnement des centres sociaux dans le processus de création concertée avec les habitants et pour le suivi des jardins, comme sur Reynerie, Bellefontaine, Jolimont et Arènes romaines<sup>11</sup>. Nous le verrons dans une seconde partie.

### ➤ Dans les quartiers du centre de la ville de Toulouse

En 2012, les agents sont identifiés mais un manque réel se fait ressentir pour le lien entre la collectivité et les habitants. Ces derniers n'ont pas d'interlocuteur direct pour toutes questions administratives ou opérationnelles. Une mission d'apprentissage est alors proposée au sein de la Direction de l'Environnement pour assurer le suivi des jardins ouverts. Nous verrons son rôle en détail dans une seconde partie.

Fin 2012, le processus de travail interservices est désormais structuré et capable de mener à bien quatre jardins nouveaux par an, au regard des moyens humains.

Ainsi, la création d'un jardin partagé nécessite la mobilisation de nombreux services et donc de leur temps de travail. Un noyau, présenté en Figure 6, sans lequel les projets ne pourraient voir le jour :

- La Direction de l'Environnement (0,8 ETP<sup>12</sup>) : pilote et coordinateur + 0,5 ETP : suivi et médiation sur les jardins ouverts
- La Mission Centres Sociaux et les centres sociaux : 0,1 ETP MCS + 0,2 ETP par CS pour créer un jardin.
- La Direction Jardins et espaces verts (0,3 ETP) : réalisation des aménagements,
- La Direction du patrimoine (0,1 ETP) : sécurité juridique des conventions foncières.

D'autres services contribuent à la transversalité et la visibilité d'ensemble : Mission GPV (0,1 ETP), DDS (0,1 ETP), DDL et Direction de la communication (DC).

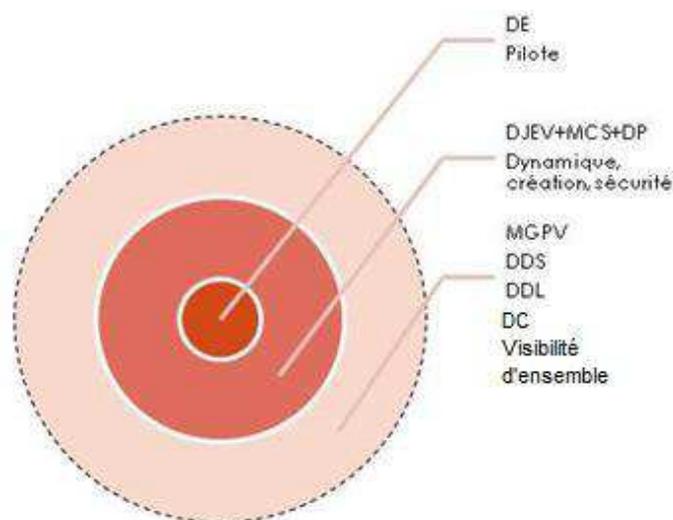


Figure 6 : Mobilisation hiérarchique des services  
Source: Manon BALZEAU

<sup>11</sup> Voir Annexe III : Carte des jardins partagés de la ville de Toulouse, Direction de l'Environnement de Toulouse Métropole, juin 2014.

<sup>12</sup> ETP : Equivalent Temps Plein. Ici, 1ETP correspond à un temps plein, soit 100% de son temps de travail dans une semaine.

### 1.3. Des résultats quantitatifs et qualitatifs

#### 1.3.1. Près de 20 000 m<sup>2</sup> de jardins partagés ouverts pour la fin 2014

Depuis 2009, onze jardins partagés ont éclos sur la ville de Toulouse, représentant ainsi une surface de 19 989 m<sup>2</sup> cultivée<sup>13</sup>. Cinq sont gérés par les centres sociaux essentiellement sur les territoires prioritaires de la politique de la Ville, les autres nécessitent un suivi permanent en terme de médiation.

##### ➤ Des jardins au plus près des besoins des habitants et de la réalité du territoire

Chaque jardin répond à des besoins de terrain. Ils sont mis en place sur mesure, grâce à un processus de concertation très opérationnel, qui donne l'orientation d'aménagement. Il n'y a donc pas de standardisation. On trouve ainsi des tailles différentes, des formes variées, une diversité de secteurs et de porteur de projet...



Figure 7 : Le jardin du Verrier, un jardin de poche, le jardin des Castors : un jardin de production  
Source : Manon BALZEAU

Ainsi, le plus petit jardin a une superficie de 180 m<sup>2</sup> : le jardin du Verrier (Figure 7). Il s'agit d'un jardin de plein centre ville, situé dans un square de 400 m<sup>2</sup>, où se mêlent donc les divers usages : aire de jeux pour enfants, zone de compostage, table de pique-nique et jardin partagé. Il répond à un projet de sensibilisation au jardinage d'un petit groupe d'habitant du quartier des Chalets, plutôt âgé, d'où l'utilisation de bacs à jardiner. C'est une parcelle collective où tous jardinent ensemble. Ce groupe est rattaché à l'Association de quartier des Chalets, qui gère ainsi l'administratif du jardin. Cela allège considérablement le groupe de cette charge dont il ne se sent pas prêt à assumer l'entière responsabilité.

Quant au plus grand, le jardin des Castors (Figure 7), il représente une superficie de 7360 m<sup>2</sup>, et se situe à proximité de la rocade Est. Il est régi par une association qui gère la totalité des charges liées au jardin partagé. Dans ce jardin, le projet s'appuie sur la pratique de jardinage écologique et de production. Il est divisé en parcelles individuelles et collectives.

#### 1.3.2. Faire appel à une AMO a permis un enrichissement des pratiques et des compétences

La prestation d'AMO a permis d'explorer concrètement et quotidiennement :

- la conduite et l'appui à la concertation avec les habitants
- la médiation entre habitants et institution : elle a favorisé la relation de proximité et de coopération entre agents de la collectivité et habitants, y compris dans les services à caractère technique.

<sup>13</sup> Voir Annexe IV : Le synoptique des jardins partagés, Direction de l'Environnement de Toulouse Métropole, juillet 2014.

- la formalisation des besoins des habitants en cahiers de charges d'aménagement qui constitue une feuille de route utile à Direction des espaces verts pour dessiner les plans d'aménagement.
- le transfert de savoir faire à la concertation auprès de certains porteurs de projets et relais sociaux
- la réalisation d'études de faisabilité des demandes de jardins
- l'accompagnement stratégique sur certains projets (Ginestous).

Toutefois, le transfert de compétences vers le territoire est partiel, ne permettant pas aujourd'hui l'autonomie escomptée en début de marché. Hors territoire doté d'un centre social, la collectivité n'a pas encore les ressources suffisantes et les compétences en régie pour mener à bien la co-construction des projets avec les habitants (au minimum entre cinq et six réunions de concertation par projet).

### 1.3.3. Un intérêt fort du milieu de la recherche pour l'expérience toulousaine

#### ➤ Participation au programme POPSU en 2013

Le programme POPSU (Plate forme des projets et stratégies urbaines) a porté, en 2013, sur le thème « Jardins dans la ville, villes en jardin » mettant en exergue plusieurs expériences internationales, dont celle de Toulouse.

#### ➤ Adhésion au programme de recherche JASSUR

En 2012, l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) lance un appel à projet « Villes et Bâtiments Durables » dans le but d'évaluer, sur trois ans (2013 à 2015), la qualité des sols et productions des jardins collectifs urbains en relation avec les pratiques et les risques. Un programme de recherche a donc été mis en place : le programme JASSUR (« JARDins ASSociatifs URbains et villes durables : pratiques, fonctions et risques»). Douze partenaires de la recherche (laboratoires) et du monde associatif sont ainsi impliqués dans sept agglomérations : Toulouse, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes et Paris. Le programme scientifique est organisé en une tâche de coordination et quatre tâches de production de connaissances.

Afin de créer un réseau durable, pluridisciplinaire et de mettre en place des protocoles pour les analyses et la communication de données scientifiques, une organisation des différentes personnes ressources (Collectivités, ARPE, associations, enseignants-chercheurs...) se met en place progressivement sur Toulouse. L'intérêt d'un tel partenariat pour la ville de Toulouse et pour Toulouse Métropole est de répondre au questionnement des jardiniers sur la qualité de leurs productions en lien avec la qualité du sol : « *est-ce que ce que je produis est d'une qualité acceptable pour être mangé ?*<sup>14</sup> ». Mais c'est aussi un moyen de capitaliser des données scientifiques à travers les grandes villes de France et de faire avancer les pratiques au sein des collectivités. C'est pourquoi il a été convenu avec JASSUR de proposer deux nouveaux sites d'études : les deux jardins partagés de Tintoret et de Monlong. A noter que deux autres sites de l'agglomération toulousaine ont déjà pris part au programme JASSUR : les jardins familiaux de Balma et ceux de Castanet.

<sup>14</sup> Entretien avec un jardinier de Monlong, juin 2013.

### 1.3.4. Zoom sur un plan d'action de la Direction de l'Environnement en réaction à un problème de pollution des sols

#### ➤ Un contexte de prise de conscience

Lorsque les premiers jardins partagés prennent racine en 2009, la question des analyses de sol était secondaire. C'est seulement à partir de fin 2012 qu'un marché à bon de commande a été rédigé, dans le but de réaliser des analyses des sols et des eaux dans les futurs jardins partagés.

La prise de conscience de cette nécessité se fait lorsqu'en décembre 2012, l'association Pousse Cailloux du jardin partagé du quartier Saint Cyprien alerte la Ville (via le bilan annuel) d'une pollution effective sur ce jardin<sup>15</sup>. Rappelons qu'à l'ouverture de ce jardin en 2010, le marché à bon de commande pour des analyses de sol et d'eau n'a pas encore été rédigé, aucune analyse n'a donc été faite. L'association mène, en novembre 2012, une animation sur les sols en invitant un intervenant de l'EIP (Ecole d'Ingénieur de Purpan) et après analyse de ces terres par le bureau d'étude Be Galys, des anomalies concernant certains métaux lourds analysés (cadmium, cuivre et plomb) et la présence de composés de la famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont détectées. Or, le jardin ayant ouvert ses portes en 2010, aucune analyse n'a donc été faite avant cette date. La Ville lance alors des compléments d'analyse par le biais de son nouveau marché et confirme la pollution. Afin de préserver la santé des jardiniers, la Ville décide alors d'effectuer une excavation des terres sur une profondeur de cinquante centimètres, avec pose de géotextile et apport de terre saine, ce qui a un coût (50 000 €).

#### ➤ Un sujet délicat

Suite à cette dépollution, la Ville tire les enseignements de cette expérience.

Or, la qualité sanitaire des sols cultivés et de l'eau est un sujet sensible, en lien direct avec les habitants, mobilisant la responsabilité de santé publique de la Ville. La préoccupation est alors émergente.

Aujourd'hui, on a conscience que les sols urbains sont souvent très remaniés et que l'on ne connaît pas toujours l'origine des pollutions. De plus, lorsque l'on réalise des analyses, on ne peut se référer à des valeurs seuils car il n'en existe pas dans le domaine. On fait donc recours aux Évaluations quantitatives des risques sanitaires (EQRS), qui définissent la compatibilité avec l'usage du jardin. Si celui-ci n'est pas compatible, un plan de gestion doit être mis en place par la Ville : choix dans les mesures à prendre (excavation, apport de terre supplémentaire). Ainsi, lorsqu'on crée un jardin, si une forte anomalie est détectée, la Ville doit déterminer, selon l'enjeu social, si l'on met en place un plan de gestion ou si l'on abandonne le terrain pour en choisir un autre. En effet, les solutions curatives coûtent cher, il est donc nécessaire de se doter de protocoles et de systématiser les analyses au préalable.

#### **Mise en place d'un plan d'action innovant: « être préventif et avoir une vision d'ensemble »**

Suite à ces événements, la Direction de l'Environnement de Toulouse décide d'effectuer systématiquement des études historiques en amont du choix des parcelles, des analyses de sol systématiques avant d'engager un nouveau jardin et sur tous les jardins ouverts. Cela

---

<sup>15</sup> Voir Annexe V : La gestion des pollutions dans les jardins partagés de la ville de Toulouse, Outils d'Aide à la Décision. Manon Balzeau, novembre 2013

concerne les éléments suivants : les métaux lourds, les hydrocarbures totaux (HCT), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les composés organiques volatils (COV) et le pH. S'ajoute l'analyse de l'eau de la nappe en cas de recours à l'eau de puisage. Si une pollution est détectée, on a recours à l'eau de ville.

De plus, afin de vulgariser les analyses de pollution dans les jardins partagés de la ville de Toulouse, la Direction de l'Environnement a décidé de créer une couche d'information SIG (Système d'Information Géographique). Celle-ci devra regrouper une base de données concernant ces jardins telle que la carte d'identité des jardins, ainsi que le type d'analyses de sols et d'eau effectuées et leurs résultats. Afin que cette base de données soit consultable par le plus grand nombre, la Direction de l'Environnement a choisi le logiciel MapInfo, actuellement utilisé par les services cartographiques de la ville de Toulouse.

L'adhésion au programme JASSUR va permettre à la ville de Toulouse de se positionner comme ville de référence en matière d'étude des pollutions des sols. Ainsi, les deux sites Monlong et Tintoret sont des jardins test pour l'analyse des sols et des végétaux, en mobilisant les habitants avec l'appui du centre social de Bellefontaine. La Ville va aussi organiser une journée locale d'échanges professionnels en octobre 2014 sur le thème « Comprendre et réduire ensemble les risques potentiels dans les jardins associatifs urbains ».

### 1.3.5. Des indicateurs qui invitent à aller plus loin

L'émergence d'une dynamique de réseau à l'échelle de l'agglomération se confirme avec la création, fin 2011, de l'association *Partageons les jardins* !. On observe ainsi un bon niveau de collaboration entre les différentes associations de jardins collectifs et familiaux.

De plus, une action prospective a été menée fin 2013 pour la création d'un parc public potager à partager sur 50 000 m<sup>2</sup> à Ginestous. Cette action est assez emblématique du questionnement d'avenir sur le rôle de l'outil jardin partagé dans les politiques publiques en faveur de l'autosuffisance alimentaire.

On observe un foisonnement d'initiatives de jardins collectifs portées par d'autres réseaux, complémentaires aux jardins partagés : jardins familiaux, jardins sur terrains privés ... sur Toulouse et sur l'ensemble de l'agglomération, signe d'une diversification souhaitée de l'offre de jardinage sur le territoire.

Les jardins créés appellent de nouveaux projets. De nombreuses demandes de parcelles à jardiner sur les jardins existants et les aspirations jardinières sur d'autres territoires indiquent qu'un effet domino est à l'œuvre. Par exemple, le centre social de Bellefontaine recense aujourd'hui une centaine de demandes de jardinage en attente.

## 1.4. Toulouse, une ville qui a rattrapé son retard vis-à-vis de la politique des jardins partagés en France

On a vu que le soutien de la ville de Toulouse en matière de jardins partagés était récent. En 2011, il a semblé intéressant pour la Ville de mettre en regard la politique publique des jardins partagés de Toulouse et celle dans 5 grandes villes de France : Paris, Lyon, Nantes, Montpellier, Brest.<sup>16</sup> Une enquête a donc été menée par une chargée d'étude jardins

---

<sup>16</sup> VIAL PONROUCH E., (2011), Les jardins partagés : Ce qui se fait ailleurs..., Enquête auprès de 5 villes de France : Paris, Lyon, Nantes, Montpellier, Brest, axe de travail pour une mission dans le cadre d'un stage, Service Ecologie Urbaine, Grand Toulouse, 14p.

partagés de la Direction de l'Environnement dans le but de tirer profit du retard de la Ville de Toulouse dans la mise en œuvre de politique de jardins partagés, afin de consolider le dispositif actuel, tout en tenant compte des bonnes et mauvaises expériences de chaque ville. Plusieurs points ont alors été analysés : l'historique et le cadrage politique, l'organisation de l'accompagnement de projet, l'apport de la communauté urbaine.

Une actualisation des données auprès des villes concernées a été nécessaire à travers le Tableau 1 suivant, pour utiliser ces données<sup>17</sup>.

**Tableau 1 : Actualisation de la synthèse des comparaisons entre villes de France sur la politique des jardins partagés par Emma Vial Ponrouch, 2014**  
*Source : Manon BALZEAU*

	Toulouse	Paris	Nantes	Lyon	Montpellier	Brest
Politique publique	Oui. Adoption d'une charte municipale	Programme municipal Main Verte	Approche globale des jardins collectifs. Fort volontarisme politique. Approche des jardins en tant qu'outil de développement local. Charte nantaise des jardins collectifs (2010)	Appel à projet « jardins citoyens et partagés » avec soutien financier.  Pas d'instance politique mise en place	Programme Montpellier Main Verte	Défaut de cadrage d'une politique globale
Lancement de la politique	2009	2003	1995	2006	2005	2000
Nombre de jardins en 2014	11 jardins ouverts 13 en attente	70 ouverts	32 sites avec 1076 parcelles (individuelles, partagés, pédagogiques, d'insertion)	30	11	49
Accompagnement création du jardin	Ville+ AMO pour la partie concertation	Programme municipal Main Verte. Fort travail de la collectivité sur la partie faisabilité	Interne à la collectivité : Service Espaces Verts et Environnement	Subventionnement d'associations porteuses de projets pour l'étude de faisabilité et suivi des projets	Service Espaces verts 4 associations pour l'animation et la dynamique d'habitants	Subvention d'une association Vert le jardin, interface entre la ville et les habitants La posture de la collectivité est d'être un appui à cette association, Service des Déchets

<sup>17</sup> J'ai effectué en juin 2014 une actualisation des données de l'enquête *Les jardins partagés : Ce qui se fait ailleurs...* réalisée en juillet 2011 par Emma Vial Ponrouch, à travers une enquête téléphonique auprès des villes de Lyon, Nantes, Montpellier, Brest.

➤ « Historique et cadrage politique » des jardins partagés toulousains<sup>18</sup>

Malgré un retard dans la mise en place des jardins partagés, il semble que la ville de Toulouse soit, après Paris, la ville dont la politique des jardins partagés est la plus structurée et structurante : charte de 2009, exigences en matière de concertation, volontarisme politique. Mais peut-on réellement parler de retard ou s'agit-il de l'histoire propre de la Ville ?

La métropole toulousaine est une des agglomérations françaises les plus étalées sur l'espace naturel alentour, portée à la fois par une très forte pression urbaine (elle accueille chaque année plus de 20000 personnes) et par une géographie ouverte sur un territoire agricole permettant facilement l'extension. En effet, la surface est quasiment aussi grande que celle de Paris<sup>19</sup>, mais avec une densité sept fois moins forte. De plus, les 37 communes de la communauté urbaine sont encore pour beaucoup d'entre elles très liées à l'espace rural les entourant. La plaine alluviale de la Garonne, terre riche, a contenu de nombreuses exploitations maraichères qui nourrissaient la ville.

A l'intérieur de la ville centre, le jardin individuel restait encore très présent, les jardins ouvriers étaient implantés sur quelques parcelles liés aux grandes entreprises toulousaines aux limites de la ville, les jardins publics demeuraient rares en dehors de ceux produits pour l'agrément au XIX<sup>e</sup> siècle (composition du grand rond et du jardin des plantes).

L'étalement urbain a rompu ces systèmes, rendant l'agglomération dépendante de déplacements de plus en plus complexes, produisant également dans la plupart des villes périphériques un modèle d'habitat pavillonnaire dont le jardin est un attribut nécessaire.

La ville centre, en se recomposant et se densifiant, a modifié le rapport au sol et à la terre, et a engendré des comportements plus urbains. En périphérie de la ville, les nouveaux espaces de nature sont majoritairement récréatifs : zone de loisirs et de sports, grandes promenades liées à l'eau, Garonne et ses affluents, le Touch et l'Hers, et Canal du Midi. Restent également de façon résiduelle sur le territoire toulousain, des terres cultivées qui jouxtent les espaces périurbains des communes alentour. Cependant, sur les quartiers d'habitat social, les populations résidentes ne sont pas connectées avec ce monde agricole, car la plupart du temps elles viennent d'autres régions françaises ou même d'autres pays. C'est une possible explication des squats du parc de Monlong par les Hmong, où le besoin était réel. Ce n'est vraiment qu'à la suite de cela que la collectivité toulousaine s'est penchée activement sur la thématique pluridisciplinaire des jardins partagés.

**Les politiques publiques évoluent et les prospectives urbaines tentent de mettre en place un nouveau rapport entre ville et nature, entre la ville et ses jardins**

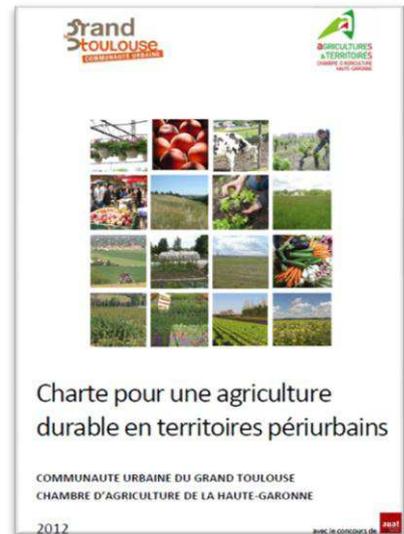
- A l'échelle des documents de planification, les espaces agricoles et de nature sont considérés comme des valeurs à préserver, y compris lorsqu'ils jouxtent les franges de la ville compacte, les corridors verts et bleus de la loi sur le grenelle de l'environnement sont définis comme des éléments du projet territorial. Le SCoT (schéma de cohérence territoriale) instaure une couronne verte autour de l'agglomération intégrant tout type de nature et met en place une protection forte des terres agricoles fertiles.

<sup>18</sup>VIAL PONROUCH E., (2011), Les jardins partagés : Ce qui se fait ailleurs..., Enquête auprès de 5 villes de France : Paris, Lyon, Nantes, Montpellier, Brest, axe de travail pour une mission dans le cadre d'un stage, Service Ecologie Urbaine, Grand Toulouse, 14p.

<sup>19</sup> Chiffres de l'INSEE 1er janvier 2011, publié en janvier 2014. Paris, 2 249 975 habitants pour 10 540 hectares, soit 21 347 habitants au kilomètre carré, Toulouse, 447 340 habitants pour 11 830 hectares, soit 3 798 habitants par kilomètre carré.

- La Charte pour une agriculture durable en territoires périurbains, votée en 2012 par Toulouse Métropole, a pour but d'aller au delà de la protection du sol, pour mobiliser les terres et les énergies dans une politique agricole privilégiant l'alimentation de proximité et la prise en compte d'une filière producteurs locaux et bio dans l'économie locale. Il s'agit à la fois de sauvegarder les filières encore existantes et d'en renouveler d'autres : plusieurs sites de l'agglomération sont les leviers de cette politique, avec la création de nouvelles terres maraichères, la préservation d'exploitations et de fermes intégrées à la ville, la création d'un Parc mixte loisirs et agricole à Pin Balma.

- La communauté urbaine et la ville de Toulouse ont mis en place de nombreux dispositifs pour agir au quotidien sur la nature en ville à travers les services des espaces verts qui travaillent eux aussi différemment, dans le choix des essences, dans la gestion différenciée des espaces, avec un objectif de zéro pesticides. A l'instar de la plupart des grandes villes françaises, l'information et les manifestations sur les jardins dans la ville se multiplient.



#### ➤ L'apport de la communauté urbaine

L'enquête de l'ancienne chargée d'étude jardins partagés révèle que les jardins partagés sont plus souvent le fruit d'une politique municipale que d'une politique communautaire. Pour autant, lorsque les communautés urbaines interviennent, c'est souvent en termes d'accompagnement très global ou de constitution d'un réseau. C'est à Lyon que la communauté urbaine semble la plus active avec sa politique « Jardinons Grand Lyon » (subventions, aide à la mise en œuvre), le service qui coordonne cette politique étant le service Ecologie Urbaine.

## 2. Les jardins partagés à la croisée du technique et du social

Le sujet des jardins partagés a suscité plusieurs réactions depuis la mise en place de la politique publique : peur et crainte d'un sujet trop « effet de mode » et bouleversant les méthodes de travail bien établies, mais aussi excitation d'un projet nouveau à monter de toute pièce aux valeurs humaines et environnementales fortes.

Au regard de l'ensemble du projet de jardins partagés, nous avons choisi de faire un zoom sur deux acteurs clés des jardins, que sont le service technique espaces verts et le service social, nous allons étudier leur adaptation dans le travail.

### 2.1. Zoom sur la contribution de la Direction des Jardins Espaces Verts

Afin d'évaluer si les jardins partagés ont un impact sur le travail du service technique espaces verts de la DJEV, nous avons mené une enquête par entretien et, pour ce faire, nous avons mis en place un questionnaire<sup>20</sup>. Nous avons alors interrogé la DJEV sur cinq caractéristiques du travail des agents espaces verts : les changements en termes d'aménagements, d'entretien de l'espace public, de tâches administratives et de relation avec les habitants et entre services. Le but de ces interviews a été de mesurer le degré d'innovation des jardins partagés sur les services de la Ville. Nous avons alors rencontré deux agents du service technique espaces verts de la DJEV : le chargé d'opération au bureau d'étude et travaux et le chef de service des études et travaux. Le premier ayant une vision technique et le second une vision d'ensemble des jardins partagés.

#### 2.1.1. Des impacts sur le travail de paysagiste ?

A la frontière entre le social et l'environnement, dans quelle mesure les jardins partagés bouleversent-ils les pratiques professionnelles du service technique espaces verts ? C'est la question que l'on peut se poser après cinq années d'expérience en matière de politique publique des jardins partagés.

Sur les projets autres que ceux des jardins partagés, le service technique espaces verts de la ville de Toulouse s'occupe essentiellement de la gestion des espaces verts publics de la Ville. C'est un service qui effectue parfois de petits travaux d'aménagement ou bien transcrit ses besoins à travers l'écriture de marchés publics, auxquels répondent les entreprises.

Le chargé d'opération du service technique espaces verts est maître d'ouvrage au nom de la Ville. Il rédige des marchés publics, puis une fois notifiés, s'assure du bon déroulé des chantiers. Il organise des réunions de chantier avec les entreprises, gère le budget alloué pour le marché, contrôle l'avancée des travaux dans les meilleures conditions et une fois le chantier terminé, organise la gestion de l'aménagement.

Lorsque le service technique espaces verts a été missionné pour contribuer à la création de jardins partagés en 2009, les agents de ce service ont dû appréhender de nouvelles questions, concernant principalement le domaine du social : « *Comment gérer les relations avec des habitants ? Quelle place doit avoir le paysagiste face aux requêtes des habitants concernant le jardinage ?*<sup>21</sup> ». Questions intéressantes dans le sens où l'on perçoit ici des inquiétudes liées à un possible manque de compétences et à une situation peu claire sur

---

<sup>20</sup> Voir Annexe VI : Questionnaire analytique sur les impacts des jardins partagés concernant le travail de la DJEV. Manon Balzeau, juin 2014.

<sup>21</sup> Entretien avec le chef de service des études et travaux et le chargé d'opération au bureau d'étude et travaux, juin 2014.

leur champ d'action. Jusqu'où l'agent peut-il aller dans le conseil en jardinage ? L'agent peut-il prendre du temps sur son travail pour répondre aux habitants ?

Il a fallu presque trois années pour permettre aux agents d'éclaircir les missions liées au nouveau projet des jardins partagés.

### 2.1.1.1. Un poste modifié pour le suivi opérationnel des travaux

La nouvelle politique des jardins partagés a demandé une réorganisation du service bureau d'études et travaux (BET) des espaces verts. La fiche de poste du chargé d'opération au BET a ainsi été transformée en 2010, avec une nouvelle mission : le suivi opérationnel des travaux sur les jardins partagés. Le chargé d'opération participe ainsi à la phase amont de concertation où les habitants définissent leurs besoins en équipement, leurs souhaits en arbustes et arbres fruitiers, en fonction du budget attribué au jardin. Puis, il réalise un plan des aménagements qui devra être validé par les habitants du futur jardin, et consacre ainsi une journée à une journée et demie par semaine sur les jardins partagés, et le reste de son temps sur les autres projets d'espace vert.

### 2.1.1.2. Des équipements adaptés pour des aménagements à l'image du porteur de projet

#### ➤ Une grille de travail comme outil de cadrage des aménagements

Selon les deux agents de la DJEV, les jardins partagés ont nécessité un temps de recherche sur les aménagements adaptés au jardinage collectif. Les demandes des habitants-jardiniers étaient toutes différentes, selon leur envie de jardiner en collectif ou en individuel. Certains voulaient un jardin artistique et esthétique, d'autres un jardin fonctionnel et productif. Il y a eu alors les premiers jardins « confectionnés » au cas

par cas, qui répondaient au mieux aux attentes des futurs jardiniers. Mais, cela n'était pas gérable pour la DJEV, qui, contrainte à une enveloppe budgétaire et au cadre politique instauré et tout juste mis en place, se sentait prise entre deux eaux : l'une créative et pleine d'envies de tous genres des habitants-jardiniers et l'autre plus rigide et contrainte à un administratif lent et stricte de la collectivité. Les agents du service BET des espaces verts ont alors construit en 2010, une grille d'aménagement type<sup>22</sup>, leur servant d'outil de travail avec les habitants lors de la concertation. Cette grille est composée de deux rubriques : « ce que l'on installe toujours » et « ce que l'on installe au cas par cas », selon la superficie du jardin. Il y a ainsi, dans la première rubrique, les équipements dits de sécurité (comme le portail), les équipements de communications (tels que les panneaux aux couleurs de la charte et le guide du jardinage en Figure 8), les équipements de convivialité (comme la pergola et la table de pique nique) et les équipements de jardinage (meubles à jardiner en Figure 8, composteurs...). La deuxième rubrique concerne les végétaux, les cheminements, les clôtures, les toilettes sèches...



Figure 8 : Panneau de situation aux couleurs de la charte des jardins partagés sur le portail du jardin partagé des 7 deniers et bac à jardiner au jardin partagé de Jolimont  
Source : Manon Balzeau

<sup>22</sup> Voir Annexe VII : Grille d'aménagements types dans les jardins partagés. Direction Jardins Espaces verts, Service Ecologie Urbaine, Mission GPV, février 2011.

### ➤ Jusqu'à faire du sur mesure ?

Il s'avère qu'aujourd'hui cette grille n'est plus d'actualité. Elle sert plus de base de travail pour recadrer les jardiniers trop gourmands en aménagement, que d'obligations techniques.

Si de nouveaux équipements ont vu

le jour, ont évolué avec la prise de recul de quatre années, d'autres n'ont pu voir le jour pour des raisons d'absence de prise de position de la collectivité sur des sujets sensibles telles que les toilettes sèches, les ruches et les poulaillers. Ainsi, le portillon à serrure des jardins partagés a été remplacé par un digicode manuel réglant les problèmes de démultiplication de clés, de pertes ou encore de changement de porteur de projet qui nécessite donc de changer la clé. Les clôtures ont été progressivement abaissées (Figure 9) dans les nouveaux jardins pour répondre à l'ouverture au quartier exigée par la Charte. Les jardiniers se sentent ainsi moins « emprisonnés<sup>23</sup> » et plus aptes à échanger avec les passants.



**Figure 9 : Abaissement de la hauteur du grillage : perméabilité entre le jardin et le reste de l'espace public, jardins partagé Coll Saint Cyprien et Arènes romaines**  
Source: Manon BALZEAU

Les matériaux en général ont évolué. Un accent particulier a été mis dès le départ sur l'utilisation du bois (Figure 10), et ce dans le but d'être en cohérence avec la vocation des jardins : le jardinage. Il faut savoir que le bois est un matériau facilement dégradé qui nécessite un entretien régulier, mais la fréquentation n'étant pas assez forte pour le dégrader, il convient à l'utilisation d'un jardin partagé.

Au départ, le chargé d'opération du service BET des espaces verts a sélectionné l'entreprise d'insertion Bois & Compagnie qui travaille le bois de palette en le recyclant et réalise du mobilier adapté à chaque demande tel que les tables à jardiner et les coffres à outil. Or, aujourd'hui, on se rend compte d'un manque de solidité et de pérennité de ce matériau. On revient alors sur du mobilier en bois plus traditionnel et plus solide, toujours contraint à la demande spécifique d'un mobilier évolutif et démontable si le jardin venait à fermer.



**Figure 10 : Mobilier bois, jardin partagé Coll Saint Cyprien**  
Source : Manon BALZEAU

Pour ce qui est des végétaux, la DJEV a d'abord puisé dans ses fournisseurs habituels. Il existait alors une liste de végétaux dits de productions. Mais afin de répondre au mieux aux attentes environnementales des jardins partagés, le chargé d'opération du service BET des espaces verts a fait appel à des fournisseurs locaux spécialisés en arbres et arbustes fruitiers. Une attention particulière a été portée sur les variétés anciennes, dans le but d'augmenter la biodiversité dans les jardins et de sensibiliser les habitants-jardiniers aux essences végétales oubliées.

Mais parfois, entre l'envie de transmettre son savoir professionnel en matière de jardinage et la capacité des habitants-jardiniers à le mettre en pratique, il y a un grand fossé. Existe-t-il un équilibre possible avec bénéfices réciproques entre ces deux acteurs ? Nous le verrons dans une troisième partie.

Les aménagements sont aujourd'hui plus proches des besoins des habitants-jardiniers et de la Charte des jardins partagés. La DJEV a adapté son cahier des charges au fur et à mesure que les besoins des habitants-jardiniers se dessinaient clairement. Les équipements

<sup>23</sup> Remarque d'une jardinière du jardin partagé Coll Saint Cyprien, juin 2014.

évoluent de manière à être plus solides et performants. Ils s'intègrent de plus en plus au paysage, de manière cohérente avec tous les projets de jardins partagés. Mais faire du sur mesure nécessite pour la collectivité de respecter son enveloppe budgétaire et de rester cohérent et équitable entre chaque jardin. Certains points restent encore en suspens tels que les questions d'installation de toilettes sèches, de ruches et de poulaillers.

### 2.1.1.3. Une nouvelle ère de travail : la co-construction

En réalité, jusqu'ici, rien de nouveau. Le chargé d'opération du service BET des espaces verts répond à une demande et la retranscrit à travers une esquisse, puis fait le va-et-vient entre les habitants et son esquisse, afin d'obtenir un plan validé par tous. Cependant, l'interface avec les habitants n'est pas commune dans les projets d'espaces verts. Il est même récent que la DJEV participe aux réunions publiques. Jusqu'ici, elle façonnait les espaces verts de la ville à la manière d'un aménageur, avec l'expérience d'un paysagiste et donc avec des priorités techniques. Mais aujourd'hui, les jardins partagés forcent les agents à co-construire le projet avec les habitants, pour que l'espace soit conçu par l'utilisateur et non plus seulement par le concepteur. Ce retour avec les habitants permet de prendre conscience de cette différence de priorités.

Pourtant, le concept de démocratie participative existe depuis plus de 50 ans pour répondre aux limites de la démocratie représentative. Bernard Manin, dans son ouvrage « Principes du gouvernement représentatif » (1996), explique le paradoxe du gouvernement représentatif : « *le rapport entre les représentants et les représentés est maintenant perçu comme démocratique, alors qu'il fut conçu en opposition avec la démocratie* », celle-ci même qui a été fondée à l'Agora athénienne des milliers d'années plus tôt. Mais la démocratie participative, comme elle s'applique aujourd'hui, est assez complémentaire de celle représentative dans le sens où elle donne une place centrale aux citoyens qui partagent les décisions, tout en conservant l'importance de l'élu, afin de répondre au mieux à l'intérêt général. Les jardins partagés ouvrent donc une porte d'accès à cette nouvelle politique participative.

C'est cette étape qui a semblé difficile pour les agents. Cela nécessite des qualités en sociabilité, des compétences de négociation. Il faut être flexible, tout en étant ferme lorsque les demandes dépassent le cadre du cahier des charges, mais jamais rigide pour ne pas clôturer le débat avec les habitants. Il faut aussi des compétences en matière d'animation et de concertation. En effet, il n'est pas simple de mener une concertation, car on doit cibler son public de manière à ce qu'il soit représentatif et ne pas se laisser envahir par les réclamations des habitants. L'utilité d'un tel exercice est parfois synonyme de perte de temps, lorsque la concertation n'est pas bien menée. Pour faire face à ce problème, une direction accompagne la DJEV sur les projets concertés d'aménagement paysager autres que les jardins partagés : la Direction de la Démocratie Locale (DDL). C'est elle qui organise les instances de démocratie locale et appelle la DJEV lorsqu'il faut éclaircir différents points sur des futurs aménagements d'espace vert. C'est une direction importante pour la DJEV car elle lui apporte la vision de l'utilisateur. Il est donc nécessaire d'avoir le réflexe de la tenir informée sur les aménagements prévus pour qu'elle puisse l'informer des retours des usagers. En effet, la DJEV passe par la DDL pour élaborer les nouveaux programmes d'aménagement pour être en accord avec les attentes des usagers et pour valider les projets. Comme vu précédemment, cette démarche participative n'a pas été initiée par les jardins partagés, mais cela a conforté et renforcé la nécessité d'aller chercher des informations dans les différents services et de communiquer.

La co-construction est aujourd'hui une nécessité car la collectivité possède la mission de service public et par conséquent doit essayer de répondre au mieux aux attentes des usagers. Les usagers sont ainsi plus respectueux des aménagements et équipements car ils s'approprient l'espace public. Un bon aménagement est synonyme d'un espace respecté, non vandalisé.

### ➤ Les craintes de la participation des habitants dans les projets d'aménagement

Pourquoi la collectivité toulousaine a-t-elle mis si longtemps à laisser la parole aux habitants ?

Il est difficile de savoir si cette crainte émane de la peur d'un contre-pouvoir parallèle ou bien si elle est relative à un manque d'expérience et de compétence de la collectivité en matière de co-construction.

*« Il n'est pas toujours facile d'échanger entre citoyens et institutions, car le langage et les codes ne sont pas forcément les mêmes. Il existe de fortes attentes de part et d'autre, mais aussi des méfiances mutuelles. Les institutions doivent être capables de repérer puis d'identifier ces initiatives solidaires [...] [qui] ne rentrent pas forcément dans les cases administratives » (Laville J-L., 2013).*

Les agents des espaces verts ont peur de la lenteur de cette démarche participative car elle n'est absolument pas prévue dans leur temps de travail. Il est en effet difficile d'évaluer le temps des allers et retours auprès des habitants, qu'il s'agisse du projet en lui-même ou des questions d'ordre technique (questions sur le jardinage). Accepter de laisser les habitants interférer dans leur méthode de travail nécessite du temps, de l'expérimentation. Les deux agents interviewés lors de l'enquête que nous avons menée insistent sur l'importance d'être accompagnés par des professionnels de la médiation, comme a pu le faire l'AMO SaluTerre. Une concertation bien menée économisera du temps à la fois pour les agents - qui auront plus vite cerné les attentes des habitants - et pour les habitants eux-mêmes qui apprécieront plus rapidement de goûter aux joies du jardinage une fois le jardin ouvert.

Parfois, les élus perçoivent la participation comme un « effet de mode » : on invite les habitants aux réunions publiques parce que la France entière le fait et que, comme on l'a vu, la tendance démocratique est à la participation, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi actuel que les jardins partagés.

### ➤ Les bénéfices de la co-construction

Le fait de construire les projets à plusieurs et surtout avec ceux pour qui ils sont destinés, donne du sens à ce projet. Les habitants ont de la reconnaissance pour les agents de la collectivité qui travaillent avec eux pour leur construire un espace collectif à leur image : *« Cela donne du sens à mon métier car je suis présent de l'élaboration du projet jusqu'à la fin des travaux, et plus encore lorsque les jardiniers me demandent des conseils<sup>24</sup> »*. Les habitants ont identifié le chargé d'opération du service BET des espaces verts de la collectivité comme leur référent technique et se sentent soutenus. En effet, on constate que les remarques des habitants les plus récurrentes sur la collectivité sont souvent celles d'une trop grande distance entre la ville et ses habitants. Les jardins partagés, eux, sont des jardins construits depuis le départ par les habitants, avec bien évidemment des contraintes liées au budget et au fait d'être sur un espace public. Il permet la rencontre entre des acteurs de tous genres (social, technique, citoyen) ce qui est un bienfait pour les agents municipaux qui n'ont pas l'occasion de rencontrer les habitants lors de leurs missions.

---

<sup>24</sup> Entretien avec le chargé d'opération du service BET des espaces verts, juin 2014.

De plus, la DJEV constate des bénéfices secondaires sur les projets d'espaces verts traditionnels, plus sensibles à l'utilisation de matériaux locaux, d'essences locales ou encore à la réutilisation des déchets de taille et de tonte. Les agents de terrains se sont rapprochés des habitants-jardiniers et adoptent de nouvelles méthodes de gestion, comme le don de déchets verts pour les composter et de compost en surplus. Enfin, les agents évitent des allers-retours vers les déchetteries et donc la consommation de carburant et favorisent ainsi la valorisation des déchets verts.

### 2.1.2. Vers un nouveau métier ?

L'expérimentation des cinq dernières années sur les jardins partagés de Toulouse invite les agents espaces verts à penser leur métier de paysagiste différemment.

Les tensions qui ont pu exister entre les professionnels de l'aménagement des espaces verts et les jardiniers clandestins de Monlong se sont estompées. Ce qui apparaissait pour les premiers comme une menace par le caractère informel, spontané et hors système, devient aujourd'hui une nécessité face à la crise économique. Le désir de nature en ville augmente et les aménagements à entretenir reflètent le besoin de nouvelles collaborations, ce qui tend vers la redéfinition du métier de paysagiste.

Le paysagiste n'est donc plus seulement maître d'œuvre mais médiateur des jardins partagés. Il traduit spatialement la demande des citoyens.

Se former est alors essentiel pour savoir répondre aux habitants. Le chargé d'opération du service BET des espaces verts a ressenti le besoin de se former au cours de l'année qui a suivi le montage des premiers projets. Il a ainsi participé à la formation de maître composteur proposée par l'Association « Au Ras du Sol », lui permettant d'apprendre aux jardiniers à installer des composteurs dans les jardins. Il est conscient de la nécessité de toujours se tenir informé des sujets d'actualité sur le jardinage et confie que la formation agricole reçue il y a vingt ans se confronte aux enseignements plus écologiques actuels et à ses nouvelles pratiques. Il cite par exemple sa stupéfaction quant à l'abandon de l'utilisation du motoculteur lors de la mise en place d'une culture et surtout de l'utilisation de la grelinette, outil d'aération du sol qu'il ne connaissait pas avant d'échanger avec les habitants-jardiniers. Il a conscience que le motoculteur bouleverse les horizons mais garde malgré tout en tête le gain de temps qu'il lui apporte.

L'on constate alors une remise en question perturbante de la part de cet agent, mais dont les bienfaits se font ressentir. Le chargé d'opération du service BET des espaces verts se sent plus proche de la nature et prend en compte l'environnement dans lequel il travaille : *« J'ai un respect plus grand de la nature, car j'ai appris à la connaître à travers mes expériences passées et les échanges avec les jardiniers « qui partagent » ».*

## 2.2. Zoom sur la contribution des acteurs sociaux, médiateurs relais entre la ville et les habitants

Dans certains quartiers, les habitants ne sont pas structurés en association. Ce sont alors les acteurs sociaux du territoire qui peuvent prendre le relais pour l'animation du jardin.

### 2.2.1. Appui de la Mission Centres Sociaux sur les quartiers d'habitat social

Depuis 2012, la Mission Centres Sociaux a rejoint le panier des semeurs de jardins partagés. Les centres sociaux ont pour mission de mobiliser les habitants autour de projets, pour faire naître une vie de quartier et des solidarités entre eux. Le jardin devient en ce sens un véritable support de vie sociale. Mais d'où vient la nécessité de jardiner pour créer du lien ?

On a vu apparaître de nouvelles politiques chargées de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'insertion, à travers les jardins familiaux dans un premier temps, puis par le biais des jardins collectifs. Si au départ il s'est agi de lutter contre la pauvreté des classes défavorisées, ces jardins ont ensuite été utilisés à des fins économiques et de loisir. Mais il semble indéniable que cet équipement a été conçu, développé et géré pour des populations économiquement défavorisées, menacées même par la paupérisation, mais qui n'étaient sans doute culturellement et socialement intégrées que par leur participation au monde du travail (d'où le terme de jardin « ouvrier »), ou par leur insertion dans des réseaux de sociabilité (d'où le terme de jardin « familial »).

« *Nous sommes ce que nous mangeons* » (Goodall J., 2008).

Face à la montée constante du chômage en France, au besoin de se rapprocher de la nature qui rappelle aux vraies valeurs, de nouvelles populations tentent d'adhérer au jardinage social.

### **2.2.1.1. Sur les quartiers d'habitat social, l'accompagnement des habitants est essentiel**

Comparée à l'Allemagne ou aux pays du Nord de l'Union européenne, la France est très largement sous-équipée en jardins sociaux. La demande « exprimée » en jardin excède largement ce que peut leur offrir la ville de Toulouse. Mais qu'en est-il de celle non formulée ? Celle des désireux de semer, planter et récolter, qui n'ont pas souvent la possibilité de se faire entendre, ou même qui n'osent rien demander ?

Dans le cadre nouveau du développement social urbain ce sont les acteurs du social qui vont prendre en charge ces personnes. Pour des raisons comme la non maîtrise de la langue française. Par exemple, ces personnes n'ont pas accès à la parole publique pour formuler leurs besoins. La collectivité est alors amenée à construire la demande. C'est ce qui s'est passé au Parc de Monlong, où l'implantation illégale des Hmong a été le moteur de cette prise de conscience. Dans cette communauté, où la langue française n'est pas maîtrisée, les Hmong n'avaient pas trouvé d'autres moyens que de s'installer pour survivre, sans autorisation préalable.

Actuellement, sur le quartier du Mirail, la collectivité tente d'impulser les initiatives des habitants. L'AMO SaluTerre a travaillé dans ce quartier pour ressentir la demande. Elle a pour cela fait du porte-à-porte et sondé une envie de se retrouver autour du jardinage. Ce travail a donné ses fruits et aujourd'hui ce sont trois jardins ouverts sur ce quartier (Monlong, Tintoret et Satie), accompagnés par un animateur du centre social Bellefontaine / Lafourquette pour les deux premiers et un animateur du centre social Reynerie pour le troisième. Ces animateurs ont pour mission de faciliter les échanges entre les jardiniers, de créer de la vie dans les jardins, au quotidien et à travers des temps forts collectifs tels que les repas, les récoltes et les événements (comme la semaine du développement durable). L'animateur est présent dès le montage du projet et aide le collectif de jardiniers à définir le règlement intérieur du jardin, à trouver un nom de jardin et son slogan. Mais il est surtout le garant des conditions de la convivialité et a pour ambition d'amener ces collectifs à se monter en association.

### 2.2.1.2. « Le jardin comme outil de développement social<sup>25</sup> »

Comme c'est la Ville qui est à l'initiative du projet de jardin partagé dans les quartiers sensibles, l'appropriation de celui-ci est plus lent et difficile. Une observation de terrain sur ces quartiers nous a permis d'apprécier la haute valeur ajoutée d'un outil tel que les jardins partagés sur les relations sociales.

#### ➤ Du refus au dialogue

Lorsque la Ville a décidé en 2007 d'effectuer une rénovation urbaine dans le quartier Bellefontaine du Mirail, une réflexion importante a été nécessaire au niveau de la relation habitations privées / espace public. La Ville a donc proposé un aménagement qualitatif des pieds d'immeuble. Le jardin partagé a été une des solutions choisie pour cette proposition. L'AMO a alors été sollicitée début 2010 à travers une action de porte-à-porte, puis de mobilisation des habitants pour le projet de jardin partagé du Tintoret, qui est une barre d'immeuble du quartier. Mais les habitants n'en voulaient pas, en raison d'un « vis-à-vis direct sur leur logement » et par peur du dérangement de leur environnement proche. Les habitants craignent ici l'intrusion dans leur espace de vie, lieu où ils ont appris à évoluer, où parfois même ils ont grandi. Ils appréhendent par ailleurs l'image d'un espace vert délaissé où se développent l'insécurité et l'insalubrité. Et la première réponse à la peur c'est le refus.

Puis, intervient le médiateur, celui qui tempore et fédère. Il écoute les arguments contre, relève les pour et synthétise, marque des temps de compromis.

Après plusieurs mois de rencontres et d'échanges, on arrive à la fin de l'année 2010 avec la promesse de tous que le jardin va prendre racines aux pieds de l'immeuble. Les habitants sont parvenus à exprimer leurs peurs et ont trouvé des moyens pour les dissiper. Le processus d'acceptation de l'initiative politique est en cours. Chacun y trouvera les bénéfices. La Ville mise sur une image du quartier plus « esthétique » et souhaite voir ses électeurs s'ouvrir à leur environnement extérieur et profiter de ses bienfaits à travers le jardinage. Les habitants veulent d'ores et déjà reflleurir leurs parterres, s'initier ou pratiquer le jardinage. Ils s'imaginent ainsi ramasser le matin la menthe fraîche pour le thé de la journée. Mais la Ville et les habitants s'accordent sur l'espoir de faire du jardin un lieu de vie et d'échange.

#### ➤ Evaluation des bénéfices

*« J'observe que les jardins permettent aux habitants de se rapprocher et génèrent une dynamique collective. Les habitants deviennent acteurs du quartier<sup>26</sup> ».*

La plus-value sociale sur les territoires est riche et s'exprime dans des domaines complémentaires. Les cinq années d'expérimentation de la nouvelle politique publique en matière de jardin partagé a montré une occupation positive de l'espace public dans le sens où lorsqu'un jardin ouvre ses portes, ses aménagements, ses équipements et ses cultures sont respectées<sup>27</sup>. Ainsi, jusqu'à ce jour, aucune dégradation n'a été constatée sur les onze jardins ouverts.

---

<sup>25</sup> MDSL et l'Association Les jardins d'aujourd'hui, (1999), Guide méthodologique : Jardinage et développement social : Du bon usage du jardinage comme outil d'insertion sociale et de prévention de l'exclusion – Le Jardin dans tous ses états, 81 p.

<sup>26</sup> Entretien avec l'animateur du centre social Bellefontaine/ Lafourquette au cours d'une visite de suivi que nous avons réalisée dans le Parc de Monlong en mars 2014.

<sup>27</sup> Note interne de la Direction de l'Environnement : Bilan 2009-2013 sur les jardins partagés à Toulouse, juillet 2014.



**Figure 11 : Atelier de jardinage, parcelle collective Graine de Monlong, animé par Moussa Diallo**

**Source : Direction de l'Environnement, Toulouse Métropole**

En 2014, la MCS a enquêté auprès des jardiniers des cinq jardins partagés qu'elle accompagne<sup>28</sup>. Nous observons alors une consolidation du rapport identitaire au territoire à travers le fait que les habitants-jardiniers s'approprient leur quartier, se découvrent autour d'un usage fédérateur, échangent autour d'un savoir ou des idées. Ils recréent de la solidarité par un échange de graines par exemple, ou le prêt d'un outil. Ils s'identifient comme habitants mais

surtout acteurs de leur territoire, ce qui leur offre le respect des autres habitants du quartier.

La capacité à renforcer l'économie domestique est réelle sur les quartiers prioritaires de la Ville. Les habitants jardiniers expliquent qu'ils ont modifié leurs

comportements alimentaires et certains actes d'achat alimentaires. Ils se sentent plus concernés par leur santé et voient dans le jardinage une certaine prévention des risques liés à la mauvaise alimentation.

Les centres sociaux ont observé quant à eux, une valorisation de l'individu, une intégration et un développement de la personne. En effet, il y a un développement des pratiques culturelles créatives, une éducation à l'environnement et à la vie citoyenne et ce par le biais d'organisation de temps collectifs autour du jardinage, d'ouvertures de nouveaux espaces de dialogue, de renforcement des capacités de coopération (Figure 11).

Un dernier point semble essentiel pour démontrer les bienfaits des jardins partagés dans les quartiers sociaux : la transmission du savoir-faire des populations immigrées installées dans les quartiers prioritaires de la ville de Toulouse. La MCS a pu constater grâce aux échanges entre les animateurs et les jardiniers, que ces populations venues pour la plupart du Maghreb ont une bonne connaissance en maraîchage. Le rôle des animateurs a donc été de permettre un échange de savoir sur les pratiques du jardinage. Ces derniers organisent, avec l'accord des « jardiniers experts », des ateliers pratiques sur les systèmes d'irrigation par rigole<sup>29</sup> par exemple. Les animateurs ont ainsi pu constater une intégration plus rapide de ces populations immigrées lorsqu'elles étaient adhérentes aux jardins partagés du quartier du Mirail.

Les acteurs sociaux sont présents pour favoriser l'échange entre les personnes des quartiers sensibles à l'aide de l'outil social mis en place à travers les jardins partagés. Les animateurs impulsent un dynamisme qui se ressent au travers d'un rapprochement des cultures et d'une occupation positive de l'espace public. Ils sont les acteurs clés d'un rapport positif entre la collectivité et les habitants d'un quartier social.

### **2.3. Assurer le suivi des jardins partagés dans le temps exige pragmatisme et qualité de médiation**

Suite à un besoin identifié par la Direction de l'Environnement de la ville de Toulouse, une offre d'apprentissage pour un poste de chargé de suivi des jardins partagés ouverts de la Ville et de mise en place des nouveaux jardins partagés en assistance au chef de projet a été proposée en 2012. C'est le poste qui m'a été confié durant mes deux années d'apprentissage passées à la Communauté Urbaine. Cette mission est complémentaire du rôle de la Mission Centres Sociaux, avec la particularité que la mission s'exerce sur les jardins de centre ville gérés par des associations de jardiniers.

<sup>28</sup> Enquête auprès des jardiniers sur les 5 jardins partagés suivis par la MCS, juin 2014

<sup>29</sup> Technique d'irrigation

Cette mission a été conçue pour régler les tensions entre les associations de jardiniers et la Ville, mais aussi veiller au bon fonctionnement des jardins ouverts, qu'ils soient sur les quartiers sociaux ou de centre ville (et donc, pour que le porteur de projet soit un centre social ou une association). Le chargé de suivi des jardins partagés ouverts de la Ville doit donc être un médiateur, mais il est aussi missionné pour s'occuper des tâches administratives : renouvellement des conventions après validation d'un bilan d'activité et suivi des analyses de sol et d'eau.



**Figure 12 : Atelier pédagogique sur les plantes médicinales, jardin partagé de la Cité Madrid**  
Source : Manon BALZEAU

Depuis la mise en place des jardins partagés sur la ville de Toulouse, les habitants-jardiniers se plaignaient d'un manque permanent de lien avec la Ville : « *Une fois que la Ville nous a donné ce que nous voulons, elle nous abandonne et ne nous suit plus*<sup>30</sup> ». Si cette remarque est probante, elle montre avant tout le dialogue difficile entre l'univers enthousiaste et créatif du milieu associatif et une collectivité en cours de structuration de sa politique publique des jardins partagés.

Ainsi, à mon arrivée en septembre 2012, il a fallu rencontrer toutes les associations pour qu'elles m'identifient comme leur contact relais avec les services municipaux de la ville de Toulouse.

Toutefois, la mise en confiance prend du temps, il faut avoir des contacts réguliers avec les habitants, participer aux moments clés de la vie des jardins (Figures 12 et 13) et dialoguer pour appréhender le fonctionnement d'une association. Chacune de ces associations est différente, tout comme chaque projet de jardin est différent.



**Figure 13 : Apéro-concert au jardin partagé Coll Saint Cyprien**  
Source : Manon BALZEAU

Enfin, force est de constater que l'alternance entre le centre de formation d'Angers et ma mission à Toulouse Métropole a rendu ce dialogue difficile. En effet, il s'est agi parfois d'un travail double que de se ré-immiscer dans la vie d'un jardin quand on a perdu son fil durant une période d'absence. Les associations de jardiniers ont ressenti quelquefois cette absence comme un nouveau rejet de la part de la collectivité. Mais au bout de huit mois de rencontres et de dialogues, les associations ont compris que mon rôle était celui de médiateur qui assurait l'interface entre les associations de jardiniers, les services municipaux concernés et les acteurs relais comme les centres sociaux.

C'est la médiation qui permet de repérer les tensions dans les jardins, les analyser et accéder à la résolution des problèmes naissants.

#### ➤ **Mise en place d'un bilan type conditionnant le renouvellement des conventions**

La Ville demandait automatiquement un bilan d'activité (social et financier) au porteur de projet, sans la validation duquel, les conventions entre la Ville et le porteur de projet n'étaient pas renouvelées, entraînant ainsi la fermeture du jardin. Les porteurs de projet avaient alors libre cours de produire ce document sous la forme qu'elle souhaitait. Mais il était difficile pour la Direction de l'Environnement de Toulouse Métropole d'évaluer le potentiel de fonctionnement du porteur de projet dans son jardin partagé. En effet, tous les documents remis par ces acteurs étaient hétéroclites : un bilan manuscrit et un autre dactylographié, des

<sup>30</sup> Entretien avec un jardinier de l'association Pousse Cailloux à Coll saint Cyprien, automne 2012.

photographies des animations et un récit peu argumenté sur les moments de vie du jardin. Il semblait donc important que la Direction de l'Environnement précise sa demande par rapport à ses attentes au sujet de ce bilan d'activité.

Afin d'assurer un suivi permanent auprès des porteurs de projet, surtout lors des périodes en centre de formation, j'ai donc réalisé un document type de bilan d'activité de l'association d'un jardin partagé<sup>31</sup>, sous la forme d'un Portable Document Format (PDF) inscriptible, afin que les porteurs de projet n'aient plus qu'à remplir les champs. Les couleurs de la charte graphique des jardins partagés ont été reprises afin de donner une cohérence à l'ensemble des documents des jardins partagés et les attentes d'un jardin partagé dynamique et en bon fonctionnement ont été définies, répondant ainsi aux trois axes de la Charte des jardins partagés<sup>32</sup>. Une focalisation a été faite sur deux éléments qui me paraissaient essentiels : d'une part, un jardin vivant de par son évolution positive ou stable du nombre de jardiniers et de par sa capacité à organiser des animations respectueuses de l'environnement entre les jardiniers du jardin et avec le quartier, et d'autre part, un jardin qui se donne les moyens d'exister à travers la communication interne et externe autour du jardin et à travers sa capacité à se lier à des partenaires. Ces attentes ont permis d'identifier quatre volets : « le fonctionnement du jardin », « la vie au jardin », « les bilans » et « la dynamique partenariale ». Ce bilan type a d'abord été confronté aux remarques des services municipaux travaillant sur les jardins partagés, puis validé lors du Comité Technique interservices en novembre 2013. Sa première page est présentée en Figure 14.

Dans le premier volet du bilan d'activité, il s'agit d'avoir la fiche descriptive de l'identité du porteur de projet avec ses coordonnées, son président et/ou son référent, ses adhérents (en nombre et en genre), les critères d'adhésion au jardin et la date d'échéance des conventions. Pour la Direction de l'Environnement de Toulouse Métropole c'est un moyen d'avoir accès rapidement aux contacts du porteur de projet. Pour le porteur de projet, la date d'échéance des conventions lui rappelle ses obligations quant à l'envoi du bilan d'activité deux mois avant la fin de validité des conventions.

Le second volet aborde la vie du jardin. Ainsi, la Direction de l'Environnement demande la carte d'identité du jardin (surface, type de parcelle collective ou individuelle, sa date d'ouverture) pour que les porteurs de projet perçoivent quantitativement le potentiel de leur jardin partagé. Nous tentons de sonder la fréquentation du jardin au fil des saisons pour observer s'il existe des temps creux dans l'année et ainsi pour que nous soyons source de propositions. Ensuite, nous analysons la manière dont est gérée le jardin (groupes de jardinage ? par thématique ?), les temps collectifs en nature et en nombre (apéritif musical, découverte pédagogique, sorties, par exemples) pour identifier la dynamique du porteur de projet. Finalement, nous sensibilisons le porteur de projet sur l'importance de communiquer au travers d'affiches, d'un site internet ou simplement d'un visuel sur les panneaux d'informations du jardin partagé par exemples.

Dans un troisième volet, nous étudions les bilans humain, environnemental et financier. C'est une manière pour la Ville d'analyser les relations interpersonnelles et la relation d'ouverture avec le quartier.

Figure 14 : Le bilan d'activité des jardins partagés, un instrument de la médiation  
Source: Manon BALZEAU

<sup>31</sup> Voir Annexe VIII : Bilan d'activité interactif type des jardins partagés de la ville de Toulouse. Manon Balzeau, février 2014.

<sup>32</sup> Voir Annexe II : La Charte des jardins partagés toulousains. Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine, 2009.

Finalement, dans le quatrième volet du bilan d'activité, nous souhaitons évaluer la dynamique partenariale et si le porteur de projet tente d'amoindrir ses frais de fonctionnement dans le jardin. Nous pouvons ainsi percevoir la capacité du porteur de projet à s'investir sur la durée.

Le bilan permet de veiller au bon fonctionnement du jardin et de sa vie associative mais il représente également un outil de communication pour les élus qui, eux, ne suivent pas de près les jardins. Ce bilan affirme le porteur de projet comme étant acteur de son jardin : c'est lui qui le décrit, qui fixe sur le papier les moments importants de leur de vie entre jardiniers.

#### ➤ **Limites et perspectives du bilan d'activité**

Après sa diffusion auprès des porteurs de projet en février, nous avons dû faire plusieurs ajustements techniques, le fichier PDF ne fonctionnant pas sur certaines parties. Mais c'est surtout les retours de porteurs de projet qui nous ont questionnés sur ce bilan : « *Avec ce document, nous ne pouvons plus nous exprimer ouvertement. Nous continuerons à rédiger parallèlement notre propre bilan pour le diffuser en interne*<sup>33</sup> ». Il s'agit une nouvelle fois d'un dilemme entre le cadre d'une politique publique très contrainte par la rigueur administrative et l'envie des associations de dialoguer ouvertement. En d'autres termes, il peut arriver parfois que le cadrage demandé par la collectivité en matière de rendu de documents soit perçu comme un obstacle par les porteurs de projet dans leur façon de s'exprimer librement. Pour les centres sociaux qui rédigent ce bilan au nom des collectifs de jardiniers, c'est un document intéressant mais non adapté aux quartiers sociaux car trop axé sur le milieu associatif. Nous avons donc apporté des corrections, mais cela n'étant pas suffisant, une réunion sera programmée fin 2014 pour aborder la possibilité d'avoir deux bilans d'activité selon que le porteur de projet est une association ou un centre social.

La ville de Toulouse a adapté sa politique publique en matière de jardins partagés selon la demande des habitants et la population visée. Les associations ont besoin d'un accompagnement léger mais réel pour trouver leur place dans cette politique publique, elles sont autonomes.

La Ville a décelé un besoin social de se retrouver autour du jardinage de la part des collectifs de jardiniers. Elle apporte ainsi son soutien à travers la présence des animateurs des centres sociaux sur les jardins des quartiers sensibles, qui tentent de valoriser un savoir-faire des populations immigrées et par le suivi d'un apprenti en position de médiateur sur les jardins partagés de centre ville.

La ville de Toulouse est donc dans une position de dialogue avec les habitants grâce aux jardins partagés qui connaissent un franc succès grâce à la mise en place d'une dynamique sociale.

Cependant, lorsque la Ville tente de formaliser des éléments de dialogue - comme le bilan d'activité -, elle se confronte à un rejet de la part des associations qui se sentent freinées par un cadre politique qu'ils considèrent comme rigide.

---

<sup>33</sup> Entretien avec un jardinier de l'association Pousse Cailloux à Coll saint Cyprien, avril 2014.

### 3. Un projet transversal qui a porté ses fruits mais qui connaît ses limites. Quelles perspectives pour l'avenir des jardins partagés ?

#### 3.1. Un travail interservices réussi grâce à la bonne cohésion d'équipe

Toujours à partir des entretiens avec les services collaborateurs, nous avons évalué ensemble les avantages et bénéfices du travail interservices sur les jardins partagés de ces cinq dernières années. Se pose alors la question des facteurs qui caractérisent une bonne équipe et ceux qui conditionnent la réussite du projet de jardins partagés.

*« Une équipe, ça se construit, l'esprit d'équipe ça se cultive. [...] Il faut se doter des moyens appropriés pour faire d'un groupe, une équipe orientée vers la réalisation d'un but commun et pour maintenir vivante l'équipe ainsi constituée » (Cauvin P., 1997).*

Une bonne équipe peut se définir par un climat chaleureux et de confiance où le sentiment d'appartenance se ressent comme une source de cohésion : *« La cohésion est fondée principalement sur la qualité du lien d'appartenance de ses membres » (Mucchielli R., 1995).* Si les membres du groupe se sentent attachés à un projet commun, ils se lient au groupe. Les jardins partagés ont cet effet fédérateur car ils font référence à des valeurs concrètes de partage, de proximité avec la nature et de respect des aléas climatiques (plus généralement de la notion de temps). Les services de la ville de Toulouse ayant participé au projet de jardins partagés ont donc eu l'envie de promouvoir le succès de l'équipe et de ce projet.

Mais le succès du projet de jardins partagés repose sur plusieurs conditions, et pour évaluer ce succès nous nous sommes basés sur les conditions du travail d'équipe définies dans le livre *« Le travail en équipe »* (2009) de Robert Mucchielli.

- ✓ *« Une communication interpersonnelle bilatérale facile dans toutes les directions et non pas seulement selon le réseau constitué en vue de la tâche »* et *« L'expression possible des désaccords et des tensions »*

Les différents services ayant travaillé à la mise en place des jardins partagés ont une facilité à dialoguer : ils s'écoutent, échangent leurs avis un à un et expriment aisément leur désaccord sur une idée, sans que l'on puisse ressentir de tension dans le groupe.

- ✓ *« La non mise en question de la participation affective du groupe »*

Il semble logique pour chaque membre du groupe projet jardins partagés de ne pas s'investir affectivement malgré le fait que le sujet nécessite une forte implication personnelle, comme par exemple prendre sur son temps personnel pour donner des conseils en jardinage ou encore pour participer aux inaugurations des jardins partagés le plus souvent durant les weekends.

- ✓ *« L'entraide en cas de difficulté d'un des membres »* et *« La volonté de suppléance d'un membre défaillant »*

L'entraide est particulièrement forte au sein du groupe. Quand la chef de projet de la Direction de l'Environnement a dû mettre en place toute la coordination du groupe, certains domaines comme le social et la juridiction n'étaient pas pour elle des domaines de compétences maîtrisés. La chef de projet a donc pris le temps de rencontrer chacun des services pour comprendre leur métier et définir quel serait leur rôle dans le projet. De plus, en cas de problème, la solution est recherchée à plusieurs, chacun n'est donc plus seul à buter sur la difficulté. Prenons l'exemple de la recherche d'une convention adaptée aux jardins partagés. Le service foncier n'ayant pas beaucoup de temps à consacrer au

renouvellement des conventions foncières, celles-ci ont été adaptées à cette contrainte. D'une année de validité, la convention foncière a été réévaluée à trois ans de validité à la condition que le bilan d'activité ait annoncé la reconduction des conventions. Ainsi, le service foncier ne s'occupera du renouvellement que tous les trois ans, diminuant par ailleurs considérablement la lenteur administrative liée aux procédures (rentrer le texte de la décision et la convention dans un logiciel de gestion, vérifier les visas) et au circuit de validation finissant par la signature du Maire (transmission des parapheurs entre les directions verticales, visa et date, signature).

- ✓ « *La connaissance a priori des aptitudes, réactions, initiatives de tous les autres par chacun* » et « *La division du travail après élaboration en commun d'objectifs et acceptation d'une structure si la tâche l'exige et en fonction de la tâche* »

La chef de projet a légitimé chacun dans son domaine de compétence, en ayant pris connaissances des capacités et des limites de chacun. Ainsi, les espaces verts s'occupent des aménagements, les centres sociaux et la démocratie locale apportent leur soutien aux collectifs de jardiniers pour les entraîner vers l'autonomie, le service foncier gère la disponibilité du patrimoine et la l'occupation foncière, et pour finir, la Direction de l'Environnement pilote l'ensemble de ces services, tel un chef d'orchestre. Le partage du travail a créé une responsabilité des uns vis-à-vis des autres et chacun a donc fait profiter les autres de son expérience ou de son expertise dans son domaine de prédilection.

La réussite d'un projet pour un groupe va aussi dépendre des rôles que chacun va prendre dans l'équipe : « Les comportements que les gens adoptent se déclinent à l'infini, mais la gamme des comportements utiles, qui contribuent effectivement à la réussite de l'équipe, est en revanche limitée » (Belbin M., 2006). L'auteur Meredith Belbin a identifié neuf rôles<sup>34</sup> dans son ouvrage « Les rôles en équipe » : « le concepteur », « le priseur », « l'expert », « l'organisateur », « le propulseur », « le perfectionneur », « le coordinateur », « le promoteur » et « le soutien ».

Selon la contribution de l'individu identifiée dans l'équipe par l'auteur, nous avons attribué les rôles à chaque membre du projet jardins partagés.

Les deux agents des services foncier et espaces verts possèdent tous deux le rôle d'« expert », car en effet, ils apportent chacun leurs compétences techniques, respectivement, en juridique et paysage.

Pour les acteurs du social, ils ont à la fois un rôle d'« expert » en matière de connaissance sociale, car ce sont des acteurs de terrain proche des habitants, mais ils possèdent aussi un rôle de « concepteur » en trouvant des manières de susciter le besoin de jardiner chez les habitants.

Enfin, la coordinatrice de la Direction de l'Environnement occupe les rôles de « concepteur », d'« expert », d'« organisateur », de « propulseur », de « perfectionneur » et de « coordinateur », ce qui lui confère la place naturelle du leader en équipe. En effet, elle est à la fois capable de créer une politique publique innovante et de mettre à profit de l'équipe sont savoir faire en matière de management et de compréhension de l'institution. Elle sait organiser méthodiquement les réunions de travail interservices et recentrer les participants sur l'objet de la réunion, mais aussi gérer les délais, pour le rendu d'un document administratif à ses supérieurs par exemple.

---

<sup>34</sup> Annexe IX : Les neuf rôles dans l'équipe, Meredith Belbin, 2006.

L'expérimentation positive des onze jardins partagés ouverts semble nous montrer que toutes les conditions du travail en équipe ont été respectées et que l'apport des compétences de plusieurs métiers dans le projet des jardins partagés a été bénéfique pour sa réalisation.

« *L'hétérogénéité des compétences est facteur de richesse des échanges, de créativité du groupe, et d'une division efficace des rôles* » précise Roger Mucchielli. Les tâches ont été partagées, les savoirs échangés et des solutions trouvées en équipe. Chacun des membres de l'équipe projet des jardins partagés a identifié son rôle dans l'équipe et le leadership de la chef de projet lui permet de coordonner chacun des membres afin d'être dans une situation de bénéfice réciproque.

Les agents reconnaissent la satisfaction d'un projet bien mené : « *L'objectif de répondre aux attentes des habitants semble être atteint. Des exemples de co-construction et de transversalité qui ont fonctionné ne sont pas nombreux, celui [des jardins partagés] en est un !*<sup>35</sup> ».

### 3.2. Les limites du projet transversal et constat d'un contexte de réévaluation du projet de jardins partagés

Mais la force du groupe comporte aussi ses difficultés, ses limites, où chaque individu doit apporter sa pierre à l'édifice. Un seul élément du groupe peut faire basculer l'équilibre global sur lequel il repose ou au contraire représenter un élément de stabilité, un gage de cohésion qui renforce les liens inter personnels.

#### ➤ Les limites d'une coordination centrée sur un leader ?

Nous venons de voir que la chef de projet, coordonnant l'ensemble du projet jardins partagés, possède un leadership naturel et que, de part ses capacités professionnelles, elle entraîne le groupe vers la bonne réalisation des missions. Or, à partir de septembre 2014, la Direction de l'Environnement n'aura plus de pilotage pour la politique de jardins partagés, car la chef de projet a été missionnée pour piloter à la réalisation de la trame verte et bleue métropolitaine et ne sera donc plus en charge de la coordination d'ensemble des jardins.

Se pose alors la question de savoir si le fait de perdre un élément coordonnateur ne va pas engendrer la dislocation du groupe, car selon Roger Mucchielli, dans son ouvrage « Le travail en équipe », « *une équipe trop fortement liée à une personnalité dominante ou prestigieuse risque aussi de disparaître avec son chef ou de se transformer en association du souvenir* » (2009). Les agents techniques craignent que sans pilotage du projet, les liens entre agents du groupe projet se disloquent et que la dynamique créée autour de ce projet disparaisse. On constate ici la limite des rôles de chaque membre du groupe projet. En effet, même si les agents techniques, spécialisés dans un domaine bien spécifique ont suivi le projet de jardins partagés depuis sa création, ils ont un champ de compétence limité et n'arrivent pas à concevoir le projet de jardins partagés dans son ensemble. La coordinatrice, quant à elle, possède une vision globale de celui-ci, car elle est la seule à détenir la mémoire du vécu sur le projet des jardins partagés. Cela lui confère ainsi un certain « monopole de l'information ». Pour éviter ce monopole, elle a toujours veillé à ce que les productions sur le sujet des jardins partagés soient écrites, formalisées et transparentes, de manière à être plus facilement appropriables. Une transmission du projet et du vécu des jardins partagés est donc nécessaire pour une appropriation globale du projet par un possible successeur.

---

<sup>35</sup> Remarque du chef de service des études et travaux, juin 2014.

### ➤ **Le changement de municipalité entraîne un contexte flou et empli d'incertitude**

De plus, depuis le début de l'année 2014, la Ville n'a pas relancé de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). La Ville est donc livrée à elle-même quant à la réalisation du diagnostic social des demandes de nouveaux jardins partagés et à la mise en place de la concertation. Il a donc été décidé, par la nouvelle municipalité en place depuis mai 2014, qu'aucun nouveau jardin ne serait créé tant qu'elle n'aurait pas pris la mesure de la situation. En effet, les élus sont actuellement dans une période où ils s'imprègnent des projets mis en place et se laissent jusqu'à la fin de l'année 2014 pour prendre les décisions afférentes aux jardins.

Enfin, mon apprentissage voit la fin de sa mission approcher. Le 1<sup>er</sup> septembre 2014, il n'y aura plus de suivi sur les jardins ouverts. Les habitants se verront donc livrés à eux-mêmes, excepté sur les jardins de quartiers sensibles où les animateurs des centres sociaux assurent ce lien permanent.

Le constat est imminent : le 1<sup>er</sup> septembre 2014, la Ville n'aura plus de coordination d'ensemble interservices, ni de référent pour les habitants

La phase d'expérimentation du projet de jardins partagés étant passée, il est légitime de se poser la question suivante : le poste de pilotage de l'ensemble du projet est-il encore nécessaire pour la bonne conduite des jardins partagés toulousains ?

### **3.3. Perspectives d'avenir pour les jardins partagés**

L'intérêt de cette dernière partie est d'évaluer, dans un contexte de diminution des ressources humaines, l'avenir des jardins partagés à travers une analyse d'une synergie possible entre la collectivité et les citoyens et des préconisations internes à la collectivité.

#### **3.3.1. Vers une synergie active entre la collectivité et les citoyens ?**

Nous avons vu, à travers ce mémoire, que la collectivité s'est dotée d'une politique publique en matière de jardin partagé à travers la création d'une Charte, l'assistance bureau d'études paysagères SaluTerre et la mise en place de document de médiation tel que le bilan. Mais la ville a aussi créé un processus de travail<sup>36</sup> dans lequel elle a défini les rôles de chaque acteur.

#### ➤ **L'institution pose un processus de travail et établit des règles du jeu**

La structuration du travail des acteurs à travers ce processus de travail est nécessaire à la fois pour la collectivité mais aussi pour les citoyens. En effet, la collectivité doit gérer par an, à peu près une dizaine de demandes pour une dizaine de projets de jardins partagés, sachant que parmi celles-ci, seulement trois ou quatre jardins peuvent être ouverts chaque année. Ce qui implique quantitativement pour le service pilote de la Direction de l'Environnement, une collaboration avec pas moins d'une quarantaine d'interlocuteurs différents, des élus aux agents de service, en passant par les porteurs de projet. Il est donc essentiel de faire évoluer les projets dans un cadre de travail délimité pour légitimer la place de chaque acteur. Pour cela, des « règles du jeu » ont été élaborées par la Direction de l'Environnement. Celles-ci sont exposées en Figure 15 suivante.

---

<sup>36</sup> Voir Figure 4 : Un jardin pas à pas : qui fait quoi pour chaque jardin ?

	LE ROLE DES JARDINIERS	LE ROLE DE LA MAIRIE	LES ETAPES DE VALIDATION PAR LA MAIRIE
<b>1. DEMANDE</b>	Structurer la demande	Etude de la faisabilité	<b>Validation de la demande</b> 
<b>2. CONSTRUCTION DU PROJET</b>	Définition des usages attendus du jardin	Le croisement des usages attendus par les jardiniers avec la faisabilité technique, juridique et budgétaire permet de définir l'aménagement  Financement et réalisation des principaux aménagements  Mise à disposition du foncier	<b>Validation de l'aménagement</b> 
	► Convention d'occupation foncière signée par les deux parties : Ville et représentant des jardiniers  Définition des règles pour organiser la vie du jardin : règles de fonctionnement, programme d'animation...  ► Convention de partenariat signée par les deux parties : Ville et représentant des jardiniers	Vérifier la compatibilité du projet avec la Charte municipale des jardins partagés	<b>Signature de la convention d'occupation foncière</b>  <b>Signature de la convention de partenariat</b> 
<b>OUVERTURE DU JARDIN</b>			
<b>3. VIE DU JARDIN</b>	Les deux conventions sont annuelles, elles sont renouvelables au vu du bilan que vous voudrez bien transmettre à la ville deux mois avant échéance.	Analyse des bilans annuels pour décider de reconduire ou non la convention. Il s'agit pour la mairie de veiller au bon « état de santé » des jardins partagés qu'elle accompagne sur l'espace public et au respect des objectifs fixés en commun.	<b>Engagements respectés, jardin renouvelé !</b> 

Figure 15 : Jardin partagé : les règles du jeu  
 Source : Direction de l'Environnement, Toulouse Métropole

Nous allons maintenant évaluer les bienfaits et les contraintes qu'impose ce cadre institutionnel aux citoyens et à l'institution elle-même, au travers du Tableau 2 comparatif suivant.

**Tableau 2 : Comparaison des bénéfices et des contraintes qu'apportent le cadre institutionnel, pour la collectivité et pour les citoyens**  
*Source : Manon BALZEAU*

	Collectivité	Citoyens
Bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilite la gestion interne en permettant un suivi du projet de jardin sur la durée et en définissant le rôle de chacun</li> <li>• Dynamise le lancement des projets de jardin</li> <li>• Cadre les demandes de jardin pas assez matures</li> <li>• Permet d'exprimer un refus sur une base argumentée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixe un référentiel auquel peuvent s'appuyer les citoyens lorsqu'ils montent un projet de jardin partagé</li> <li>• Donne une transparence aux actions de la collectivité tout le long du projet</li> </ul>
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande du temps et de la rigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fois le projet monté : peut restreindre l'envie d'innover sur de nouveaux sujets</li> </ul>

Ce tableau 2 montre un bénéfice réciproque du fait de donner un cadre au projet de jardin. La collectivité accompagne ainsi les citoyens dans la démarche de projet qui n'est pas toujours intuitive. Le site de la Mairie de Toulouse (2) guide les citoyens dans cette démarche. Les citoyens doivent par exemple renseigner une demande officielle de création de jardin en remplissant un formulaire et en l'envoyant par mail à la mairie.

Mais lorsqu'il s'agit de développer de nouvelles problématiques pas encore étudiées par la collectivité, les citoyens ressentent une certaine frustration par rapport à leur envie d'innover sur des sujets environnementaux ou des techniques de jardinage nouvelles. Le cadre semble alors restrictif pour les citoyens.

Un projet co-construit rend une certaine prise de risque collective. Il est donc nécessaire pour la collectivité et ses citoyens d'apprendre à mieux se comprendre. En effet, les citoyens ont une connaissance du fonctionnement de l'institution et de la collectivité partielle, ce à quoi s'additionne le fait que la collectivité doit répondre à des problématiques de terrain qu'il est difficile d'écarter. La connaissance de l'un et de l'autre des deux acteurs peut ainsi limiter certains rapports de force comme le militantisme de certains porteurs de projet qui revendiquent vouloir faire évoluer la collectivité sans comprendre qu'il faille du temps pour la collectivité pour apprivoiser une nouvelle politique comme celle des jardins partagés.

### ➤ Les citoyens veulent innover

Malgré une certaine rigueur du cadre institutionnel, celui-ci n'est pas complètement irréversible. Nous l'avons vu plusieurs fois dans ce mémoire, les citoyens veulent innover sur de nouveaux projets inhérents aux pratiques de jardinage et même si cela doit bouleverser le travail des agents municipaux.

Les jardiniers nous ont régulièrement fait part de leur souhait d'installer des toilettes sèches, des ruches et des poulaillers, mais jusqu'ici, la Ville n'était pas en mesure de répondre positivement à ces demandes. La Ville a préféré avoir une politique claire et pragmatique sur les jardins partagés et se donner les moyens d'offrir un jardin adapté à une demande initiale de création de jardin. La phase d'expérimentation sur les jardins partagés étant derrière

nous, la Ville s'attache aujourd'hui à donner une réponse objective sur ces demandes en étudiant les conditions de la faisabilité.

Suite à la création du jardin partagé des Castors et son inauguration en juin 2014, les nouveaux jardiniers ont demandé à la Ville de pouvoir installer des toilettes sèches dans l'idée de recycler ses déchets et des ruches, afin de favoriser la biodiversité dans le jardin par pollinisation. La ville de Toulouse a alors pris la décision d'analyser la demande. Afin de se positionner sur la question d'installer des toilettes sèches, la Direction de l'Environnement m'a missionnée pour étudier les conditions de faisabilité du projet. J'ai alors décidé de diviser ma mission en trois temps :

- ✓ Une phase de benchmarking<sup>37</sup>, à travers des recherches multiples sur les techniques existantes, sur les réglementations relatives à l'installation de toilettes sèches sur les espaces publics et sur des installations effectuées dans les jardins partagés à Toulouse et en France. Je n'ai cependant pas cherché à aller voir les installations à l'étranger pour des raisons de réglementation inhérente au pays.
- ✓ Une phase de formation. La Direction de l'Environnement m'a missionnée pour participer à la formation de l'association Au Ras Du Sol « Guide composteur » option toilettes sèches (3), dispensée par un spécialiste d'installations et de conception de toilettes sèches, dans la Dordogne. Les objectifs de cette formation étaient multiples :
  - Connaître les différents principes de toilettes sèches
  - Appréhender les techniques de compostage des toilettes à litières, et définir le cadre d'installation chez les particuliers,
  - Déterminer le bon déroulement d'installation de toilettes sèches lors d'événementiels,
  - Ouvrir sur les problématiques de gestion des eaux usées,
  - Définir les intérêts des toilettes sèches.
- ✓ Une dernière phase de restitution sous la forme d'une note destinée aux élus pour lancer l'expérimentation des toilettes sèches sur le site défini comme pilote : les Castors. Cette note a pour but de mener un argumentaire en faveur de l'installation de toilettes sèches sur la base de laquelle un positionnement politique pourra être fait.

Pour rédiger cette note, il a fallu établir un protocole de travail.

#### ○ Définition de la demande

Pour convaincre les élus de mettre en place des toilettes sèches il est d'abord nécessaire de faire préciser à l'association sa demande. Il faut alors analyser la motivation de chacun en matière de toilettes sèches : est-ce que tous les jardiniers du jardin souhaitent installer des toilettes sèches sur le jardin ? Quelles installations désirent-ils mettre en place ? Les déchets seront-ils recyclés par le biais du compost ? Sont-ils assez renseignés sur le sujet ?

Les questions suivantes sont celles que j'ai pu poser à l'association qui mène actuellement un sondage pour y répondre. Lorsque nous aurons assez de matière pour définir avec précision la demande, nous analyserons les conditions de cette demande. Ainsi, nous évaluerons le potentiel de la motivation, les risques de pollution liés à la situation du site - comme la profondeur de la nappe qui influencera la mise en place d'un anti-contaminant s'il y a lieu de composter - et les ressources humaines disponibles pour suivre rigoureusement

---

<sup>37</sup> Technique en marketing qui consiste à analyser ce qui se fait ailleurs concernant les meilleures pratiques sur un thème donné.

l'expérience. Si cette analyse met en évidence un diagnostic en faveur de l'installation des toilettes sèches, alors nous pourrions définir les conditions de faisabilité du projet.

- **Etats des lieux**

Faire un état des lieux de la législation actuelle en matière d'installation de toilettes sèches et des types d'installations existants va permettre d'étudier les coûts d'investissement et de gestion associés aux différentes installations. C'est une manière d'évaluer la technique la plus adaptée à la demande de l'association. Puis nous devons nous appuyer sur des exemples de toilettes sèches qui existent dans les jardins collectifs aux environs de Toulouse et dans les villes de France pour illustrer de projets ayant fonctionné et parfois menés à bien par des collectivités.

Il s'avère qu'il n'existe pas de législation propre au sujet des toilettes sèches, ou, lorsqu'elle existe, elle concerne uniquement les installations chez des particuliers. C'est l'exemple de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 qui précise la charge maximale brute de pollution organique autorisée pour une installation de toilettes sèches chez un particulier, ne devant pas rejeter de polluant dans le sol et les eaux superficielles ou souterraines, ou encore de la Loi sur l'eau et l'environnement stipulant qu'il faille prendre les dispositions nécessaires pour ne pas souiller le milieu naturel, comme par exemple étanchéifier les sols sur lesquels sont installés des toilettes sèches.

La question d'installer des toilettes sèches sur un jardin public dont la gestion est confiée à des associations n'a pas encore été explicitement traitée dans des documents de référence.

Pour ce qui est des types d'installation de toilettes sèches dans les jardins collectifs, deux techniques sont utilisées, bien évidemment, comme son nom l'indique, sans eau. La première concerne les toilettes sèches séparatives dans lesquelles les matières solides et liquides sont séparées. Le plus souvent sur les jardins, les matières liquides s'évaporent par un système de cheminée ouverte sur l'extérieur de la cabine où un courant d'air continu évapore les liquides et déshydrate les solides. Les matières solides sont évacuées tous les ans par une entreprise spécialisée.

Cet équipement est plus adapté à un parc public qu'à un jardin partagé car les matières ne sont pas récupérées pour le compostage.

La seconde technique se nomme toilettes sèches unitaires, où les matières solides et liquides sont récupérées et traitées conjointement. Les toilettes de ce style que l'on retrouve dans les jardins collectifs sont à litière. L'ajout de litière avant la mise en service ainsi qu'après chaque utilisation, a pour effet d'absorber les liquides, de bloquer les odeurs et de rétablir un rapport Carbone/Azote propice au processus de compostage. Cette dernière technique est la moins onéreuse et la plus adaptée aux jardins collectifs car simple d'installation (une petite cabane en bois, un seau, de la litière et un composteur).

Dans les deux cas, il faut savoir que si les matières sont mises au compost, ce dernier ne pourra pas être utilisé sur les cultures vivrières en raison de la rémanence des hormones et des traces de médicaments se retrouvant dans les fèces. Le compost devra donc être épandu sur les végétaux ornementaux.

Plusieurs jardins ont installé des toilettes sèches aux alentours de Toulouse. A Tournefeuille, l'association des « jardiniers de Tournefeuille » (4) a créé des toilettes sèches unitaires. Après usage, les matières sont recouvertes d'une couche de copeaux ou de sciure de bois. Lorsque le seau est plein, il est vidé dans deux bacs à compost spécifique. Ce compost est utilisable au bout de deux ans et sert actuellement à la fertilisation d'une butte située dans les jardins. Dans les jardins familiaux du Parc de Rachety de Cugnaux et à la ferme des 50 de Ramonville, les villes ont installé des toilettes sèches séparatives et les matières solides sont évacuées tous les ans par une entreprise spécialisée.

- **Evaluation des conditions de faisabilité pour la Ville et pour l'association des Castors**

Finalement, la note doit permettre d'illustrer les conditions nécessaires d'un compromis entre la ville de Toulouse et les habitants. J'ai donc défini que la collectivité devra en fonction de la technique retenue :

- A l'aide d'un diagnostic, s'assurer de la faisabilité de la demande,
- Mettre en place un protocole de mise en place technique et une fiche action sur la manière dont seront gérées les toilettes sèches
- Définir un protocole d'analyses des polluants et de leur suivi dans le temps
- Créer une charte de compostage
- Missionner un agent sur le suivi des analyses de polluant

Il sera nécessaire pour les habitants :

- D'évaluer la faisabilité sociale/géographique
- De faire signer une charte de compostage
- S'assurer qu'une ou plusieurs personne(s) soi(en)t formée(s) au compostage et justifie de la double formation toilettes sèches et compostage
- De définir l'entretien et quelle sera la ou les personne(s) responsable(s)
- De définir le coût
- De mobiliser une personne pour assurer le soutien au suivi des analyses

- **Enseignements à retirer du site pilote**

Le test des toilettes sèches sur le site pilote du jardin des Castors s'effectuera sur une période de trois à quatre ans pour suivre les polluants dans le compost et le sol amendé par ce compost. Il s'agira de prendre les mesures nécessaires en cas de pollution forte détectée. Le marché à bon de commande pour des analyses de sols et d'eaux pourra être utilisé en ce sens. Si les résultats obtenus ne présentent pas de pollution, que la Charte de compostage et la fiche action de gestion des toilettes sèches sont rigoureusement respectées, l'expérimentation du site pilote pourra être étendue aux autres jardins en demande de cette installation.

### **3.3.2. Proposition d'avenir pour pérenniser les jardins partagés**

Dans l'état actuel des choses, la nouvelle municipalité ne s'est pas clairement positionnée sur le sujet des jardins partagés. Jusqu'à la fin de l'année 2014, aucune demande de création de jardin ne pourra être prise en compte. Pourtant, nous l'aurons vu, il est nécessaire de continuer à entretenir des liens avec les habitants. Une question reste alors en suspend : la nouvelle municipalité en place est-elle prête ou non à allouer un budget pour pérenniser la création de jardins partagés sur Toulouse ?

Je finirai donc ce mémoire par la proposition de deux solutions adaptées à deux gouvernances possibles.

- **Premier cas possible : la collectivité décide de financer l'utilité publique et considère qu'il faut apporter des ressources humaines pour porter le projet des jardins partagés.**

La coordinatrice du projet jardins partagés de la Direction de l'Environnement ayant été récemment missionnée sur la trame verte et bleue, il est donc nécessaire de reconsidérer la mission qui lui avait été donnée cinq ans plus tôt.

Elle pilotait l'ensemble du projet en coordonnant les services impliqués et gérait le marché d'AMO. Or aujourd'hui, n'y a plus de marché d'AMO, les services se connaissent et savent travailler ensemble sans nécessairement avoir besoin d'une personne faisant le lien entre

chaque membre de l'équipe projet, et les « règles du jeu » sont fixées. Le système groupe-projet fonctionne donc aisément sans la mission de coordination et a plutôt besoin d'une gestion d'ensemble du projet. Une condition est alors nécessaire pour la bonne poursuite du projet de jardins partagés, il s'agit d'un passage de relai entre l'actuelle coordinatrice d'ensemble et une personne qui gèrerait les jardins, de la demande jusqu'au suivi régulier des jardins partagés ouverts.

Le profil du gestionnaire d'ensemble du projet de jardins partagés de la Direction de l'Environnement est celui d'un agent technique ayant des compétences en gestion de projet, en concertation et en techniques de jardinage. Ainsi, le gestionnaire organise et anime les comités techniques interservices et de pilotage avec les élus dans le but d'attribuer les budgets jardins partagés à la création de quatre ou cinq jardins partagés par an. Il assure l'animation des concertations avec les porteurs de projet et suit l'ouverture du jardin de la phase chantier à celle de suivi de terrain dans le temps. Le rôle de chacun des services travaillant sur le projet de jardins partagés reste inchangé.

Ce poste est en réalité un mixte entre celui de la coordinatrice, ma mission d'apprentissage de médiateur et suivi des jardins partagés ouverts et celui de l'ancienne AMO. Pour affiner la mission du gestionnaire, je propose de rédiger sa fiche de poste présentée en Figure 16 pour une offre de gestionnaire des jardins partagés toulousains, à partir des missions attribuées auparavant à chacun des acteurs cités plus tôt.

<b>Gestionnaire des jardins partagés toulousains</b> Direction de l'Environnement
<b>FICHE DE POSTE AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</b>
<b>Temps de travail : 35h</b> <b>Catégorie B</b>
<b>Mission</b>
Gestion opérationnelle de la mise en œuvre et du suivi de chaque jardin partagé : faire avancer concrètement et de concert la dimension sociale, technique, foncière et réglementaire ainsi que la communication de chaque projet de jardin partagé.
<b>Activités</b>
<b>En vue d'une programmation de la création de 4 à 5 jardins par an :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traiter les demandes de création de jardin partagé envoyées par des porteurs de projet.</li> <li>- Diagnostiquer la faisabilité sociale, environnementale, technique et financière des demandes de projet.</li> </ul>
<b>Dans le respect de la Charte municipale des jardins partagés, il s'agit de coordonner les services et les partenaires mobilisés sur chaque jardin programmé par le Comité de suivi de projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer les moments clés de la mobilisation et de la concertation avec les habitants.</li> <li>- Rassembler les éléments techniques nécessaires (plans de réseaux, accès à l'eau et autres contraintes techniques) à la réalisation du projet.</li> <li>- S'assurer de la bonne intégration du fruit de la concertation avec les habitants par la Direction des espaces verts dans le projet.</li> <li>- S'assurer de la bonne intégration dans le projet des données environnementales et urbaines fournies par la Direction de l'Environnement (qualité des sols, accès à l'eau, environnement sonore, continuités biologiques, interface avec les projets urbains ...).</li> <li>- S'assurer que la signalétique du site s'intègre dans la ligne graphique dévolue aux jardins partagés, en lien avec la Direction de la Communication.</li> <li>- Apporter un soutien technique à l'organisation de l'inauguration et autres événements mobilisant la collectivité.</li> </ul>
<b>Contribuer au suivi en fonctionnement des jardins partagés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir des contacts terrain réguliers avec les associations de jardiniers.</li> <li>- Assurer l'interface entre les associations de jardiniers, les services municipaux concernés et les acteurs relais (ex. : centres sociaux).</li> <li>- Participer aux moments clés de la vie des associations de jardiniers.</li> <li>- Organiser des points d'avancement réguliers en interservices sur chaque projet de jardin.</li> <li>- Veiller à l'établissement des bilans annuels.</li> <li>- Rédiger la convention de partenariat et veiller à sa signature par les associations.</li> <li>- Préparer le Comité de suivi de projet.</li> </ul>
Maîtrise de l'outil informatique (bureautique, SIG ...).

**Figure 16 : Fiche de poste "Gestionnaire des jardins partagés toulousains"**  
*Source : Manon BALZEAU*



# Conclusion

---

Les jardins partagés sont un sujet riche et complexe. Ils facilitent l'échange entre des acteurs d'horizons multiples et répondent à un besoin de se réapproprier des valeurs oubliées, comme la satisfaction de travailler la terre et de manger ce que l'on a produit. Ils sont aussi source de questionnement pour les habitants comme pour la collectivité. Les premiers veulent se réapproprier un savoir de jardinier endormi, alors que la seconde crée les conditions juridiques, environnementales et sociales pour que les jardins s'égrainent.

L'enjeu de ce mémoire n'était pas de s'étendre sur une multitude de facettes des jardins partagés, mais bien de montrer la complexité du sujet qui s'expérimente de toute part.

On pourrait penser que la ville de Toulouse a mis du temps pour s'inscrire dans le lancement d'une politique publique en matière de jardins partagés, comparée à des villes comme Nantes, Strasbourg ou Lyon. Mais il n'en est rien. La collectivité toulousaine a dû attendre les années 2000 pour décrypter un réel besoin social de jardiner en observant l'implantation spontanée et illicites de nouvelles formes de jardinage comme les prémices des futurs jardins partagés. Comment a-t-elle donc réagi face à ces nouveaux paysages urbains illégaux ? La ville de Toulouse a innové : faire d'une question sociale, le lancement d'une politique publique nouvelle en matière de jardins partagés. Elle s'est alors forgé un cadre pour définir les règles d'un jeu public qui se déroule sur le plateau d'un jardin partagé. Les habitants et les agents de la ville de Toulouse avancent alors ensemble pour construire tour à tour le projet de jardin : c'est la co-construction. Mais cette construction de projet à deux soulève des défis à relever. Pour la Ville, il faut appréhender de nouveaux sujets et s'adapter aux besoins et craintes des habitants. Elle a ainsi conçu des documents comme le bilan d'activité qui définit un temps de dialogue maîtrisé entre les habitants et la Ville, elle a aussi fait face à une problématique de pollution des sols en appliquant automatiquement un diagnostic du site prévu pour le futur jardin et des analyses de sols et d'eaux. Pour les habitants, la difficulté relève du cadre institutionnel trop rigide pour laisser part à leur créativité. Ils perçoivent ici les limites de la politique menée sur les jardins partagés.

La dynamique créative des habitants est aussi une opportunité pour les agents de la Ville qui tentent de suivre le mouvement en adaptant parfois leur métier.

Du paysagiste gestionnaire des espaces verts de la ville de Toulouse, les agents techniques espaces verts sont devenus des médiateurs paysagistes. Ils doivent maîtriser le langage associatif et ne plus imposer une conception type, mais faire du « sur mesure » avec chaque porteur de projet de jardin partagé. Pour les agents de Toulouse, les jardins partagés ont bouleversé la vision du paysage et lui ont donné une valeur ajoutée. C'est un paysage convivial dans lequel des hommes et des institutions s'allient pour répondre aux besoins de chacun. Les jardins partagés sont peut-être ainsi une réponse utopique possible à un besoin sociétal de bien-vivre ensemble, de sécurité alimentaire et d'échange de bénéfices mutuels entre une institution qui se tourne vers les habitants pour répondre au plus juste à leurs attentes, et des habitants qui peu à peu font confiance à leur collectivité.

Depuis 2009, la ville de Toulouse avait misé sur un cadrage interservices rigoureux qui a porté ses fruits comme le prouve l'ouverture de onze jardins partagés en cinq ans. Aujourd'hui, c'est une tout autre étape de la politique publique des jardins partagés qui se profile et qui donne une fois encore à la collectivité l'occasion d'expérimenter de nouvelles pratiques professionnelles. Les prochaines années seront source d'innovation ou de pérennisation de la politique publique en place. Comment la collectivité saura-t-elle s'adapter aux nouvelles demandes des habitants en matière de paysage et de pratique de jardinage ? Se donnera-t-elle les moyens de faire perdurer la dynamique qui s'est instaurée entre la ville et ses citoyens lorsqu'il s'agit de travailler avec et pour les nouveaux jardiniers de la Ville Rose ?

# Bibliographie

---

- BELBIN M. (2006), L'émergence d'un langage des « rôles en équipe ». In : Les rôles en équipe, Groupe Eyrolles, Editions d'Organisation, pp. 42-63.
- CAUVIN P., (1997), La cohésion des équipes, ESF Editions, p 9.
- CLEMENT G., (2008). Préface. In : Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques. Baudalet L., Basset F., Le Roy A., Terre Vivante, Mens, p.6.
- GOODALL J., (2008). Nous sommes ce que nous mangeons. Editions Actes Sud, Babel, Paris, 288 p.
- LAVILLE J-L., Renouveler l'action sociale, enjeu majeur du XXI<sup>e</sup> siècle, *A Toulouse*. Dossier Initiatives sociales, décembre 2012-janvier 2013. p. 20.
- MANIN B., (1996), Principes du gouvernement représentatif, Flammarion, Paris, 319 p.
- MDSL et l'Association Les jardins d'aujourd'hui, (1999), Guide méthodologique : Jardinage et développement social : Du bon usage du jardinage comme outil d'insertion sociale et de prévention de l'exclusion – Le Jardin dans tous ses états, 81 p.
- MUCCHIELLI R., (1995), La dynamique des groupes, ESF Editions, Paris, p 47.
- MUCCHIELLI R., (2009), Le travail en équipe : Clés pour une meilleure efficacité collective, ESF Editions, Paris, 208 p.
- VIAL PONROUCH E., (2011), Les jardins partagés : Ce qui se fait ailleurs..., Enquête auprès de 5 villes de France : Paris, Lyon, Nantes, Montpellier, Brest, axe de travail pour une mission dans le cadre d'un stage, Service Ecologie Urbaine, Grand Toulouse, 14p.

# Sitographie

---

- (1)Le jardin dans tous ses états, (2014). Réseau des jardins partagés.  
<http://jardins-partages.org/>
- (2) Mairie de Toulouse, (2014). Jardins partagés.  
<http://www.toulouse.fr/web/environnement/jardins-partages>  
(Consulté le 19 août 2014)
- (3)Au Ras Du Sol, (2014). Formation Toilettes sèches  
<http://www.aurasdusol.org/#!toilettes-seches/c1mu6>  
(Consulté le 7 avril 2014)
- (4)Jardiniers de Tournefeuille, (2014). Gestion écologique sur les jardins Tourn'Sol.  
<http://www.jardiniersdetournefeuille.org/jardiniers-de-Tournefeuille/gestion-%C3%A9cologique-sur-les-jardins-tournsol>  
(Consulté le 7 avril 2014)
- (5)Partageons les Jardins !, (2014). Accompagnement à la création.  
<http://partageonslesjardins.fr/accompagnement-a-la-creation/>  
(Consulté le 10 juin 2014)

AGROCAMPUS  
OUEST

- CFR Angers  
 CFR Rennes



Année universitaire : 2013-2014

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :  
Maîtrise d'œuvre et d'ingénierie par  
apprentissage

### Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage  
 de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage  
 d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Les jardins partagés : une puissance d'innovation dans le fonctionnement avec les habitants et au sein de la collectivité toulousaine ?

### Annexes

Par : Manon BALZEAU



**Soutenu à Angers le : 09 septembre 2014**

**Devant le jury composé de :**

Président : Véronique BEAUJOUAN

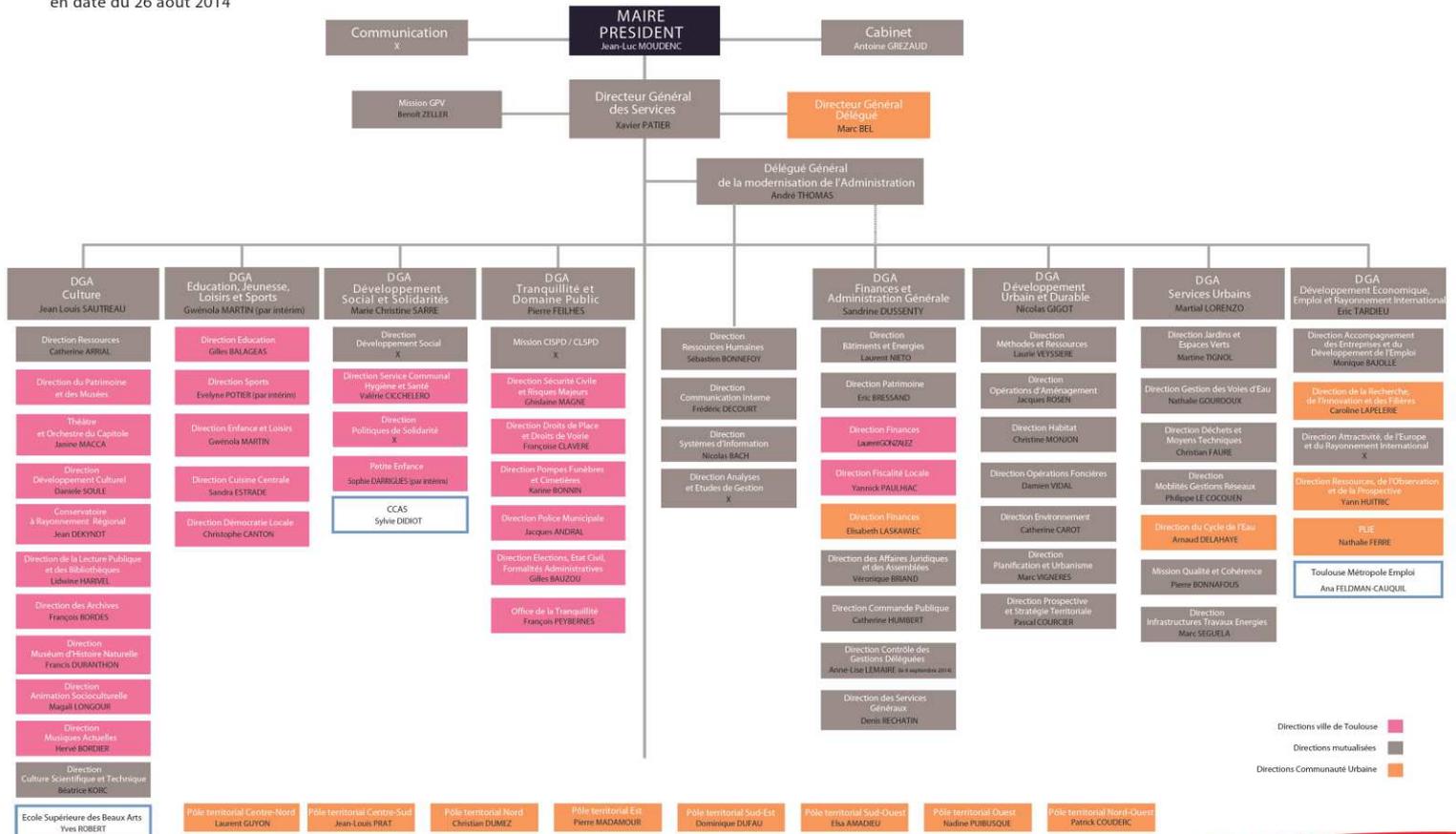
Maître d'apprentissage: Isabelle SALVI

Enseignant référent : Patrice CANNAVO

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

# Annexe I: Organigramme de la ville de Toulouse. Direction de l'Environnement, 2014.

L'organigramme des Directions de la Ville et de la Communauté Urbaine en date du 26 août 2014



## Annexe II : Charte des jardins partagés toulousains. Direction de l'Environnement, 2009.



### La charte des jardins partagés toulousains



La ville de Toulouse souhaite intégrer dans les espaces publics sur l'ensemble de son territoire, une surface dédiée aux jardins partagés et susciter, au cours de la concertation sur chacun des projets, l'émergence d'une dynamique d'habitants pour la création et la gestion de ces jardins.

Les jardins partagés de Toulouse sont ouverts à tous, jardiniers amateurs ou simples visiteurs, conçus selon une démarche participative des habitants et, respectueuse de l'environnement.

Les espaces non cultivés par les adhérents, réputés communs sont accessibles à tous les habitants, tels les cheminements, les agoras et les autres équipements collectifs

### Les jardins partagés de la ville de Toulouse agissent pour :

#### *En terme social,*

- \* Favoriser les relations de bon voisinage, faciliter la rencontre des habitants de tous âges et de toutes origines à travers les rapports conviviaux.
- \* Renforcer une appropriation dynamique et responsable de l'espace public par une forte implication des habitants
- \* Créer des espaces d'initiatives citoyennes, supports d'innovations sociales et urbaines, et d'apprentissages à la coopération
- \* Susciter un rapport à la nature placé sous le signe du partage et du plaisir de se retrouver



#### *En terme économique,*

- \* Favoriser le plaisir de créer, produire, goûter et partager le fruit de ses efforts, pour soi et ses proches, quelles que soient ses ressources monétaires.
- \* Permettre à moindre coût une alimentation de qualité, saine, diverse et goûteuse.
- \* Optimiser et embellir des espaces vacants, petits ou grands, grâce à la créativité des habitants.

#### *En terme environnemental,*

- \* Consolider un support concret d'éducation à l'environnement.
- \* Diversifier et améliorer les paysages des territoires urbains.
- \* Créer des continuités écologiques au sein du tissu urbain.
- \* Démontrer et pratiquer dans les faits, des projets exemplaires du développement durable
- \* Pratiquer le jardinage selon des modes écoresponsables en remplaçant les traitements chimiques par des traitements biologiques, en privilégiant l'activité biologique du sol, en recyclant au mieux les déchets organiques et inorganiques, en optimisant l'usage de l'eau et en favorisant la biodiversité qu'elle soit issue des variétés végétales domestiques ou du milieu naturel



## La germination d'une démarche de qualité durable

Les jardins partagés de Toulouse sont divers et portent les valeurs de solidarité, de coopération entre les habitants et les futurs habitants, de liens généreux, autant que responsables, avec la Terre et le monde vivant.

Selon ces valeurs, la ville de Toulouse considère le jardin partagé comme un projet à l'initiative des habitants, des associations ou de la collectivité. Ce projet se doit d'être partagé, discuté, élaboré tant dans sa réflexion et sa création que son fonctionnement, entre la collectivité et la société civile.

Chaque acteur par son rôle devient responsable de la qualité du projet selon l'esprit de la présente charte :

- Les habitants sont garants de la dynamique de jardinage, des pratiques coopératives et écoresponsables.
- La ville est garante de l'intérêt général en particulier sur l'accompagnement et le soutien équitables des initiatives, l'ouverture des jardins partagés à tous les habitants, sur l'intégration paysagère, ainsi que la limitation des impacts sur l'environnement.



### L'éclosion des conditions de la démocratie locale

La ville soutient les projets collectifs et les initiatives d'habitants, regroupés pour jardiner ensemble sur un site identifié à l'inverse des démarches individuelles risquant de privatiser l'espace public.

Une convention précisant les termes et les conditions de partenariat entre le référent du groupe de jardiniers et le maire de Toulouse, est signée entre les parties à l'issue de la définition du projet de jardins partagés.



## **Le jardin partagé, un projet à faire épanouir entre démocratie participative et démocratie représentative au cœur des commissions de quartier**

Le projet de chaque jardin partagé est accompagné par la ville au cas par cas, selon une démarche en 4 étapes :

Le diagnostic, la mobilisation des habitants, la définition concertée des usages, puis des règles de fonctionnement avec les habitants.

Chacune de ces étapes est restituée puis validée auprès de la commission de quartier du secteur.

### **Une démarche commune pour une diversité de jardins partagés**

Après la validation de chacune des étapes, la ville de Toulouse engage un partenariat soutenu avec les porteurs du projet.

Ce partenariat s'exprime précisément dans la convention de partenariat particulière à chaque jardin partagé

La ville de Toulouse promeut et accompagne la concertation et d'élaboration du projet auprès des habitants mobilisés.

Le groupe d'habitants à l'issue des quatre étapes, s'organise et nomme leur référent pour engager leurs responsabilités collectives définies telles que dans la convention-type de partenariat, concertée avec la ville de Toulouse.

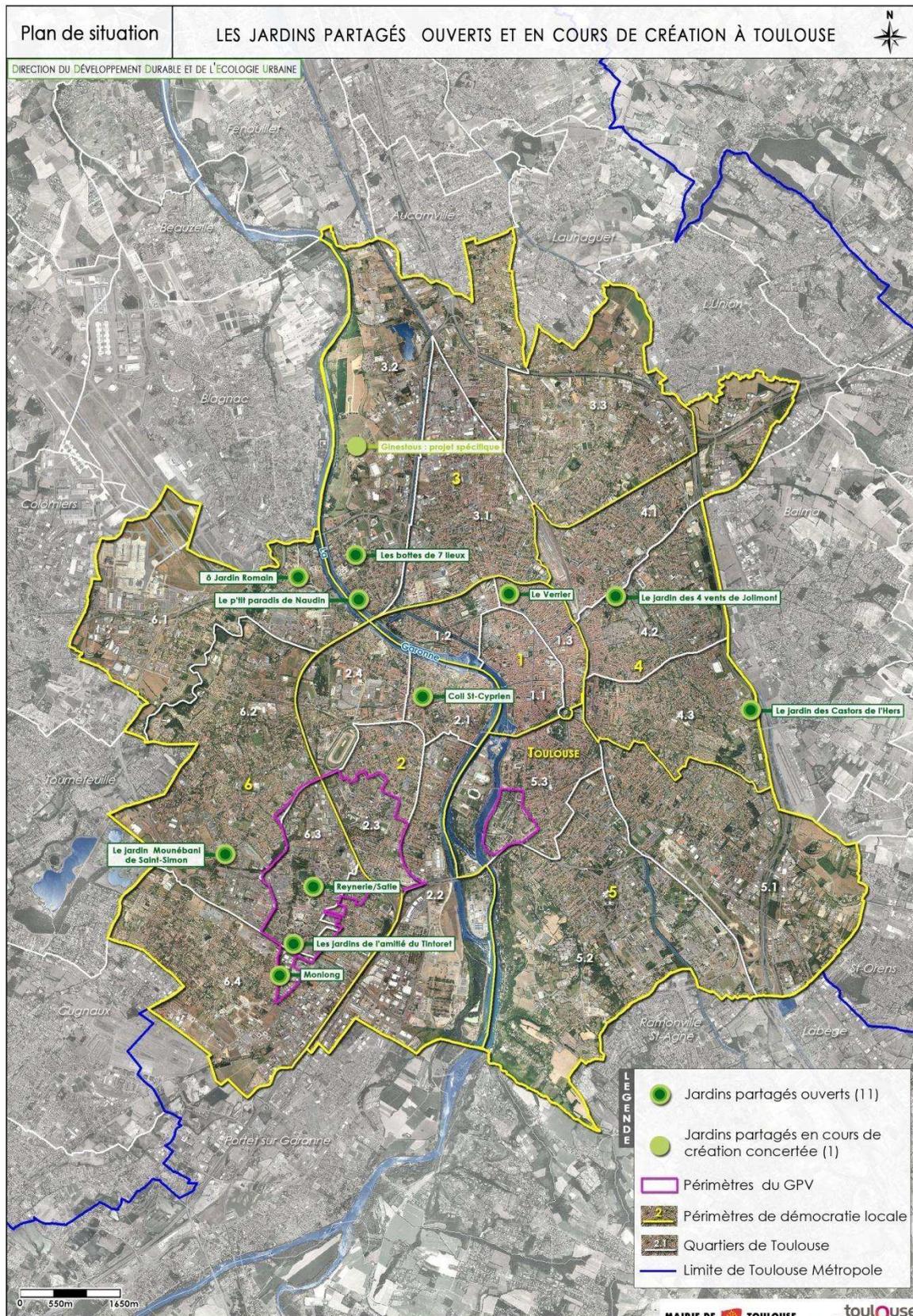
La ville de Toulouse renouvelle son soutien annuellement dans les conditions déterminées précisément dans la convention de partenariat, notamment suite au bilan annuel.

#### **Les conditions du bon déroulement d'un projet de jardins partagés sont :**

- Les pratiques sont participatives dans la conception, la gestion, le mode de fonctionnement. Cela induit une concertation forte avec tous les acteurs.
- L'ouverture à tous les publics est préconisée pour favoriser la mixité sociale.
- L'aménagement tient compte du besoin d'appropriation des jardiniers amateurs.
- Le projet de jardin est accompagné par une compétence d'animation.
- Les objectifs sont divers et diversifiés : sociaux, culturels, pédagogiques...
- Les impacts sur l'environnement sont pris en compte dans les modes de culture et d'équipement.
- L'intégration paysagère du jardin est recherchée.



# Annexe III : Carte des jardins partagés de la ville de Toulouse. Direction de l'Environnement, juin 2014.



2014-144-AD Echelle : 1/55 000<sup>ème</sup> carte réalisée le 26 juin 2014

# Annexe IV : Le synoptique des jardins partagés. Direction de l'Environnement, juillet 2014.

0

## LES 11 JARDINS PARTAGÉS OUVERTS : ÉTAT DES LIEUX

<p><b>Les jardins partagés de Monlong</b> <i>L'amitié citadine, ça se cultive</i></p> <p><b>Quartier 6.4</b> Saint-Simon Lafourguette</p>	<p>Inauguré en 2009</p> <p>Site de 4 hectares : - Monlong 1 : parc boisé + 48 parcelles familiales de 100 m<sup>2</sup> + 2 parcelles collectives de 350 m<sup>2</sup> chacune - Monlong 2 : 1 parcelle collective de 60 m<sup>2</sup> + 59 lots familiaux de 30 m<sup>2</sup> attribués en 2013</p> <p>Parcelles et lots individuels : 107 habitants-jardiniers Parcelles collectives : 20 habitants-jardiniers et 4 associations</p> <p>Secteur politique de la ville Foncier Ville de Toulouse</p> <p>Centre social Bellefontaine référent ; les habitants jardiniers sont adhérents au centre social</p> <p>Plusieurs modes de contractualisation et de gestion : - Parcelles familiales (100 m<sup>2</sup>) : 40€/an ; - Lots familiaux (30 m<sup>2</sup>) : adhésion centre social (8€/an)</p> <p>Eau de source + eau de ville</p> <p>- Coût équipement : 573 926 € TTC (FEDER : 50%) - Coût analyses sols (Monlong 2) : 1 887 € TTC</p>	<p>Le Centre social de Bellefontaine a pris le relais sur les jardins de Monlong début 2012 ; il est le référent.</p> <p>Sur les parcelles familiales de Monlong 1, non respect du règlement intérieur : constructions sauvages de protection autour des pergolas. Le CS va offrir des canisses de bambou pour la protection des pergolas contre le soleil.</p> <p>Quelques parcelles familiales de Monlong 1 abandonnées.</p> <p>Les nouvelles parcelles de Monlong 2 ont toutes été attribuées courant 2013 après une phase de concertation menée par le centre social</p> <p>En 2014, inscrire l'ensemble dans le cadre de la charte : signalétique, contenu des conventions) et remettre à niveau le règlement intérieur</p> <p>Coût de gestion et d'animation par le centre social à chiffrer.</p> <p>Lieu expérimental d'analyse de la qualité des sols (JASSUR).</p>	
<p><b>Jardin Coll Saint-Cyprien</b> <i>Potager et fleurs d'agrément</i></p> <p><b>Quartier 2.1</b> Saint-Cyprien Croix de Pierre Route d'Espagne</p>	<p>Ouvert en 2010</p> <p>408 m<sup>2</sup> 73 habitants-jardiniers</p> <p>Secteur ville centre Foncier Ville de Toulouse</p> <p>Association gestionnaire : Pousse Cailloux</p> <p>Eau de ville</p> <p>Coût équipement : 77 145 € TTC Coût analyses sols et EQRS (Etude Quantitative des Risques Sanitaires) : 9 266 € TTC Coût dépollution : 50 000 € TTC</p>	<p>La pollution des sols a été traitée au printemps 2013 : excavation et mise en décharge des terres polluées.</p> <p>Jardin dynamique, autonome.</p> <p>Bon rayonnement sur le quartier : animations, événements culturels.</p> <p>Réflexion en cours pour élargir les périodes d'ouverture dans le quotidien, au delà des événements.</p> <p>Installation de toilettes sèches courant 2013, sans autorisation de la ville</p>	
<p><b>Jardin du Verrier</b> <i>Jardinage et papotage</i></p> <p><b>Quartier 1.3</b> Les Chalets / Bayard Belfort / Saint-Aubin Dupuy</p>	<p>Ouvert en 2011</p> <p>150 m<sup>2</sup> 5 habitants-jardiniers</p> <p>Secteur ville centre Foncier Ville de Toulouse – square public</p> <p>Collectif d'habitants membre de l'Association de quartier Chalets Roquelaine</p> <p>Eau de ville</p> <p>Coût équipement : 18 684 € TTC Analyses de sols prévues en 2014</p>	<p>Rayonnement intéressant sur le quartier : les jardiniers réfléchissent aux moyens de faire venir de nouveaux adhérents.</p> <p>Les difficultés du multi-usages du square s'atténuent peu à peu ; le jardin prend sa place.</p> <p>Vols et dégradations (jardin plus exposé car en square public).</p>	
<p><b>Le p'tit paradis de Naudin</b> <i>Le jardin des 5 sens</i></p> <p><b>Quartier 3.2</b> Sept Deniers / Ginestous Lalande</p>	<p>Ouvert en 2011</p> <p>565 m<sup>2</sup> 28 habitants-jardiniers</p> <p>Secteur habitat social (Cité Madrid) Foncier Habitat Toulouse</p> <p>Association gestionnaire : la Ruche</p> <p>Eau de ville</p> <p>Coût équipement : 36 793 € TTC Analyses de sols prévues en 2014</p>	<p>Le jardin fonctionne difficilement : dynamique collective à consolider.</p> <p>Renforcer ce jardin comme outil d'ouverture de la cité sur le quartier ; perspectives de travail avec les relais sociaux du quartier (Centre social Alliances et cultures?)</p> <p>Lieu ressource pour biodiversité (très grande diversité de plantes et de graines).</p> <p>Qualité des animations pédagogiques avec toutefois, besoin d'appui pour compétences d'animation.</p> <p>Aspiration d'habitants de la cité en faveur de productions vivrières.</p>	
<p><b>Jardin des 4 vents de Jolimont</b> <i>Jardin et bar à thym</i></p> <p><b>Quartier 4.2</b> Jolimont / Soupetard Bonhoure</p>	<p>Ouvert en 2012</p> <p>180 m<sup>2</sup> 7 habitants-jardiniers</p> <p>Secteur habitat social Foncier Ville de Toulouse</p> <p>Centre social Mairie référent : les habitants-jardiniers sont adhérents au centre social.</p> <p>Eau de ville</p> <p>Inauguration le 24 mai 2013</p> <p>Coût équipement : 33 368 € TTC Coût analyses sols : 1 924 € TTC EQRS prévue en 2014 : 2600 € TTC</p>	<p>Équipe d'habitants petite mais dynamique et bien soutenue par le centre social.</p>	

<p><b>Jardins de l'amitié du Tintoret</b> <i>Récoltons le bonheur</i></p> <p><b>Quartier 6.3</b> Mirail / Reynerie Bellefontaine</p>	<p>Ouvert en 2012</p> <p>1400 m<sup>2</sup> : 30 lots de 30 m<sup>2</sup> et 1 parcelle collective de 100 m<sup>2</sup></p> <p>Lots individuels : 30 habitants-jardiniers Parcelle collective : 10 jardiniers et 3 associations</p> <p>Secteur habitat social Secteur GPV Foncier Ville de Toulouse</p> <p>Centre social Bellefontaine référent : les habitants jardiniers sont adhérents au centre social (8€/an)</p> <p>Eau de ville</p> <p>Coût équipement : 395 221 € TTC (dont 180 000 € TTC de génie civil) Coût analyses sols/végétaux : 3 344 € TTC</p>	<p>Abouissement d'une démarche concertée longue.</p> <p>Expérience riche sur le montage de partenariats pour la réalisation de jardins partagés en secteur d'habitat social</p> <p>Ce jardin devient ainsi un projet de référence pour évaluer l'outil jardin partagé en secteur d'habitat social</p> <p>Implication active du Centre social de Bellefontaine (0.5 ETP) et des habitants ; présence d'un animateur du centre social très régulièrement sur site</p> <p>Perspective d'actualisation du catalogue de prestations du CS pour 2013 en incluant des prestations liées au jardin partagé (paiement de l'eau notamment).</p> <p>Lieu expérimental d'analyse de la qualité des sols (JASSUR).</p>	
<p><b>Les bottes de 7 lieux</b> <i>Semons la diversité</i></p> <p><b>Quartier 3.2</b> Sept Deniers / Ginestous Lalande</p>	<p>Ouvert en 2013</p> <p>200 m<sup>2</sup> : parcelle collective 30 habitants-jardiniers</p> <p>Secteur ville nord Foncier CCAS</p> <p>Association gestionnaire : 7 Animés</p> <p>Eau de paysage (pompe manuelle)</p> <p>Coût équipement : 28 045 € TTC Coût analyses sols/eaux : 10 510 € TTC</p>	<p>Volonté des jardiniers de partager le jardin avec les résidents de la maison de personnes âgées : à consolider.</p> <p>Demande d'extension du jardin (300 m<sup>2</sup>) de l'autre côté du chemin piétonnier réalisé dans le cadre du projet urbain « cœur de Quartier JOB » : travaux et ouverture à finaliser pour fin 2014</p>	
<p><b>Le jardin des castors de l'Hers</b> <i>Bienvenue dans l'uni-vers du jardin solidaire</i></p> <p><b>Quartier 4.3</b> Côte Pavée / L'Hers Limayrac</p>	<p>Ouvert en 2014</p> <p>6555 m<sup>2</sup> : parcelles potagères 120 habitants-jardiniers</p> <p>Secteur ville Est Foncier Ville</p> <p>Association gestionnaire : Le jardin des castors de l'Hers</p> <p>Eau de paysage (5 pompes manuelles)</p> <p>Coût équipement : 125 238 € TTC Co-financement DDL secteur 4 Coût analyses sols/eaux : 3 415 € TTC</p>	<p>Jardin de grande taille avec association dynamique</p> <p>Articulation avec la régularisation des occupations illicites de riverains sur le secteur</p> <p>Projet de mobilier en auto construction sur 2014/2015</p> <p>L'association demande l'implantation de toilettes sèches et de ruches : site pilote ?</p>	
<p><b>Ô jardin romain</b> <i>Jardinons notre quartier, partageons notre jardin</i></p> <p><b>Quartier 6.1</b> Ariènes romaines Saint Martin du Touch</p>	<p>Ouvert en 2014</p> <p>1114 m<sup>2</sup> 36 habitants</p> <p>Secteur ville Ouest Foncier Ville</p> <p>Eau de ville</p> <p>Coût équipement : 41 881 € TTC Coût analyses sols : 2 416 € TTC</p>	<p>Jardin bénéficiant d'une bonne dynamique d'habitants et d'une mobilisation soutenue du centre social Polygone (centre social CAF)</p> <p>About d'être implanté à proximité d'un équipement de quartier</p>	
<p><b>Le jardin partagé Mounébani de Saint-Simon</b> <i>Cultures partagées, le monde en racines</i></p> <p><b>Quartier 6.2</b> Lardennes / Pradettes Basso Cambo</p>	<p>Ouvert en 2014</p> <p>1422 m<sup>2</sup> (dont 800 m<sup>2</sup> cultivables) 10 habitants-jardiniers</p> <p>Secteur ville Est Foncier OPPIDEA</p> <p>Association gestionnaire : Comité de coordination pour la promotion et en solidarité des communautés en difficulté, migrants, tziganes (CCPS)</p> <p>Eau de ville</p> <p>Coût équipement : 50 085 € TTC Coût analyses sols / eau : 4 847 € TTC Coût dépollution sol : 48 440 € TTC</p>	<p>Ce jardin a connu une gestation très longue en raison d'une dynamique d'habitants complexe à tenir dans la durée et pour des contraintes techniques (pollution de sols)</p> <p>Les résidents du foyer (vieux migrants) aspirent à une production vivrière en raison de leur grande précarité économique</p> <p>La ville a soutenu ce projet car c'est un vecteur pour aider les résidents à sortir de l'enclavement</p> <p>Être vigilant sur la dynamique de ce projet dans la durée, veiller à ce que le CCPS poursuive un accompagnement du projet</p> <p>La Direction du logement est mobilisée au titre de sa mission d'accompagnement du foyer</p>	
<p><b>Le jardin de la pyramide</b> <i>Ici, nous cultivons les graines d'ici et d'ailleurs</i></p> <p><b>Quartier 6.3</b> Mirail / Reynerie Bellefontaine</p>	<p>Ouvert en 2014</p> <p>665 m<sup>2</sup> 27 habitants-jardiniers</p> <p>Secteur politique de la ville / Reynerie Foncier Ville</p> <p>Eau brute</p> <p>En cours d'ouverture – Travaux à achever au dernier trimestre 2014</p> <p>Coût équipement : 170 236 € TTC+ 6390 € TTC à réaliser en octobre 2014 Demande co-financement FEDER en cours Coût analyses sols : 6 321 € T</p>	<p>Ce jardin s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine du quartier (réhabilitation de l'immeuble Satie).</p> <p>La phase de concertation a été longue : analyse de la demande des habitants, fédération des acteurs locaux, mutualisation des compétences.</p> <p>Les 3 centres sociaux du territoire assurent la coordination territoriale de la démarche.</p> <p>La dynamique engagée autour de ce jardin rayonne sur l'ensemble du quartier de la Reynerie : site préfigurateur.</p> <p>Fortes mobilisations des services de la collectivité</p>	

## Annexe V : La gestion des pollutions dans les jardins partagés de la ville de Toulouse, Outils d'Aide à la Décision. Manon Balzeau, novembre 2013.

### Gestion des pollutions dans les jardins partagés de la ville de Toulouse : outils d'aide à la décision

---

M. Balzeau \*, *Toulouse Métropole, 6, rue René Leduc - 31505 Toulouse cedex 5*

\* *Maître d'apprentissage : I. Salvi*

---

#### MOTS CLES

Jardins partagés	Partenariats	Degré d'acceptabilité
Pollution des sols et des eaux	Risques sanitaires	
	Outils d'aide à la décision	

#### RÉSUMÉ

---

A la suite d'une découverte de pollution du sol par une association d'un jardin partagé de la ville de Toulouse, la collectivité a pris conscience de cette problématique récemment mise en lumière par les chercheurs. De manière justifiée, les habitants sont en droit de se demander si, les fruits et légumes qu'ils cultivent sur la terre mise à disposition par la Ville, ne présentent pas un risque sanitaire.

Face à sa responsabilité, la ville de Toulouse a alors décidé de mettre en place des outils d'aide à la décision quant à la gestion de ces pollutions. Elle a pour cela mandaté le bureau d'études Calligée pour mettre en place un protocole d'investigation des pollutions et les différents types de gestion que cela entraîne. Elle a adhéré au programme de recherche JASSUR sur l'évaluation de la qualité des sols et productions des jardins collectifs urbains, mais aussi mis en place un outil de système d'information géographique basé sur le recensement des données d'analyse de pollution dans les différents jardins partagés de Toulouse. Ces trois outils vont ainsi être testés dans les années à venir pour évaluer leur pertinence sur le long terme.

#### ABSTRACT

---

Following a discovery of soil pollution by an association of a community garden in Toulouse, the town has realized the size of this problem recently revealed by the researchers. With good reason, the citizens could wonder if, fruits and vegetables, which they cultivate on the City ground, do not pose a sanitary risk.

In front of its responsibility, the city of Toulouse then decided to set up decision-making tools to the management of these pollutions. It appointed for it the engineering consulting Calligée (geologic and hydrogeological sciences) to set up a protocol for the investigation of the pollutions and so the various kinds of management. It subscribed to the research program JASSUR for the evaluation of the quality of grounds and productions of the urban community gardens, but also it sets up a geographical information system tool based on the pollution analysis data collect in the various Toulouse gardens. These three tools are going to be tested in the coming years to assess their relevance in the long run.

## 1 Introduction

La population française augmente chaque année et nourrir la population devient une préoccupation essentielle pour le gouvernement français. C'est pourquoi, dans le contexte actuel de crise économique et de pression sociétale sur les questions environnementales, les collectivités s'orientent de plus en plus vers une agriculture en milieu urbain. La nature prend ainsi chaque jour une part plus grande au sein des villes.

En parallèle, l'engouement des Français pour les jardins, qu'ils soient privés ou collectifs, est de plus en plus grand. Ainsi, ce sont douze millions de ménages français qui entretiennent treize millions cinq cent mille jardins. Plus de neuf Français sur dix ressentent le besoin d'un contact quotidien

avec les plantes et les jardins<sup>38</sup>. Le jardin potager et le verger restent même une valeur sûre, avec un Français sur trois qui rêve d'un jardin « nourricier » (potager et fruitier)<sup>39</sup>. Cependant, alors que la liste d'attente pour des jardins collectifs s'allonge, la connaissance de la qualité des sols de jardin, qu'elle concerne la fertilité ou l'innocuité, est quasiment inexistante et il n'y a, à ce jour, aucun programme large d'acquisition de données sur les sols fortement anthropisés que sont les sols de jardins urbains, contrairement aux sols agricoles ou

---

<sup>38</sup> Enquête UNEP-IPSOS – Un jardin, un bien social à partager. Les Français font le choix du vert. 2010

<sup>39</sup> Enquête UNEP-IPSOS – Le jardin rêvé des Français. 2011

forestiers. Les rares études locales effectuées en France montrent que les sols de jardin peuvent être nettement plus contaminés que les sols agricoles. De plus, il est fréquent d'observer des jardins collectifs installés sur des « délaissés urbains », ce qui peut faire craindre des pollutions passées ou présentes. Or, compte tenu des pratiques d'auto-consommation françaises de légumes et de fruits et des possibilités de transferts des contaminants dans la chaîne alimentaire, les risques sanitaires ne peuvent être écartés, et ce d'autant que la qualité des produits récoltés et auto-consommés n'est ni surveillée, ni réglementée en France.

Les sols toulousains sont connus pour leur taux élevé en arsenic, mais une prise de conscience récente s'est faite sur les problèmes de pollution (questionnement depuis 2012), suite à la détection d'une pollution inattendue dans un jardin urbain. C'est pourquoi la ville de Toulouse attache aujourd'hui une grande importance à offrir aux habitants souhaitant jardiner des terres propres à la culture et ne présentant aucun risque sanitaire. Ainsi, depuis 2013, à chaque ouverture de jardin des analyses systématiques sont réalisées telles que la recherche des huit métaux, HAP, et composés volatiles. Cependant, la thématique de pollution des sols étant récente, de nouvelles interrogations apparaissent chaque jour, tant sur des questions de gestion et d'aménagement, que sur des questions de communication aux habitants. Ainsi, la ville souhaite mettre en place des outils d'aide à la décision pour gérer la pollution des sols.

## **2 Matériels et méthodes**

Plusieurs outils d'aide à la décision vont être testés durant les prochaines années à la ville de Toulouse : un diagnostic de pollution des sols et des eaux pour orienter l'installation d'un jardin partagé sur une parcelle, une adhésion à un programme de recherche pour enrichir les connaissances actuelles sur le sujet, ainsi que la mise en place d'une base de données sur les analyses de chaque jardin sous forme d'une couche MapInfo. Il s'agit ainsi d'accompagner au mieux les prises de décision de la Ville quant à la gestion des pollutions dans les jardins partagés.

### **2.1 Diagnostic de pollution**

Dans le cadre de la création de jardins partagés, la ville de Toulouse mandate le bureau d'études Calligée Sud-ouest pour la réalisation d'un diagnostic de pollution des sols et des eaux souterraines, afin de vérifier la compatibilité de la qualité des sols et des eaux avec l'usage futur. Il effectue pour cela un diagnostic du site, à savoir s'il était anciennement exposé à des risques de pollution, d'après la base de données d'anciens sites industriels et activités de service (BASIAS). Il lance ensuite des investigations sur les eaux et les sols, en présentant son plan d'investigation, sa

stratégie d'échantillonnage et d'analyse. Pour cela, le bureau d'étude se réfère aux valeurs guides et données réglementaires données par l'INRA (2004)<sup>40</sup>.

Ainsi, pour chaque futur jardin partagé, Calligée doit adapter ses investigations en fonction du diagnostic du site. La ville de Toulouse a alors demandé de réaliser un document d'outil d'aide à la décision quant au type d'analyses à mener pour chaque situation.

Deux jardins partagés seront donnés pour exemple : le jardin Coll Saint Cyprien, situé au centre de la ville de Toulouse, et le jardin de Saint Simon, situé en périphérie du centre ville. Le premier est un jardin à l'usage artistique, culturel et voué à l'apprentissage du jardinage. Le second est un jardin à l'usage vivrier et social.

#### **2.1.1 Coll Saint Cyprien : précurseur de la gestion des pollutions**

Les premiers jardins partagés à Toulouse ont été créés en 2009. A cette époque, la question des analyses de sol était secondaire. C'est seulement à partir de fin 2012 qu'un marché à bon de commande a été rédigé, dans le but de réaliser des analyses des sols et des eaux dans les futurs jardins partagés. Or, le jardin partagé Coll Saint Cyprien s'est ouvert en 2010. Aucune analyse n'a donc été faite avant son ouverture. En décembre 2012, l'association de ce jardin mène une animation sur les sols en invitant un intervenant de l'EIP (Ecole d'Ingénieur de Purpan). Après analyse de ces terres par le bureau d'étude Galys, des anomalies concernant certains métaux lourds analysés (cadmium, cuivre et plomb) et la présence de composés de la famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont détectées.

Afin de connaître plus précisément l'état des sols sur l'ensemble de la parcelle, la ville de Toulouse a demandé à la société Calligée Sud-Ouest de réaliser plusieurs prélèvements de sols afin de les analyser.

Une pollution aux métaux lourds de sols d'un jardin potager induit une problématique agroalimentaire. En effet, certains végétaux absorbent les éléments métalliques par leurs systèmes racinaires engendrant alors avec un risque sanitaire potentiel lié à la consommation de légumes.

Afin de lever le doute sur la qualité des produits cultivés sur ce site, des prélèvements et analyses de végétaux comestibles ont été prévus.

##### **2.1.1.1 Investigations des sols**

---

<sup>40</sup> INRA - Gamme de teneurs en métaux couramment observées dans les sols « ordinaires » de toutes granulométries. 2004

Les investigations sur site ont eu lieu le 28 janvier 2013.

Huit sondages à la tarière à la main ont été réalisés, répartis préférentiellement sur le fond de la parcelle, sur la partie jardinée.

Leurs localisations sont présentées sur le plan en annexe 1.

Sur les 8 sondages réalisés, 9 échantillons ont été prélevés. Quatre d'entre eux sont des échantillons de compost prélevés entre 0 et 50 cm de profondeur : S3, S4, S8, S10. Quatre autres ont été prélevés en-dessous de la couche de compost (entre 80 et 110 cm), dans le terrain naturel sablo-limoneux : S5, S7, S9, S10 (TN). Ce dernier a été prélevé sur le même sondage que S10. Le sondage S2 réalisé à l'entrée du site a permis de prélever un échantillon témoin du terrain naturel limono-argileux, entre 0 et 1 m.

Le type d'analyse à effectuer sur les échantillons a été défini en fonction des connaissances du site et du type d'échantillons (compost ou terrain naturel). Il est donné en annexe 2.

Pour les échantillons de compost, les paramètres analysés sont les suivants : HCT<sup>41</sup>, 8 métaux<sup>42</sup>, HAP<sup>43</sup>. Ces analyses ont également été réalisées sur S2, S7 et S10 (TN) pour comparer les deux types de matériaux.

Au vu des anomalies importantes en métaux lourds découvertes dans les matériaux analysés (tableau 4), des tests de lixiviation uniquement pour les métaux lourds ont été réalisés sur S3, S4 et S8. Le but de ces tests est de déterminer la mobilité de ces éléments polluants dans les sols et de déterminer le type du centre de stockage dans lequel les matériaux pollués pourront être acceptés (arrêté du 28 octobre 2010).

Pour les échantillons du terrain naturel, les composés liés à l'ancienne activité voisine (tannerie) vont être recherchés. Ainsi, pour S5, S7 et S9, les paramètres analysés sont des COHV<sup>44</sup>. L'indice phénols sera analysé sur S9.

Au total 9 échantillons de sols ont été analysés. Ces échantillons ont été placés dans des bocaux de verre fumé et conservés dans des glacières. Ils ont été envoyés au Laboratoire Wessling de Lyon.

### 2.1.1.2 Investigations sur les végétaux

Du fait d'une problématique aux métaux lourds dans les composts en place, la matière végétale a été prélevée sur des végétaux cultivés dans ce matériau contaminé.

Le risque sanitaire étant liée à la consommation de produits cultivés dans ce jardin, la matière

végétale à prélever doit correspondre à la partie comestible de la plante, avec un échantillon représentant les légumes racinaire et un autre, les légumes hors sol.

La saison hivernale offrant peu de choix, de petites échalotes ont pu être prélevées (ECH 1). Les légumes hors sol n'étant pas représentés, un échantillon de feuilles d'artichaut a été prélevé (ECH 2).

Les éléments métalliques mesurés dans ces échantillons de plantes sont les suivants : cadmium et plomb (seuls éléments mentionnés dans le règlement n°1881/2006).

Il existe une réglementation agroalimentaire européenne qui fixe des valeurs seuils à ne pas dépasser pour certains contaminants dans les denrées alimentaires. Il s'agit du règlement n°1881/2006 de la commission du 19 décembre 2006.

Concernant le cadmium et le plomb, ces valeurs, différentes selon le type de plante échantillonnée, sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 3 : TENEURS MAXIMALES DANS LES DENREES ALIMENTAIRES D'APRES LE REGLEMENT AGROALIMENTAIRE EUROPEEN (N°1881/2006)**

Eléments	Echantillon	Libellé du règlement	Teneurs maximales
Cadmium	Echalote	Légumes-tiges, légumes-racines et légumes-tubercules, à l'exclusion du céleri-rave...	0,10 mg/kg
	Feuilles d'artichaut	Légumes-feuilles, fines herbes, choux feuilles, céleri-rave et champignons...	0,20 mg/kg
Plomb	Echalote	Légumes, à l'exclusion des Brassicacées, des légumes-feuilles, des fines herbes, des champignons et des algues marines...	0,10 mg/kg
	Feuilles d'artichaut	Brassicacées, légumes-feuilles et champignons...	0,30 mg/kg

### 2.1.2 Saint Simon

Le jardin partagé de Saint Simon est en cours de création. Son ouverture est prévue courant 2014. Des premières analyses sur ce jardin ont été

<sup>41</sup> Hydrocarbures totaux

<sup>42</sup> As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn

<sup>43</sup> Hydrocarbures aromatiques polycycliques

<sup>44</sup> Composés Organiques Halogénés Volatils

prises en charge en 2011 par Oppidea, la SEM (Société d'Economie Mixte) d'aménagement de la Communauté urbaine de Toulouse Métropole, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Basso Cambo à Toulouse, où se situe le futur jardin. Oppidea avait ainsi mandaté le bureau d'étude BURGEAP pour la réalisation de prélèvements et d'analyses sur les sols et les eaux. Celles-ci ont révélé des pollutions en métaux lourds et hydrocarbures dans le sol, mais aucune pollution des eaux. Les résultats des études de BURGEAP sont synthétisés en annexe 3.

La mission confiée au bureau d'étude Calligée consiste donc à déterminer l'épaisseur de sol à décaisser pour s'assurer de l'absence de voie d'exposition dans le cadre d'un usage de jardin.

### 2.1.2.1 Investigation sur les sols

Les investigations sur site ont eu lieu le 23 juillet 2013.

Cinq sondages (S1 à S5) à la tarière à la main ont été réalisés. Leurs localisations sont présentées sur le plan en annexe 4.

Sur les 5 sondages réalisés, 5 prélèvements de sols ont été réalisés. Les trois premiers sondages ont été réalisés dans la zone de remblai pour vérifier l'épaisseur de ces derniers et caractériser la qualité des sols dans l'horizon 0.30-0.50 m.

- Sondage S1 au droit de la zone BC1 c : entre 0,25 m et 0,40 m (dans les remblais),
- Sondage S2 au droit de la zone BC2 d : entre 0,30 m et 0,40 m (dans les remblais),
- Sondage S3 au droit de la zone BC2 c : entre 0,30 et 0,50 m (dans le terrain naturel),

Les deux derniers sondages ont été réalisés dans la zone boisée, zone verte à proximité du jardin. Ce lieu sera accessible à des enfants.

- Sondage S4 dans zone boisée : entre 0,00 m et 0,20 m (terrain naturel ?),
- Sondage S5 dans zone boisée : entre 0,00 et 0,20 m (terrain naturel ?).

Le type d'analyse à effectuer sur les échantillons a été défini en fonction des connaissances du site. Le tableau suivant précise les analyses réalisées sur chaque échantillon.

**Tableau 4 : PARAMETRES ANALYSES SUR CHAQUE SONDRAGE**

Sondage	Profondeur prélèvement	Métaux	HCT	HAP
S1	0,25-0,40	X	X	
S2	0,30-0,40	X	X	
S3	0,30-0,50	X	X	
S4	0,00-0,20	X	X	X
S5	0,00-0,20	X	X	X

Lors des sondages, des remblais avec des déchets de démolition (gravats, briques, verre...),

ont été observés sur les sondages S1, S2 et S3. Aucune odeur ou couleur particulière n'a été identifiée sur l'ensemble des échantillons.

## 2.2 Adhésion au programme JASSUR

### 2.2.1 Description du programme JASSUR

En 2012, l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) lance un appel à projet « Villes et Bâtiments Durables » dans le but d'évaluer, sur trois ans (2013 à 2015), la qualité des sols et productions des jardins collectifs urbains en relation avec les pratiques et les risques. Un programme de recherche a donc été mis en place : JASSUR (« JARdins ASSociatifs URbains et villes durables : pratiques, fonctions et risques»). Ainsi, douze partenaires de la recherche (laboratoires) et du monde associatif sont impliqués dans sept agglomérations : Toulouse, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes et Paris. Le programme scientifique est organisé en une tâche de coordination (tâche 1) et quatre tâches de production de connaissances.

### 2.2.2 Partenariat Toulouse – JASSUR

Afin de créer un réseau durable, pluridisciplinaire et de mettre en place des protocoles pour les analyses et la communication de données scientifiques, une organisation des différentes personnes ressources (Collectivités, ARPE, associations, enseignants-chercheurs...) se met en place progressivement sur Toulouse. L'intérêt d'un tel partenariat pour la Ville de Toulouse est de répondre au questionnement des jardiniers sur la qualité de leurs productions en lien avec la qualité du sol : « est-ce que je produis est d'une qualité acceptable pour être mangé ? », dit un jardinier du jardin partagé de Monlong. Mais c'est aussi un moyen de capitaliser des données scientifiques à travers les grandes villes de France et de faire avancer les pratiques au sein des collectivités. C'est pourquoi il a été convenu avec JASSUR de proposer deux nouveaux sites d'études<sup>45</sup> : les deux jardins partagés Tintoret et Monlong.

### 2.2.3 Le projet appliqué à deux jardins partagés

Un protocole expérimental au sein des deux jardins partagés est en cours de rédaction.

Dans un premier temps, un planning doit être défini pour mieux appréhender ces deux prochaines années.

Dans un second temps, il s'agit de mobiliser les jardiniers pour les impliquer dans ce programme

<sup>45</sup> Deux autres jardins de la métropole ont adhéré au programme JASSUR : les jardins familiaux de Castanet et de Balma

de recherche dans le but de leur donner des conseils quant-à leur manière de jardiner (connaître sa terre pour mieux la cultiver).

Dans un troisième temps, il est convenu de définir le contexte géologique, hydrogéologique, environnemental et l'historique des deux sites, dans le but de comprendre au mieux les risques potentiels de pollution liés au site. La récolte de ces données s'effectuera, fin 2013 – début 2014, auprès des services internes de la Ville : Service des déchets, Service des jardins espaces verts, Service de l'écologie urbaine. Le contexte géologique et hydrogéologique va permettre d'évaluer le potentiel de migration des polluants (dans la nappe et dans le sol), en observant la structure du sol, son pH et sa géologie (métaux présents naturellement ou non dans la roche), ainsi que le sens d'écoulement de la nappe.

Dans un quatrième temps, les jardiniers seront sollicités pour recenser des données sous la forme d'un carnet de récolte qu'ils devront remplir régulièrement, afin de permettre aux chercheurs de quantifier les récoltes et recueillir des informations sur les habitudes des jardiniers, la bioaccessibilité ou l'économie. Ce travail va fortement dépendre de la mobilisation des jardiniers. Dans l'idéal il faut réussir à construire une équipe avec un fonctionnement convivial et participatif. Le projet doit être très cadré avant d'aller au devant des jardiniers.

### 2.3 Mise en place d'un outil SIG

Afin de vulgariser les analyses de pollution dans les jardins partagés de la ville de Toulouse, il a été décidé de créer une carte avec un outil SIG (Système d'Information Géographique). Celle-ci doit regrouper une base de données concernant ces jardins telle que la carte d'identité des jardins, ainsi que le type d'analyses effectuées et ses résultats. Afin que cette base de données soit consultable par le plus grand nombre, il a été choisi le logiciel MapInfo, qui est celui utilisé par les services cartographiques de la ville de Toulouse.

## 3 Résultats

### 3.1 Jardins partagés : des risques plus ou moins élevés selon les usages

#### 3.1.1 Mise en place d'un protocole d'investigation et d'un OAD

Pour répondre à la demande de la Ville, le bureau d'étude Calligée a réalisé un document d'aide à la décision (annexe 7) quant aux analyses à effectuer selon que l'on se situe dans un jardin existant ou un jardin à créer. Dans le premier cas, une anomalie détectée modérée à forte, entraîne une EQRS (Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires), qui définit la compatibilité avec l'usage du jardin. Si celui-ci n'est pas compatible, un plan de gestion doit être mis en place par la Ville : choix

dans les mesures à prendre (excavation, apport de terre supplémentaire). Dans le cas d'un jardin à créer si une forte anomalie est détectée, la Ville doit déterminer, selon l'enjeu social, si l'on met en place un plan de gestion ou si l'on abandonne le terrain pour en choisir un autre.

En terme d'investigations, le document permet de visualiser quelle stratégie est mise en place selon si le site est potentiellement pollué ou non. Ainsi, il s'avère que quand le site est potentiellement pollué, le maillage de sondage reste le même, mais une analyse plus fine est réalisée au sujet des pollutions identifiées. Le schéma d'investigation reste ensuite le même. Si des anomalies modérées à fortes sont décelées, on réalise alors une EQRS qui définira la compatibilité ou non de l'usage attendu dans le jardin. Si l'on ne décèle pas d'anomalie ou des anomalies modérées, le terrain est considéré comme propice à l'usage du jardin.

### 3.1.2 Coll Saint Cyprien

Le jardin Coll Saint Cyprien est jardiné par une association dont le but est d'apprendre le jardinage, mais qui n'a pas vocation de produire pour nourrir.

**Tableau 5 : EXTRAIT DES RESULTATS DES ANALYSES SUR LES ECHANTILLONS DE COMPOST**

Paramètres	Unités	COMPOST			
		S3	S4	S8	S10
Matière sèche	% mass	79	76,7	75,5	73,9
METAUX					
Chrome (Cr) total	mg/kg	21	23	21	21
Nickel (Ni)	mg/kg	20	21	20	22
Cuivre (Cu)	mg/kg	220	140	130	150
Zinc (Zn)	mg/kg	1000	940	830	1200
Arsenic (As)	mg/kg	19	22	19	18
Cadmium (Cd)	mg/kg	4,3	2,7	3	3,4
Mercurure (Hg)	mg/kg	0,5	0,7	0,4	0,5
Plomb (Pb)	mg/kg	910	450	520	390

**Tableau 6 : EXTRAIT DES RESULTATS DES ANALYSES SUR LES ECHANTILLONS DE TERRAIN NATUREL**

Paramètres	Unités	TERRAIN NATUREL				
		S2	S10 (TN)	S7	S5	S9
Matière sèche	% mass	83,1	87,1	83	85,8	82,1
METAUX						
Chrome (Cr) total	mg/kg	22	18	23	-	-
Nickel (Ni)	mg/kg	24	20	25	-	-
Cuivre (Cu)	mg/kg	34	39	99	-	-
Zinc (Zn)	mg/kg	100	160	150	-	-
Arsenic (As)	mg/kg	18	25	19	-	-
Cadmium (Cd)	mg/kg	0,5	0,9	1,3	-	-
Mercurure (Hg)	mg/kg	0,2	0,8	0,5	-	-
Plomb (Pb)	mg/kg	45	110	110	-	-

**Tableau 7 : RESULTATS DES TESTS DE LIXIVIATION**

		COMPOST		
		S3	S4	S8
<b>Sur fraction solubilisée</b>				
Chrome (Cr) total	mg/kg	<0,05	<0,05	<0,05
Nickel (Ni)	mg/kg	<0,1	<0,1	<0,1
Cuivre (Cu)	mg/kg	0,76	0,51	0,93
Zinc (Zn)	mg/kg	1,1	<0,5	1,4
Arsenic (As)	mg/kg	0,22	0,4	0,27
Cadmium (Cd)	mg/kg	<0,015	<0,015	<0,015
Mercure (Hg)	mg/kg	0,002	0,001	0,002
Plomb (Pb)	mg/kg	0,45	<0,1	0,28

Les résultats d'analyses sur les échantillons de sol révèlent des concentrations anormalement élevées pour certains métaux lourds : cuivre, zinc, cadmium, mercure et plomb.

De plus, les teneurs mesurées sur les prélèvements de compost sont nettement supérieures à celles relevées dans le terrain naturel. Il faut également remarquer que ces dernières sont plus importantes lorsque les prélèvements ont été réalisés en dessous de la couche de compost (S10 TN et S7).

Tous les échantillons de compost présentent des traces d'hydrocarbures lourds et des teneurs non négligeables d'éléments de la famille des HAP.

Aucune trace de composés volatils n'a été identifiée dans le terrain naturel. L'analyse de l'indice phénol sur l'échantillon S9 est négative.

Les résultats sur la fraction solide ne montrent aucun dépassement des seuils du tableau 3 de l'annexe 4, mais les valeurs pour l'arsenic et le plomb en sont proches.

Les résultats des tests de lixiviation ont démontré que les métaux lourds présents dans le compost peuvent être mobilisés par la circulation de l'eau. Ainsi, l'infiltration de l'eau dans les parcelles de jardin peut induire la migration de la pollution métallique vers la profondeur contaminant potentiellement la nappe présente au droit du site. Ce phénomène est confirmé par les fortes concentrations relevées dans les échantillons de matériau en place localisé directement sous la couche de compost (S7 et S10 TN).

Les concentrations en métaux lourds sur la fraction solide suite aux tests de lixiviation, sont inférieures aux valeurs seuils d'admissibilité dans un Centre de Stockage de Déchets Inertes (CSDI) définis dans l'arrêté du 28/10/2010, tout comme les teneurs en HCT et HAP dans les échantillons bruts. Ainsi, le matériau pollué peut être évacué dans ce type d'installation.

Les résultats d'analyses sur la matière végétale ont démontré l'existence d'un transfert des métaux lourds du compost vers les plantes. Le risque sanitaire lié à la consommation des légumes cultivés dans ce matériau pollué est réel.

### 3.1.3 Saint Simon

#### 3.1.3.1 Résultats d'analyse des sols

Les résultats des analyses sont reportés dans le tableau 6.

**Tableau 8 : RESULTATS DES ANALYSES EN ETM (EN ROUGE, LES TENEURS SUPERIEURS AU SEUIL « ORDINAIRE » DE L'INRA)**

		S1	S2	S3	S4	S5
Paramètres	Unités					
Chrome (Cr) total	mg/kg	24	27	21	17	19
Nickel (Ni)	mg/kg	22	25	21	16	18
Cuivre (Cu)	mg/kg	26	33	20	21	37
Zinc (Zn)	mg/kg	120	130	110	68	67
Arsenic (As)	mg/kg	14	15	12	9	9
Cadmium (Cd)	mg/kg	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Mercure (Hg)	mg/kg	0,2	0,2	0,2	0,3	<0,1
Plomb (Pb)	mg/kg	140	170	82	59	26

Les 3 échantillons de la zone de futur jardin, prélevés entre 0.25 et 0.50 m de profondeur, présentent des anomalies fortes pour le plomb. Les teneurs en plomb sont également supérieures au seuil défini pour ce paramètre dans les sols agricoles pour les échantillons

S1 et S2. Des anomalies modérées en cuivre, zinc et mercure sont également relevées sur l'ensemble des échantillons.

Suite à ces résultats, des tests de lixiviations sur les métaux ont été réalisés sur les échantillons S1 et S2 les plus marqués. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

**Tableau 9 : RESULTATS DES ANALYSES EN ETM SUR LIXIVIAT**

		S1	S2
Paramètres	Unités		
Chrome (Cr) total	mg/kg	<0.05	<0.05
Nickel (Ni)	mg/kg	<0.1	<0.1
Cuivre (Cu)	mg/kg	0.27	0.09
Zinc (Zn)	mg/kg	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	0.03	0.05
Cadmium (Cd)	mg/kg	<0.015	<0.015
Mercure (Hg)	mg/kg	<0.001	<0.001
Plomb (Pb)	mg/kg	<0.1	<0.1

Les résultats indiquent des traces de cuivre et d'arsenic dans le lixiviat. Cependant, les teneurs relevées sont inférieures aux limites fixées pour l'acceptation des terres en ISDI<sup>46</sup>.

L'analyse des HCT a été réalisée sur les 5 échantillons. Les teneurs relevées sont faibles avec un maximum de 25 ppm sur S2.

<sup>46</sup> Installation de Stockage des Déchets Inertes

La recherche des HAP a été réalisée sur les deux échantillons de surface (S4 et S5). Les teneurs obtenues sont inférieures au seuil de détection du laboratoire.

### 3.1.4 Synthèse générale

Pour le jardin Coll Saint Cyprien, la mobilité des éléments métalliques présents dans le compost vers les plantes, induit des risques sanitaires importants. Ainsi même si la consommation est assez faible sur ce jardin, la solution choisie pour neutraliser les transferts est l'extraction de ce matériau pollué qui peut être évacué en ISDI. Il est préconisé, par le bureau d'étude Calligée, que le décapage soit réalisé sur une profondeur minimale de 50 cm sur la zone ayant été remblayée avec le compost (soit environ 130 m<sup>2</sup>). Le volume de terre à excaver est alors de l'ordre de 65 m<sup>3</sup>, soit près de 130 tonnes.

Pour le jardin Saint Simon, les résultats du diagnostic ont montré que les échantillons prélevés entre 0.30-et 0.50 m sur la future zone jardinée présentaient des teneurs non négligeables en métaux, mais avec une mobilisation réduite (tests lixiviation), ainsi que des traces d'HCT et l'absence d'HAP. De ce fait, il est proposé de n'excaver que la zone de jardin sur les 30 premiers centimètres. Un géotextile devra ensuite être mis en place avant de rapporter de la terre végétale saine. Ce dispositif permettra d'éviter le mélange des terres. Le choix des espèces à planter devra être limité à celles dont le système racinaire ne descend pas profondément.

Sur la zone des espaces boisés, les teneurs en métaux relevées présentent également des anomalies en cuivre, plomb et mercure modérées. La réalisation d'une EQRS permettrait de vérifier l'absence de risque, notamment celui de l'ingestion de sol par des enfants. Le choix peut également se porter sur le retrait de cette exposition. Ainsi, les terres pourraient être recouvertes d'un géotextile et de terres saines sur 20 cm.

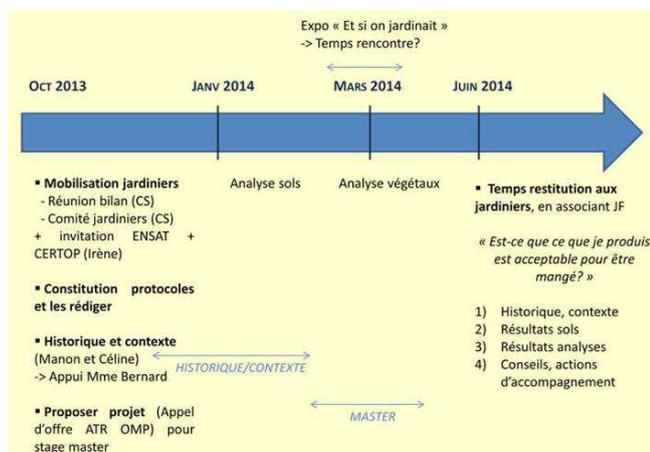


Figure 18 : PLANNING ORGANISATIONNEL DU PROTOCOLE JASSUR

## 3.2 Protocole de JASSUR

### 3.2.1 Planning

Un planning organisationnel a été mis en place lors d'une réunion de travail en septembre 2013, afin de mettre en place les partenariats et définir le travail de chacun. Il se présente sous la forme de la figure 1. Ainsi, jusqu'à la fin de l'année 2013, il est convenu d'organiser la mobilisation des jardiniers, de rédiger les protocoles d'analyse et de récolter les informations concernant l'historique et le contexte des sites de Monlong et Tintoret, pour mieux en commencer le diagnostic. A partir de janvier 2014, les analyses de sol, puis de végétaux vont débiter, avec l'aide des récoltes effectuées par les jardiniers volontaires. Une restitution aux jardiniers a été fixée courant été prochain.

Lors de cette réunion de travail, des verrous ont été mis en évidence. La ville de Toulouse possède des compétences en pollution des sols sur lesquelles ne doivent pas interférer le programme JASSUR. En effet, plusieurs fois des problèmes liés à la distribution du travail ont été relevés. Un fonctionnaire de la Ville est en charge de la gestion des risques et pollutions des sols. Le travail des chercheurs ne doit pas interférer sur sa fonction. Il a donc été fixé la limite du travail de chacun et ce qui pouvait être coordonné ensemble.

En ce qui concerne le diagnostic du site, il a ainsi été décidé que la Ville devait mettre en relation les chercheurs avec les services internes. La Ville est donc coordinatrice de l'ensemble des actions.

### 3.2.2 Décision d'un format de protocole

Afin de mettre en place le programme JASSUR dans les jardins de la ville de Toulouse, un protocole est en cours de rédaction sur la gestion des analyses futures, en répondant aux questions suivantes : sur quel type de parcelle ? Quelles analyses et quel schéma d'investigation ?

Il s'agit ainsi de conduire les analyses tant sur les parcelles individuelles que sur les parcelles collectives, sur le site de Monlong et sur celui de Tintoret ; de mobiliser les jardiniers sur une dizaine de parcelles individuelles sur chaque site, tous doivent être d'accord pour que soient relevés des échantillons de terres (environ 1kg sur chaque parcelle) et des légumes à analyser au cours du premier semestre 2014. Les parcelles analysées doivent aussi être représentatives de la diversité des pratiques culturelles et de la diversité de positionnement par rapport à la voirie.

Un état des lieux des sols sera effectué sur les éléments suivants : pH, matières organiques, carbonates, quantités de polluants et éléments nutritifs échangeables. Une explication des mécanismes de transfert (plus difficile sur des parcelles collectives) sera ainsi possible. Mais ces analyses devront être complétées, par une synthèse sur l'histoire du site et le contexte.

Il a été défini qu'un quadrillage sera effectué en fonction de la typologie des parcelles (en théorie, le prélèvement devra être représentatif d'une parcelle ou d'une zone homogène). Le nombre de parcelles est fixé à une dizaine par site. Les jardiniers des grandes parcelles familiales de Monlong, présents depuis plus longtemps, seront associés dans un second temps. Même si le contact semble a priori plus difficile, il faut essayer de travailler avec eux, en les associant par exemple à la restitution

D'autres perspectives pourront ensuite être envisagées. Par exemple, pour réaliser des recherches plus poussées sur un état des lieux des connaissances et suivi de l'impact des sources de pollution, il pourrait être intéressant de consulter l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et les résultats de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) sur le projet de recherche et développement sur la thématique de la Connaissance des Impacts de la gestion des Déchets (CIDe).

En ce qui concerne la restitution des résultats aux jardiniers, un fil conducteur a été défini et sera affiné au cours de l'année. Celui-ci doit répondre à la question suivante : « Est-ce que ce que je produis est d'une qualité acceptable pour être mangé ? ». Ainsi, une première partie sera consacrée au diagnostic de l'historique du site et des pratiques culturelles de chaque jardinier. Puis, les résultats des analyses de sol et des végétaux seront présentés (l'explication de ceux-ci devant être compréhensible par tous). Enfin, les chercheurs et les agents de la Ville proposeront des conseils pratiques quant aux manières de nourrir efficacement son sol sans le polluer et aux façons de cultiver son sol. Il est souligné que le discours auprès des habitants doit être habilement préparé, avec l'aide potentielle d'une sociologue<sup>47</sup>. Pour cela, dans le cadre de l'Observatoire Midi Pyrénées (OMP), un sujet de stage de fin de MASTER 2 a été proposé autour de la communication en lien avec l'axe transverse de recherche Environnement : Comment communiquer et transmettre des résultats d'analyses scientifiques sur les risques sanitaires encourus sur des jardins associatifs urbains ?

Le mémoire consistant à travailler sur des conseils pratiques, il a été proposé deux plans de travail : le « Plan A » permettant de conseiller sur les associations de cultures possibles, les pratiques biologiques pour réduire les intrants potentiellement toxiques et le « Plan B » concernant des conseils à proposer si les résultats sont sensibles, de façon à enlever au maximum les sources de polluants, puis de proposer une réhabilitation douce comme la remédiation.

### 3.2.3 Retour d'expérience sur des carnets de jardiniers

Les carnets de récoltes n'étant délivrés qu'en début d'année 2014, il est intéressant d'analyser des retours d'expérience avec JASSUR sur cet outil de mobilisation des jardiniers sur des jardins en cours d'analyse.

Au cours de l'année 2013, des carnets de récolte ont été distribués aux jardiniers de deux jardins familiaux de l'agglomération de Toulouse retenus pour participer au programme JASSUR : le jardin de Castanet et le jardin de Tournefeuille. L'objectif étant d'évaluer la qualité des sols, et donc par conséquent de ce qui est produit. Plusieurs rencontres avec les jardiniers (au moins 2 fois par semaine) ont été réalisées dans le but d'expliquer l'objectif de l'étude et une fiche d'information a été produite et affichée à l'entrée des jardins dans le but de cette étude à un maximum de jardinier (annexe 9). Mais à chacune de ces visites, l'ensemble des jardiniers volontaires n'étaient pas présent.

Le suivi des carnets de récolte est réalisé par 2 approches : une approche « classique » et une approche « informatique ». L'approche « classique » définit un suivi de leur récolte sur le terrain : les jardiniers remplissent les données dans un carnet. L'approche « informatique » définit l'exploitation des données dans un tableur.

L'expérience a démontré que :

- un suivi efficace est de l'ordre d'une visite par mois pour répondre aux questions diverses ;
- les jardiniers sont plutôt contents de participer à une étude scientifique sur la qualité de leur sol et certains ont pris un soin tout particulier à remplir le carnet ;
- la langue française n'étant pas maîtrisée par tous, il serait intéressant de proposer le carnet en plusieurs langues.

Ces remarques devront ainsi être prises en compte pour une meilleure mobilisation des jardiniers de Monlong et Tintoret.

### 3.3 SIG

Les jardins partagés de la ville de Toulouse sont actuellement représentés sur une carte réalisée par le service cartographie de la Ville (annexe 10). Celle-ci renseigne sur la localisation approximative des jardins partagés dans les limites géographiques de la Ville. C'est un outil de communication simple, mais peu précis.

Afin de communiquer sur les résultats des analyses de pollution, la ville de Toulouse, via le projet JASSUR s'est penché sur le choix de la forme de retranscription de ces données. Il a ainsi été choisi de d'indiquer l'identité du jardin – de sa date de création jusqu'aux coordonnées de

<sup>47</sup> Irène Gaillard (INP – Sciences humaines et sociales, Certop)

l'association, du groupe de l'association ou du centre social en ayant la gestion –, et les résultats d'analyse des sols et/ou des eaux du jardin. Une base de données a été créée afin de répondre à cette demande (annexe 11). Elle pourra être complétée à chaque ouverture de nouveau jardin. Ce document doit permettre la vulgarisation des données sur la pollution dans les jardins partagés au sein des différentes entités publiques de la ville de Toulouse.

#### 4 Discussion

Le sujet des pollutions des sols et eaux est un sujet sensible pour la population toulousaine. Il est donc important de mettre l'accent sur la nécessité de mettre en place un dialogue cohérent avec les habitants. Ce sujet étant récemment mis en avant, la ville de Toulouse n'est pas encore performante sur la manière de répondre aux habitants, tant sur le mode d'action que sur la dédramatisation de certaines situations. Ainsi, lors de la découverte d'une pollution dans un jardin déjà ouvert, il est important de faire la différence entre chaque usage du jardin. Ceux dont l'usage est plus orienté sur la pédagogie que sur le vivrier, et donc destinés à une faible consommation, ne peuvent pas être considérés de la même manière que ceux dont l'usage est majoritairement orienté vers la consommation. Il serait alors intéressant de travailler sur un discours prenant en compte toutes les données pour sensibiliser les jardiniers aux risques plus ou moins importants de la pollution sur leur santé. La responsabilité de chaque acteur serait alors bien mise en évidence et on éviterait de tomber dans un discours fataliste.

De plus, il pourrait être intéressant d'adapter la technique de gestion des pollutions à la quantité de production des jardiniers. Ainsi, une excavation serait adaptée à une faible surface et une forte concentration en polluants, et la remédiation à une plus faible concentration.

Les médiateurs présents sur le territoire toulousain tels que les centres sociaux et les associations d'accompagnement des jardiniers, peuvent faciliter ce dialogue entre la collectivité et les jardiniers.

Enfin, il est important de bien préparer la mobilisation des jardiniers. Celle-ci doit être programmée de manière à ne pas perdre leur intérêt durant les deux prochaines années de l'expérience du programme JASSUR. Ainsi, se pose la question de la pertinence du planning organisationnel prévu pour l'année 2013, en ce qui concerne les périodes de récoltes de terre et végétaux qui ne correspondent nullement aux périodes de développement des fruits et légumes de potager. Il n'est alors pas improbable que les jardiniers remettent en question cette phase de récolte et demandent à repousser celle-ci. De plus, la restitution des résultats correspond à la période des élections municipales de 2013. La présence

des élus à cette journée risque alors d'être compromise car en période de mise en place de la nouvelle municipalité.

#### 5 Conclusion et perspectives

Tous ces OAD sont mis en place au fur et à mesure que l'on rencontre des problèmes sur le sujet de la pollution des sols et des eaux. Ils répondent aujourd'hui aux urgences, mais demandent à être retravaillés pour une meilleure anticipation de celles-ci. En effet, aujourd'hui, la ville de Toulouse n'a pas de retour d'expérience sur la mise en place de ces outils. Le marché d'analyse des pollutions ne datant que de 2012, la ville de Toulouse se donne une dizaine d'années pour que les diagnostics, les analyses et la communication des résultats au public entrent dans une démarche protocolaire et adaptée de manière à prévoir les budgets par anticipation et à répondre aux questions des habitants sur la qualité de leur terre.

Ainsi, dans le cadre du programme JASSUR, la ville de Toulouse souhaite poursuivre les démarches de récolte de données scientifiques. Pour cela, il est prévu d'organiser une journée ville durant l'été 2014 dans le but d'échanger, d'informer et de restituer aux différents acteurs des jardins les données récoltées jusqu'à ce jour. L'ordre du jour précis est en pourparler entre les services de la Ville et les chercheurs du programme. Il s'agit pour le moment, d'organiser la journée en deux temps : un premier temps en salle autour d'une table ronde et des conférences où le but sera de transmettre des informations, puis un second temps de concertation, organisé en petits groupes, dans le but d'échanger et discuter des pollutions dans les jardins. Se pose aujourd'hui la question de savoir quels acteurs on souhaite inclure dans ces tables rondes (élus ?). Les points clés à aborder seront la carte SIG des jardins partagés de la ville de Toulouse, les temps de concertation, le protocole d'analyse et le diagnostic et enfin les nouvelles solutions à envisager telle que la remédiation et les bonnes pratiques de jardinage.

Puis en 2015, une journée inter-villes sera organisée entre les différentes villes du programme. Le but étant d'échanger et de s'imprégner des démarches dans les autres collectivités en France sur les sujets de concertation, de relation collectivité- associations, et d'accompagnement des villes par un maître d'ouvrage. D'autres thèmes pourront être abordés tels que la gouvernance locale, l'analyse de gouvernance, les projets de nature en ville, la gestion différenciée.

Enfin, la ville de Toulouse, connaissant ses limites sur la communication des résultats d'analyse aux habitants, est dans la dynamique de progression. Elle souhaite ainsi s'accompagner d'une personne

en CDD de six mois sur le sujet suivant :  
« comment communiquer et transmettre des résultats d'analyses scientifiques sur les risques sanitaires encourus sur des jardins associatifs urbains ? ».

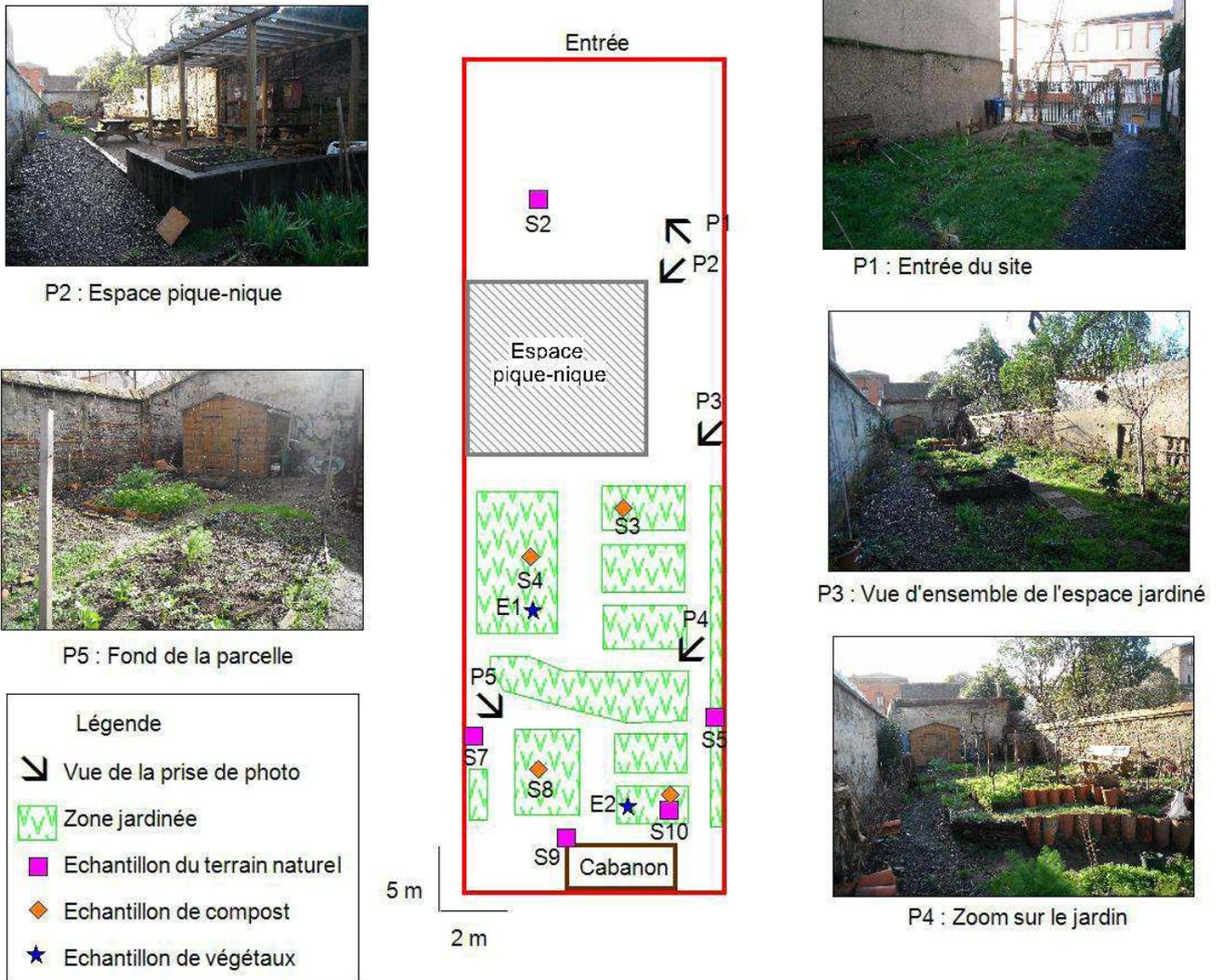
## REFERENCES

---

- ADEME, *Jardins potagers : terres inconnues ?*, EDP Sciences, Monts, 2013, 171p.
- Calligée Sud-ouest, *Diagnostic de pollution des sols - Quartier Jardin partagé de Saint Simon*, Pollution friche T13-31051, septembre 2013
- Calligée Sud-ouest, *Diagnostic de pollution des sols et des végétaux - Quartier Saint Cyprien*, Pollution friche T13-31003, février 2013
- JASSUR, Plaquette du programme JASSUR, 2013
- JASSUR, L. Alletto, M. Barbaste, C. Dumat, Y. Foucault, I. Gaillard, J. Larbaigt, T. Lévêque, T. Xiong, *Presentation of environmental and sanitary risks assessment and management in associative gardens : vegetables quality in relation with global environment and practices*, 2013
- Y. Foucault, E. Schreck, T. Lévêque, P. Pradère, C. Dumat, *Vers une gestion raisonnée des terres excavées contaminées par des éléments traces métalliques (ETM)*, Environnement, Risques et Santé, janvier-février 2012, 11 : 61-6. doi : 10.1684/ers.2011.0506
- Y. Foucault, T. Lévêque, T. Xiong, E. Schreck, A. Austruy, S. Muhammad, C. Dumat, *Green manure plants for remediation of soils polluted by metals and metalloids: ecotoxicity and human bioavailability assessment*, Chemosphere, 2013
- X.S. Luo, S. Yu, X.D. Li, *Distribution, availability, and sources of trace metals in different particle size fractions of urban soils in Hong Kong: implications for assessing the risk to human health*, Environ. Pollut. 159 (2011) 1317-1326

## ANNEXES

Annexe 1 : Calligée : Diagnostic de pollution des sols et des végétaux - Contexte du site et implantation des sondages, 2013.



**Figure 19 : PLAN DES SONDAGES ET PHOTOGRAPHIES REFERENCE DES PRELEVEMENTS**

## Annexe 2 : Calligée : Coll Saint Cyprien : diagnostic de pollution des sols et des végétaux - Contexte du site et implantation des sondages, 2013.

### Contexte du site

Le site étudié est implanté dans un quartier résidentiel. Il est encadré par une église et une habitation avec jardin.

D'après la base de données d'anciens sites industriels et activités de service (BASIAS), le jardin partagé est localisé à proximité d'une ancienne tannerie (indice : MPY3100066). Cette activité a débuté en 1878 et n'est actuellement plus en service. La date de fin d'activité n'est pas donnée.

A quelques parcelles du site étudié, un ancien atelier de carrosserie et peinture (indice : MPY3105364) réaménagé pour des commerces et des habitats, donne sur l'avenue Etienne Billières. La date de fin d'activité de ce site n'est pas donnée.

Il s'agit des seules activités à risque qui ont existé dans un secteur proche du site étudié (**figure 3**).

Actuellement, il n'apparaît pas de sites industriels ou autres activités pouvant être à l'origine de pollution des sols.



Figure 20 : LOCALISATION DU SITE ETUDIÉ ET DES SITES INDUSTRIELS OU ACTIVITÉS DE SERVICES SUR PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE (GEOPORTAIL ET BASIAS)

### Annexe 3 : BURGEAP – Carte de localisation des prélèvements 2011 et synthèse des résultats du diagnostic

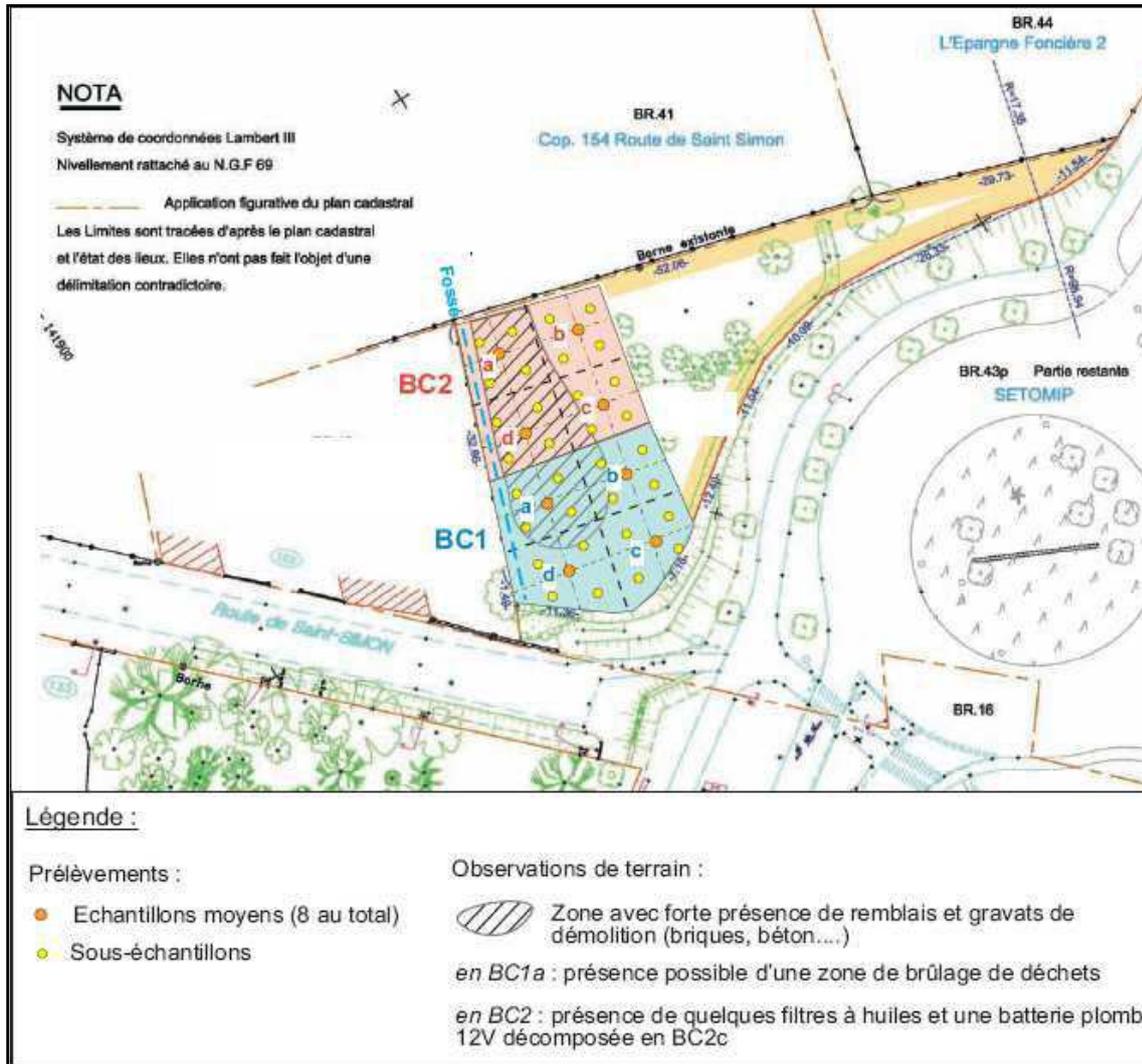


Figure 21 : PLAN DES PRELEVEMENTS EFFECTUES PAR BURGEAP EN 2011

Paramètres	Unités	limite de quantification	Valeur de référence	BC1	BC1a	BC1b	BC1c	BC1d	BC2	BC2a	BC2b	BC2c	BC2d
<b>HYDROCARBURES TOTAUX</b>													
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	20	-	<20	35	<20	30	<20	830	330	50	<20	290
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)</b>													
naphtalène	mg/kg MS	0,02	0,15	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Somme des 16 HAP	mg/kg MS	-	25	<0,32	3,4	<0,32	<0,32	<0,32	<0,32	<0,32	<0,32	<0,32	0,54
<b>METAUX ET METALLOIDES</b>													
arsenic	mg/kg MS	-	25	14	12	16	11	13	14	11	10	12	11
cadmium	mg/kg MS	-	0,45	<0,4	0,47	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	0,43
chrome	mg/kg MS	-	90	26	28	29	25	27	27	20	24	27	25
cuivre	mg/kg MS	-	20	26	2400	33	23	260	26	21	110	22	33
mercure	mg/kg MS	-	0,2	0,15	0,12	0,14	0,13	0,18	0,12	0,21	0,21	0,13	0,21
plomb	mg/kg MS	-	50	60	160	62	280	140	72	73	160	170	230
nickel	mg/kg MS	-	60	24	29	26	21	23	24	17	20	21	21
zinc	mg/kg MS	-	100	160	510	140	83	120	120	84	150	110	150
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB)</b>													
Somme des 7 congénères	µg/kg MS	-	-	<14,5					<14				

En gras : concentrations supérieures aux valeurs de référence

Figure 22 : EXTRAIT DU TABLEAU SYNTHETIQUE DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE BURGEAP EN 2011

Annexe 4 : Calligée – Implantation des sondages sur images aériennes (Google Earth)



Figure 23 : IMPLANTATION DES SONDES SUR IMAGE AERIENNE

Annexe 5 : Calligée : Coll Saint Cyprien : diagnostic de pollution des sols et des végétaux – Valeurs guides et données réglementaires, 2013.

Les teneurs en métaux lourds relevées sur le site sont comparées aux valeurs, données par l'INRA (2004) définissant « la concentration naturelle d'une substance dans un horizon de sol, résultant uniquement de l'évolution géologique et pédologique, à l'exclusion de tout apport anthropique ».

Le tableau suivant est pris en référence pour les métaux.

**Tableau 1 : Gamme de teneurs en métaux couramment observées dans les sols « ordinaires » de toutes granulométries (INRA)**

Elément métallique	Teneur (mg/kg)
Chrome	10 à 90
Nickel	2 à 80
Cuivre	2 à 20
Zinc	10 à 100
Arsenic	1.0 à 25
Cadmium	0.05 à 0.45
Mercure	0.02 à 0.10
Plomb	9 à 50

En ce qui concerne les hydrocarbures (HAP et HCT) et les composés volatils (COHV), leur présence dans les sols est liée à une activité anthropique. Il n'existe alors pas de valeurs de comparaison. A titre d'indications, le tableau 2 suivant résume les teneurs maximales pour certains paramètres pour acceptation en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Ces teneurs maximales sont issues de l'annexe II de l'arrêté du 28 octobre 2010.

**Tableau 2 : Teneurs limites pour certains paramètres pour l'acceptation des terres en ISDI (source – arrêté 28 octobre 2010)**

Paramètres	Teneurs en mg/kg de MS
Hydrocarbure C <sub>10</sub> -C <sub>40</sub> (HCT)	500
HAP	50

Ce document est également pris en référence pour les résultats sur la fraction solide des tests de lixiviation sur les métaux lourds (tableau 3).

**Tableau 3 : Valeurs limites des métaux lourds à respecter pour l'acceptation des terres en ISDI (source – arrêté du 28 octobre 2010)**

Paramètres	Valeur limite (mg/kg de MS)
Chrome (Cr) Total	0,5
Nickel (Ni)	0,4
Cuivre (Cu)	2
Zinc (Zn)	4
Arsenic (As)	0,5
Cadmium (Cd)	0,04
Mercure (Hg)	0,01
Plomb (Pb)	0,5

Annexe 6 : Burgeap : Résultats des analyses des échantillons de sol du jardin Saint Simon

Paramètres	Unités	Limite de quantification	Valeur de référence	BC1	BC2
<b>HYDROCARBURES TOTAUX</b>					
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	20	-	<20	830
fraction C10-C12	mg/kg MS	-	-	<5	<5
fraction C12-C16	mg/kg MS	-	-	<5	<5
fraction C16 - C21	mg/kg MS	-	-	<5	12
fraction C21 - C40	mg/kg MS	-	-	<5	820
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)</b>					
naphtalène	mg/kg MS	0,02	0,15	<0,02	<0,02
anthracène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
phénanthrène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
fluoranthène	mg/kg MS	0,02	-	0,02	<0,02
benzo(a)anthracène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
chrysène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
benzo(a)pyrène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
benzo(ghi)pérylène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	0,05
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	0,02
acénaphthylène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
acénaphthène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
fluorène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
pyrène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	0,02	-	0,02	0,02
dibenzo(ah)anthracène	mg/kg MS	0,02	-	<0,02	<0,02
Somme des 16 HAP	mg/kg MS	-	25	<0,32	<0,32
<b>METAUX ET METOILLOIDES</b>					
arsenic	mg/kg MS	-	25	14	14
cadmium	mg/kg MS	-	0,45	<0,4	<0,4
chrome	mg/kg MS	-	90	26	27
cuivre	mg/kg MS	-	20	26	26
mercure	mg/kg MS	-	0,2	0,15	0,12
plomb	mg/kg MS	-	50	60	72
nickel	mg/kg MS	-	60	24	24
zinc	mg/kg MS	-	100	160	120
<b>POLYCHOROBIPHENYLES (PCB)</b>					
PCB 28	µg/kg MS	2	-	<2	<2
PCB 52	µg/kg MS	2	-	<2	<2
PCB 101	µg/kg MS	2	-	2,5	<2
PCB 118	µg/kg MS	2	-	<2	<2
PCB 138	µg/kg MS	2	-	<2	<2
PCB 153	µg/kg MS	2	-	<2	<2
PCB 180	µg/kg MS	2	-	<2	<2
Somme des 7 congénères	µg/kg MS	-	-	<14	<14

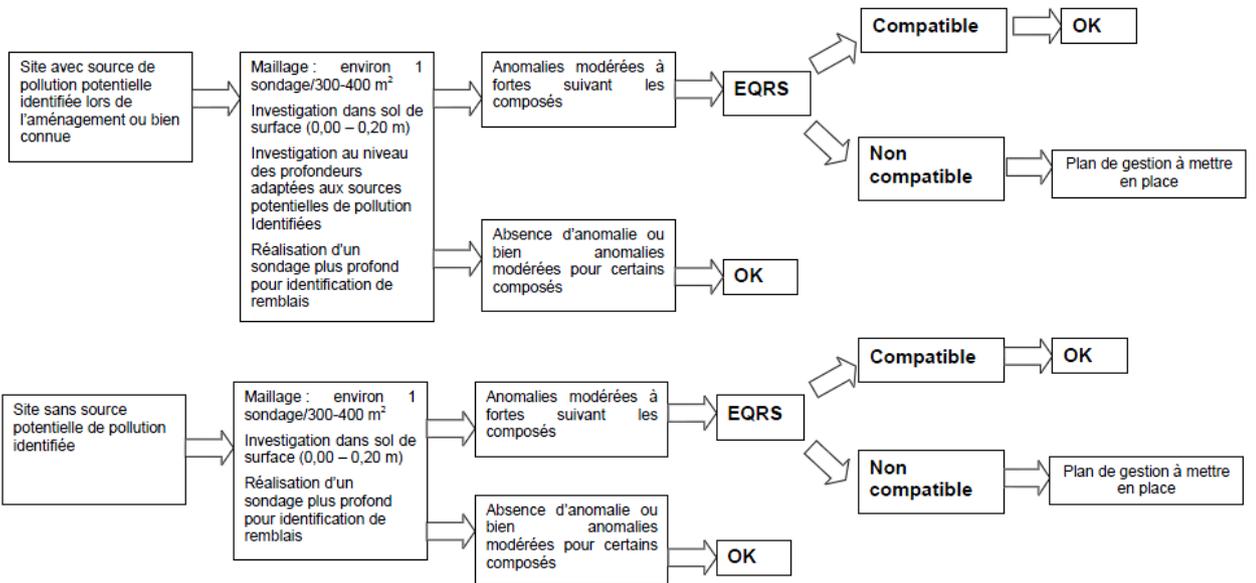
Annexe 7 : Burgeap : Résultats de l'analyse des eaux souterraines de Saint Simon

Paramètres	Unités	Limite de quantification	Valeur de référence	Puits BC
<b>HYDROCARBURES TOTAUX</b>				
hydrocarbures totaux C10-C40	µg/l	20	-	<20
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)</b>				
naphthalène	µg/l	0,1	-	<0,1
anthracène	µg/l	0,02	-	<0,02
phénanthrène	µg/l	0,02	-	<0,02
fluoranthène	µg/l	0,02	-	<0,02
benzo(a)anthracène	µg/l	0,02	-	<0,02
chrysène	µg/l	0,02	-	<0,02
benzo(a)pyrène	µg/l	0,01	0,01	<0,01
acénaphthylène	µg/l	0,1	-	<0,1
acénaphthène	µg/l	0,1	-	<0,1
fluorène	µg/l	0,05	-	<0,05
pyrène	µg/l	0,02	-	<0,02
dibenzo(ah)anthracène	µg/l	0,02	-	<0,02
benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,02	0,1	<0,02
benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,01		<0,01
benzo(ghi)pérylène	µg/l	0,02		<0,02
indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,02		<0,02
Somme des 16 HAP	µg/l	-		-
<b>BTEX</b>				
benzène	µg/l	0,2	1	<0,2
toluène	µg/l	0,2	700	<0,2
éthylbenzène	µg/l	0,2	300	<0,2
orthoxyène	µg/l	0,1	-	<0,1
para- et métaxyène	µg/l	0,2	-	<0,2
xylènes	µg/l	0,3	500	<0,3
BTEX total	µg/l	-	-	<1
<b>METAUX ET METOILLOIDES</b>				
arsenic	µg/l	5	10	<5
cadmium	µg/l	0,4	5	<0,4
chrome	µg/l	1	5	<1
cuivre	µg/l	1	2000	62
mercure	µg/l	0,05	1	<0,05
plomb	µg/l	10	10	<10
nickel	µg/l	10	20	<10
Zinc	µg/l	1	5000	31
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS (COHV)</b>				
1,2-dichloroéthane	µg/l	0,1	-	<0,1
1,1-dichloroéthène	µg/l	0,1	50 (somme)	<0,1
cis-1,2-dichloroéthène	µg/l	0,1		<0,1
trans 1,2-dichloroéthylène	µg/l	0,1		<0,1
dichlorométhane	µg/l	0,5		-
1,2-dichloropropane	µg/l	0,2	-	<0,2
1,3-dichloropropène	µg/l	0,2	-	<0,2
tétrachlorométhane	µg/l	0,1	-	<0,1
1,1,1-trichloroéthane	µg/l	0,1	-	<0,1
tétrachloroéthylène	µg/l	0,1	10 (somme)	<0,1
trichloroéthylène	µg/l	0,1		<0,1
chloroforme	µg/l	0,1	100	<0,1
chlorure de vinyle	µg/l	0,1	0,5	<0,1
bromoforme	µg/l	0,2	100	<0,2
hexachlorobutadiène	µg/l	0,2	-	<0,2

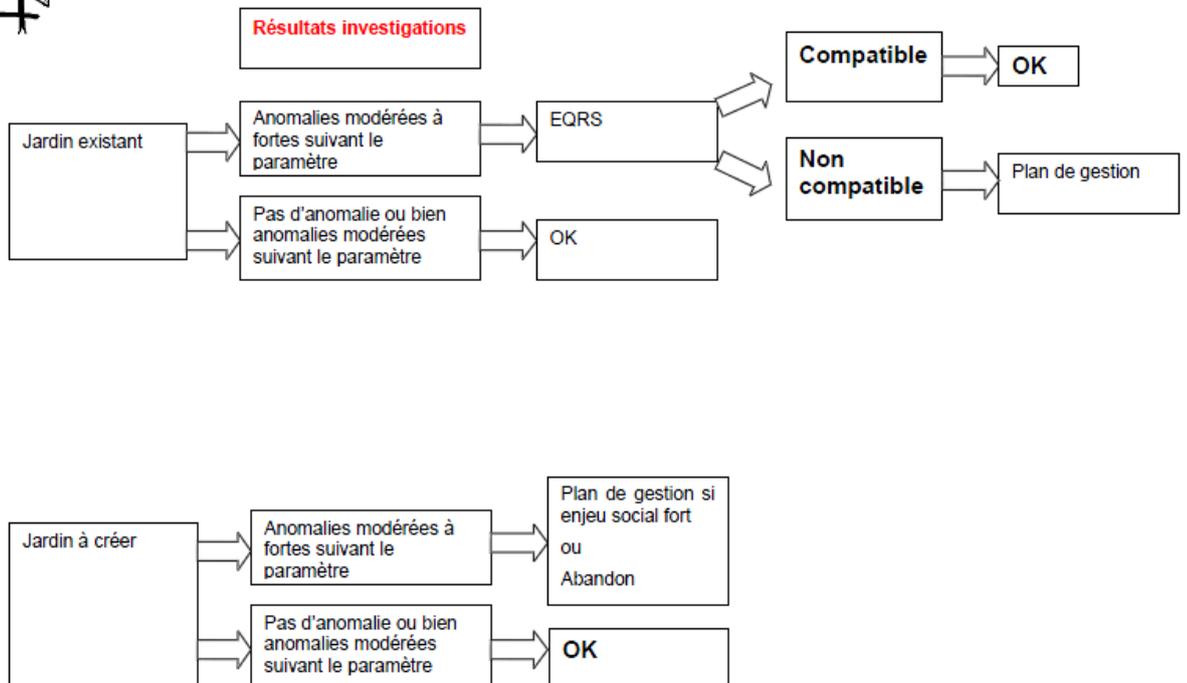
## Annexe 8 : Calligée : Protocole d'investigation et OAD



### PROTOCOLE D'INVESTIGATION SUR LES JARDINS PARTAGES OU COLLECTIFS



### OUTIL DE DECISION



Annexe 9 : Fiche d'information destinée aux jardiniers et présentée à l'entrée générale des jardins de Castanet



### Gestion des carnets de récolte des Jardins familiaux de Castanet



- **MISSION** : Accompagner la mise en place des carnets de récolte dans les jardins familiaux de Castanet
- **OBJECTIF** : Quantifier les productions des jardins familiaux de France dans le projet JASSUR (financé par l'ANR)
- **EXEMPLE** :

Variété récoltée	Date	Quantité	Préparation (cru, cuit, conserve)	Destination (consommation personnelle, vente, donation ...)
Tomate	21/06/2013	12	Cuit / Tomates farcies	Consommation personnelle
Salade	23/06/2013	1	Cru	Donnée à un ami
Fraise Guariguette	23/06/2013	Vingtaine	Cru	Consommation personnelle
Fève	30/06/2013	500 g environ	En conserve	Consommation personnelle

- **POURQUOI DES CARNETS DE RECOLTE ?**
  - Suivi de vos récoltes année après année
  - Contribution à la recherche scientifique en notant ce que vous récoltez
  - Contenu facile et rapide à remplir
- **CONTACT** :

Wesley TOMAS

Etudiant en licence Biologie - Ecologie à l'université Paul Sabatier

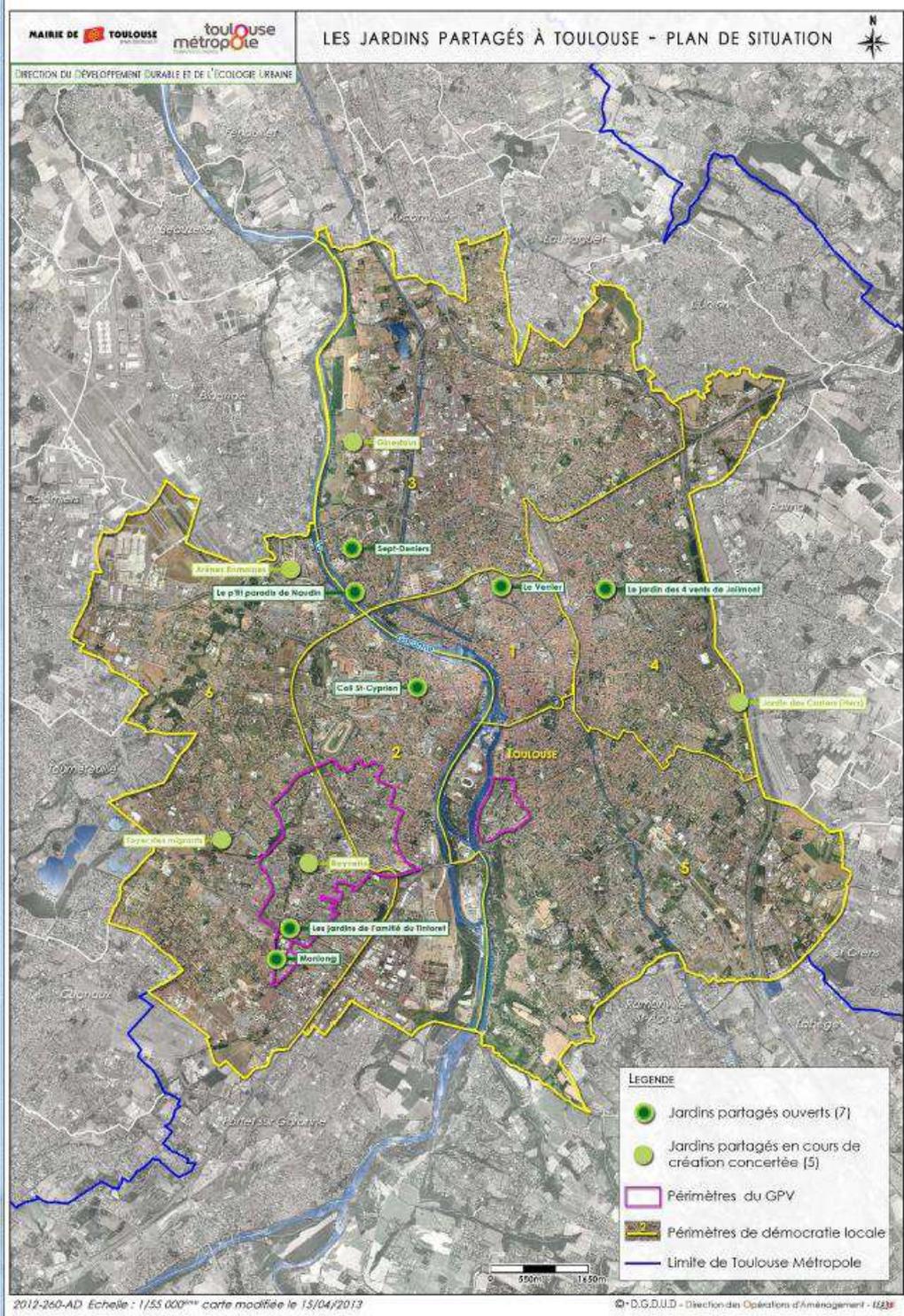
Mail : wesley.tomas@univ-tlse3.fr

Présence 2 fois par semaine sur les Jardins (mi-juin au 25 juillet 2013)



Juin 2013

Annexe 10 : Toulouse Métropole – Carte des jardins partagés de la ville de Toulouse



Annexe 11 : Toulouse Métropole – Image de la carte et base de données (identité et analyses des pollutions) des jardins partagés de la ville de Toulouse façonnée sur le logiciel MapInfo

The screenshot displays the MapInfo Professional interface. On the left, the 'Contrôle des Couches' (Layers Control) panel shows three layers: 'Couche Dessin', 'Cadastrélot', and 'Jardins\_Partages', with the latter being active. The main map area shows a cadastral plan with several green markers indicating the locations of shared gardens. A data table window titled 'Jardins\_Partages Données' is open in the foreground, displaying the following information:

Dénomination	ref_cadastrale	adresse	courriel	surface	nom_association	date_ouvertur
Jardin des 4 vents de Jolimont	806 AD n°775	11 avenue de l'observatoire	jolimont.cs@caftoulouse.fr	180 m <sup>2</sup>	Cs de Jolimont	2012
Le Verrier	823 AB n°788	Square public, 2 rue Godolin	lejardinduverrier@gmail.com	150 m <sup>2</sup>	Groupe Jardin du Verrier, Association du quartier Chalets-Roquelaine	2011
Coll St-Cyprien	828 AC n°476	59 rue adolphe coll	contact@pousse-cailloux.net	275 m <sup>2</sup>	Pousse Cailloux	2010
Le petit paradis de Naudin-cité Madrid	801 AB n°76	2 rue de l'Abbé Naudin	assolaruche@live.fr	565 m <sup>2</sup>	La Ruche	2011
Les jardins de l'amitié du Tintoret		Chemin G. et J. Bouton	csocial-belfon@mairie-toulouse.fr	m <sup>2</sup>	CS de Bellefontaine	2012
Monlong	840 BH	Chemin de Lestang	csocial-belfon@mairie-toulouse.fr	m <sup>2</sup>	CS de Bellefontaine	2009
Arènes Romaines						
Ginestous						
Jardin des Castors						
7 Deniers						

At the bottom of the interface, it indicates '1 couche sélectionnée' and 'enregistrements 1 - 10 sur 10'.

## Annexe VI : Questionnaire analytique sur les impacts des jardins partagés concernant le travail de la DJEV. Manon Balzeau, juin 2014.

### Les jardins partagés bouleversent-ils les pratiques professionnelles de la collectivité ?

But : Evaluer l'impact de la co-construction paysagère avec les habitants sur le travail des services techniques

- Aménagements :
  1. De nouvelles méthodes de travail ont-elles été mises en place ?
  2. Utilisez-vous de nouveaux matériaux ? Si oui, lesquels ?
  3. Mettez-vous en place de nouveaux équipements ?
  4. Une grille d'aménagements types a été rédigée début 2011.
    - a. Est-elle toujours d'actualité ? Sinon, qu'est ce qui a été modifié ?
    - b. Tout a-t-il été fait ?
    - c. Pourrait-il y avoir des modifications ?
    - d. Peut-on réellement faire du cas par cas ?
  
- Entretien (tourné vers les habitants):
  1. Quel entretien pratique la DJEV sur les jardins partagés ?
  2. Qu'avez-vous mis en place pour permettre aux habitants d'entretenir les JP conformément à la charte ? (conseils, formation...)
  3. Quel temps et quel coût cela vous prend-il ?
  4. Cela est-il chiffré dans le coût des JP ?
  
- Administratif :
  1. Les projets de jardins partagés ont-ils modifié les démarches administratives ? Si oui, lesquelles ?
  2. Comment avez-vous adapté vos marchés publics
  3. Avez-vous élargi votre réseau de fournisseurs ? Sont-ils spécialisés dans la plante potagère ou fruitière ?
  4. Qu'en est-il de l'organisation du travail (planning, allers-retours avec les habitants...)?
  5. Cela vous prend-il plus de temps que vos autres projets ?
  
- Relation avec les habitants :
  1. Sur d'autres projets, êtes vous confronté à la co-construction des projets avec les habitants ?
  2. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'échange avec les habitants ?
  3. Quel ressenti personnel avez-vous sur le sujet des jardins partagés ?
  4. Cela vous a-t'il apporté des bienfaits dans votre travail (dont bénéfices secondaires pour autres projets) ?
  5. Cela vous a-t'il apporté des contraintes ?
  
- Projet transversal inter-services :
  1. Quels en sont les bénéfices ?
  2. Quelles en sont les contraintes ?

**Annexe VII : Grille d'aménagements types dans les jardins partagés. Direction Jardins Espaces verts, Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine, Mission GPV, février 2011.**



**Aménagements types dans les jardins partagés**

Réunion de travail du 24 février 2011 - Direction Espaces Verts/Service Ecologie Urbaine/Mission GPV

Ce que l'on installe toujours	Pour un jardin < 100m2			Pour un jardin de 100 à 300m2			Pour un jardin ≥ 300m2		
	nbre	PU	Prix HT	nbre	PU	Prix HT	nbre	PU	Prix HT
Portail/ portillon									
Panneau institutionnel									
Panneau vie associative									
Accès à l'eau :									
Eau de ville <i>systématiquement en hyper centre</i>									
Réseau d'arrosage									
Branchement compteur d'eau									
Eau brute <i>après validation faisabilité technique</i>									
Puits									
Pompe à bras									
Endroit pour ranger les outils : <i>a minima</i> , un coffre									
Compostage collectif									
<i>Appui REFLETS : voir service déchets</i>									
Poubelle									
Meuble à jardiner pour PMR									
Lieu de rencontre : pergola et/ou table de pique nique... <i>à définir selon usages voulus.</i>									
Banc									
Nichoir, mangeoire									
Guide du jardinage : livret d'accueil									
<b>TOTAL HT</b>									
Ce que l'on installe au cas par cas	Pour un jardin < 100m2		Pour un jardin de 100 à 300m2		Pour un jardin ≥ 300m2				
	nbre	PU	nbre	PU	nbre	PU			
Clôture du site									
<i>Trouver un équilibre entre sécurité du site et accueil des habitants</i>									
Nettoyage préalable									
Sécurisation du site									
Mobilier :									
Pergola									
Table pique nique									
Cabanon									
Palox avec terre									
Arbres et arbustes									
Cheminements									
Récupérateur eau de pluie									
Toilettes sèches									
Si eau brute, info sur la non potabilité									
Assises sur bordures									
Treilles									
Ce que la ville n'installe jamais									
Electricité									
Tri <i>(car c'est aux jardiniers d'en faire directement la demande dans leur pôle)</i>									

## Annexe VIII : Bilan d'activité interactif type des jardins partagés de la ville de Toulouse. Manon Balzeau, février 2014.



### LE FONCTIONNEMENT DU JARDIN

Contact de l'association ou du porteur du projet :

Nom :  
Mail :

Tél :

Président (ou directeur) :

Nom :  
Adresse postale :  
Tél :

Mail :

Référent :

Nom :  
Adresse postale :  
Tél :

Mail :

Ouverture initiale du jardin : mois :                      année :                      (= année N)

	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
Familles						
Écoles						
Associations						
Autres						
Total adhérents						

Nombre de personnes inscrites sur liste d'attente :

Critères de priorité d'adhésion (1)

Montant de la cotisation annuelle (en €) :

Date de la (dernière) Assemblée générale :

Changements intervenus au cours de l'année (2) :

Date d'échéance des conventions (3) : / /

(1) Proximité, revenu, etc.

(2) Exemples : nouveaux adhérents, composition du Bureau, modifications du règlement intérieur, etc.)

(3) Conventions, foncière et de partenariat, passées avec la Mairie



## LA VIE AU JARDIN

### La dynamique au quotidien

#### Configuration du jardin

Surface totale :  
parcelles individuelles  
parcelles collectives

Ouverture :

Total d'heures hebdomadaire :  
saison pleine :                      saison hivernale :  
Global annuel :

L'entretien du jardin est-il organisé en groupes (4) ? oui  non   
si oui, lesquels :

### Photos

Merci de joindre à ce document les photos les plus représentatives de la vie dans le jardin. **Veillez à ce que les noms des fichiers permettent de les identifier.** La mairie de Toulouse s'engage à ne pas les utiliser sans vous solliciter préalablement pour accord.

### Les temps collectifs

Nature et nombre des animations que vous organisez (5)  
de façon récurrente (précisez la fréquence) :

de façon ponctuelle :

Nature et nombre des activités pédagogiques et d'éducation à l'environnement que vous organisez (6)  
de façon récurrente (précisez la fréquence) :

de façon ponctuelle :

Organisez vous des animations en lien avec des producteurs locaux (paniers Amap, etc) ? (précisez)

### Vos moyens de communication

Quels supports avez vous produits (affichettes, flyers, mails, etc?). Pour chacun, précisez la diffusion que vous en avez faite (7) :

Regard critique sur ces supports (quelle efficacité avez vous constatée?) :

(4) exemples : Groupe plantation, groupe arrosage, groupe compostage, etc.

(5) ex : repas dans le jardin, apéritifs, animations musicales, échanges de savoirs, etc.

(6) ex : ateliers de taille, ateliers cuisine, formation compostage, formation aux gestes éco-responsables, etc.

(7) lieux d'affichage, dépôt dans lieux publics du quartier, périmètre de diffusion si dans boîtes aux lettres, etc



## LES BILANS

### Bilan financier / année écoulée

Joindre en annexe : **vos comptes de résultat (sur une page recto) + votre bilan comptable + les copies de vos factures d'eau**

### Bilan humain

Nombre de bénévoles :    jardiniers                  autres fonctions

Regard critique sur la dynamique et les fonctionnements au sein des équipes :

Perspectives :

Regard critique sur l'ouverture aux publics (accueil, accessibilité, etc.) :

Perspectives :

### Habitants et associations accompagnées par un Centre social

Nombre de salariés (mobilisés sur le jardin). Pour chacun, précisez le type de poste et le statut de l'emploi :

### Pratiques respectueuses de l'environnement

Quelles pratiques de jardinage mettez-vous en œuvre?

Regard critique sur ces pratiques :

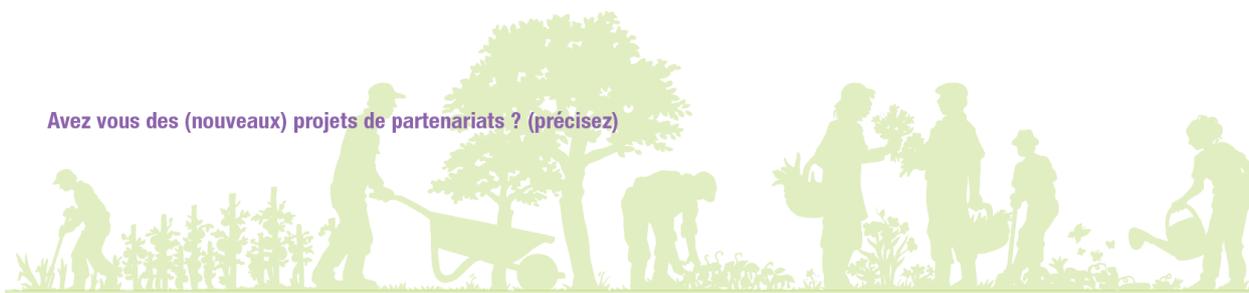
Quelles actions de gestion écologique mettez-vous en œuvre?

Regard critique sur ces actions :

### Perspectives d'évolution?

Quels sont vos projets pour l'année à venir ?

Avez vous des (nouveaux) projets de partenariats ? (précisez)



## DYNAMIQUE PARTENARIALE

Avez vous des partenaires? Si oui, veuillez préciser.

Partenaire :

Apporte t'il une subvention ? oui  non

Si, oui, contribue t'elle aux frais de fonctionnement du jardin? : oui  non

Partenaire :

Apporte t'il une subvention ? oui  non

Si, oui, contribue t'elle aux frais de fonctionnement du jardin? : oui  non

Partenaire :

Apporte t'il une subvention ? oui  non

Si, oui, contribue t'elle aux frais de fonctionnement du jardin? : oui  non

Partenaire :

Apporte t'il une subvention ? oui  non

Si, oui, contribue t'elle aux frais de fonctionnement du jardin? : oui  non



## Annexe IX : Les neuf rôles dans l'équipe, Meredith Belbin, 2006

Rôle	Contributions dans l'équipe	Points de vigilance
 <p><b>CONCEPTEUR</b></p>	Créatif, imaginatif, peu orthodoxe et surtout anticonformiste, le Concepteur propose de nouvelles idées et des solutions créatives. Il résout les problèmes complexes.	Trop absorbé pour se soucier de communiquer efficacement, il a tendance à négliger les détails pratiques.
 <p><b>PRENEUR</b></p>	Modéré, stratégique, le Preneur fait preuve de discernement et envisage toutes les options. Il étudie avec précision et de manière objective la réalisation possible des idées et leur intérêt.	Perçu comme un individu manquant de dynamisme, il a tendance à être trop rationnel et parfois trop critique.
 <p><b>EXPERT</b></p>	Déterminé, autonome, concentré vers un seul objectif, l'Expert possède une source de connaissances et de compétences techniques peu communes, utiles à l'équipe.	Il possède un champ de compétence généralement étroit. Il se focalise sur les aspects techniques et a tendance à négliger la « vision globale ».
 <p><b>ORGANISATEUR</b></p>	Discipliné, fiable, ordonné, méthodique et efficace, l'Organisateur transforme les idées en actions concrètes et pratiques, que les membres de l'équipe pourront réaliser.	Peu conciliant et peu flexible, il a des difficultés à s'ouvrir aux idées nouvelles.
 <p><b>PROPULSEUR</b></p>	Dynamique et fonceur, le Propulseur travaille bien sous pression et aime les défis. Il a le courage et la capacité de surmonter les obstacles. Il pousse les autres à l'action et aide l'équipe à se recentrer sur son travail.	Il peut provoquer les autres et être parfois blessant, mais sans intention malveillante.
 <p><b>PERFECTIONNEUR</b></p>	Consciencieux, à la recherche des erreurs et des omissions, le Perfectionneur a le souci de la perfection. Il s'assure que le travail est bien fini et fait en sorte que le programme et les délais soient respectés.	Enclin à s'inquiéter pour chaque détail, il a des difficultés à déléguer. Il est parfois perçu comme une personne qui coupe les cheveux en quatre.

	<p>Mature, confiant, attentif aux autres et diplomate, le Coordinateur clarifie les objectifs et fait progresser les prises de décision. Il s'assure que les efforts et les qualités des coéquipiers sont employés au mieux.</p>	<p>Il peut parfois être perçu comme manipulateur. Il a tendance à déléguer le travail qu'il n'aime pas faire.</p>
	<p>Extraverti, enthousiaste et communicatif, le Promoteur explore les opportunités et développe les contacts, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'équipe et de l'entreprise. Il tire profit des idées, des informations et des développements du monde extérieur.</p>	<p>Trop optimiste, il manque parfois de réalisme et a tendance à se désintéresser des projets lorsque son enthousiasme initial est passé.</p>
	<p>Sociable, coopératif, posé, sensible et conciliant, le Soutien est attentif aux autres et à leurs besoins. Plein de tact, à l'écoute, il évite les frictions et recherche les consensus. Il bâtit le relationnel de l'équipe.</p>	<p>Indécis dans les situations cruciales, il est facilement influençable. Il est souvent mal à l'aise en cas de crise ou de conflit.</p>

	Diplôme : Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Maîtrise d'œuvre et d'ingénierie par apprentissage Enseignant référent : Patrice CANNAVO
Auteur(s) : Manon BALZEAU Date de naissance : 18/08/1989	Organisme d'accueil : Communauté Urbaine Toulouse Métropole Adresse : 6 rue René Leduc 31000 TOULOUSE Maître de stage : Isabelle SALVI
Nb pages : 41p.                      Annexe(s) : 37p.	
Année de soutenance : 2014	
Titre français : Les jardins partagés : une puissance d'innovation dans le fonctionnement avec les habitants et au sein de la collectivité toulousaine ? Titre anglais : Community gardens : innovative ability in the functioning with the inhabitants and within the Toulouse community?	
Résumé : Le jardin partagé dans sa définition est à la croisée des chemins entre valeurs environnementales et sociales. Cette forme de jardin est aussi le symbole d'une dynamique novatrice : la concertation entre agents municipaux et habitants, ainsi que la mise en réseau des acteurs des jardins partagés. Réunis autour d'un porteur de projet, les habitants cultivent ensemble fruits et légumes dans le jardin partagé, mais pas seulement : solidarité, respect de l'autre et de l'environnement, partage, et rencontres sont de mise. Avec quelques années de retard, la ville de Toulouse s'inscrit en 2009 dans le lancement d'une politique publique en matière de jardins partagés. Mais de quelle manière la ville de Toulouse a-t-elle dû innover dans la construction de cette gouvernance ? Quels ont été les impacts d'une telle politique sur les agents municipaux semeurs de jardins partagés et sur les habitants les fructifiant ? Le cadre institutionnel pour des projets si novateurs n'est-il pas un frein à la créativité des jardiniers ? Telles sont les questions soulevées par ce mémoire. En d'autres termes, il s'agira de répondre au plus juste à la problématique suivante : les jardins partagés peuvent-ils être une puissance d'innovation dans le fonctionnement avec les habitants et au sein de la collectivité toulousaine ? Cette analyse s'appuiera plus particulièrement sur l'observation du changement des pratiques professionnelles et sur l'aboutissement de propositions d'avenir, en termes de fonctionnement interne à la collectivité et avec les habitants.	
Abstract : The community gardens is at a crossroads between environmental and social values. This shape of garden is also the symbol of an innovative dynamics: the dialogue between municipal officers and inhabitants, as well as the networking of the actors of the community gardens. Gathered around a project initiator, the inhabitants cultivate together fruits and vegetables in the community garden, but not only: solidarity, respect for others and for environment, sharing, and meetings are essential. With a few years of delay, in 2009, Toulouse's town instituted a public community gardens policy. But how did the City of Toulouse have to innovate in the development of this governance? What were the impacts of the policy on the municipal officers "sowers" of community gardens and on the inhabitants? Is not the institutional framework for projects so innovative a brake in the creativity of the gardeners? Such are the questions raised by this report. In other words, it will be a question of answering exactly the following problem: can the community gardens be an innovative ability in the functioning with the inhabitants and within the Toulouse's community? This analysis will be based more particularly on the observation of the change of the professional practices and on the outcome of proposals of future, in terms of internal functioning in the community and with the inhabitants.	
Mots-clés : Jardins partagés, innovation, politique publique, habitants, social, environnemental Key Words: Community gardens, innovation, public policy, inhabitants, social, environmental	